

Château de Fontainebleau

Rapport d'activité 2025

MINISTÈRE DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Château de Fontainebleau

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DU CHÂTEAU DE FONTAINEBLEAU

ÉDITO P. 6

2025 EN CHIFFRES P. 9

UNE ANNÉE D'AFFIRMATION ET DE RAYONNEMENT P. 11

UNE IDENTITÉ RENOUVELÉE POUR LE CHÂTEAU P. 12
- Un nouveau logo exprimant la profondeur historique du monument p. 12
- Un réseau européen dynamique : l'engagement du château de Fontainebleau au sein des Résidences Royales Européennes p. 13

UNE FRÉQUENTATION PORTÉE PAR DES ÉVÉNEMENTS FÉDÉRATEURS P. 15
- Un niveau record de fréquentation p. 15
- Le succès des grandes manifestations nationales p. 18
- La réussite des rendez-vous spécifiques au château p. 20

UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION AMPLIFIÉE P. 22
- Des campagnes d'affichages nationales à forte visibilité p. 22
- Des relations presse et une présence médiatique renforcées p. 23
- Le déploiement de stratégies digitales et de contenus vidéo p. 23

LE PUBLIC AU CŒUR DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT P. 25

UNE PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE ET CULTURELLE OUVERTE À TOUS P. 26
- *Grandeur Nature II. L'esprit de la forêt* : la pérennisation d'un parcours d'art contemporain dans le parc et les jardins p. 26
- Le Festival de l'histoire de l'art : une manifestation scientifique et grand public d'envergure internationale p. 27
- La célébration du mariage de Louis XV et Marie Leszczynska p. 31

LA DIFFUSION DE LA CONNAISSANCE AU PLUS GRAND NOMBRE P. 32
- La publication d'un ouvrage de référence grand public : *Fontainebleau, le château à travers les siècles* p. 32
- Le déploiement de la plate-forme FOLIA p. 33
- La diffusion télévisée de concerts et de visites patrimoniales p. 34

UNE EXPÉRIENCE DE VISITE REPENSÉE P. 35
- La refonte des espaces d'accueil et l'amélioration du parcours de visite p. 35
- Les premiers succès de la web-application p. 36
- Le renforcement de la politique en faveur des publics scolaires et du champ social p. 37

PRÉSERVER ET TRANSMETTRE : UN ENGAGEMENT AU SERVICE DU MONUMENT P. 41

LE SCHÉMA DIRECTEUR DE RÉNOVATION : DES AVANCÉES STRUCTURANTES P. 42
- Huit chantiers de la phase 2 livrés en 2025 p. 42
- L'engagement des dernières opérations de la phase 2 p. 44
- La validation par la commission ministérielle des projets immobiliers du bilan de la phase 2 et du programme de la phase 3 p. 45

LE CENTRE PHILIBERT DELORME : UNE INFRASTRUCTURE STRATÉGIQUE POUR LES COLLECTIONS P. 46
- La réception du bâtiment p. 46
- Le démarrage du chantier des collections p. 47
- Une avancée considérable pour la conservation des collections p. 48

L'ÉTUDE, LA RESTAURATION ET L'ENRICHISSEMENT DES COLLECTIONS P. 49
- La poursuite de restaurations d'envergure p. 49
- Le récolement et décroisement des collections p. 50
- Les acquisitions et enrichissements p. 51

DES ACTIONS SOUTENUES EN FAVEUR DE LA CONSERVATION DU DOMAINE P. 52
- La mise en valeur des décors p. 52
- L'amélioration des conditions d'accueil des visiteurs et de logement des agents p. 53
- Des rénovations techniques indispensables p. 54
- Une approche durable pour la valorisation des jardins et des ouvrages hydrauliques p. 54

TRANSFORMER L'ÉTABLISSEMENT : GOUVERNANCE, PERFORMANCE ET ENGAGEMENT P. 59

UN PLAN PLURIANNUEL POUR LA SÛRETÉ EN 10 ACTIONS P. 60
- Un important travail d'audit p. 60
- L'adoption du plan en fin d'année p. 61

LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES P. 62
- La mise en place d'un comité de tarification p. 62
- Le développement des mises à disposition d'espaces p. 63
- Mécénat et concessions en dynamique p. 64

LE RENFORCEMENT DES OUTILS DE PILOTAGE P. 65
- L'adoption d'un plan pluriannuel de prévention des risques psychosociaux p. 65
- Le déploiement d'un nouvel outil budgétaire p. 66
- L'intensification de la stratégie RSE p. 66
- Le renforcement des périmètres de protection liés au patrimoine mondial p. 67

DES ÉQUIPES ENGAGÉES AU SERVICE DU CHÂTEAU P. 69
- Le renouvellement des équipes p. 69
- Un outil au service des équipes : le lancement de l'intranet p. 70
- Le développement de moments de partage et de cohésion p. 71

ANNEXES P. 73
- Décret statutaire p. 74
- Membres du conseil d'administration p. 80
- Membres du conseil scientifique p. 81
- Publications et conférences p. 82
- Acquisitions p. 85
- Restauration des collections p. 86
- Organigramme p. 88
- Grille tarifaire p. 90
- Autorisations budgétaires p. 94
- Compte de résultat p. 95
- Effectifs p. 97
- Remerciements p. 98

ÉDITO

Le château de Fontainebleau est un monument d'exception. Il est aussi une structure vivante en transformation permanente, qui conjugue exigence scientifique patrimoniale, ambition culturelle et service public.

L'année 2025 marque avec force cette dynamique et affirme le rayonnement de l'établissement. Dans un contexte de mutation des pratiques culturelles, de diversification des publics et d'intensification des enjeux climatiques, le Château a poursuivi avec constance ses missions fondamentales : préserver, transmettre, accueillir. Avec l'appui précieux et bienveillant de la direction générale des patrimoines et de l'architecture du ministère de la Culture et le soutien de ses partenaires territoriaux et privés, il a consolidé en 2025 sa place parmi les grandes institutions patrimoniales européennes.

Afin d'accroître sa visibilité et sa notoriété, le Château de Fontainebleau a déployé une nouvelle identité visuelle, associée à une stratégie de communication renforcée. Des campagnes de communication nationales, le développement de contenus numériques et audiovisuels et la valorisation accrue des grands projets culturels ont contribué à élargir significativement ses publics avec en 2025, 2,1 millions de visites.

Cette fréquentation dynamique a été portée par une programmation scientifique et culturelle exigeante et diversifiée fondée sur le partage et l'émotion collective. La forte attractivité des propositions artistiques conçues par les équipes du château, tout comme le succès de nos manifestations et des événements nationaux témoignent de cette vitalité. Le Festival de l'histoire de l'art a confirmé son rôle de rendez-vous international majeur, tandis que la seconde édition de la biennale d'art contemporain *Grandeur Nature – l'Esprit de la forêt* a inscrit la création contemporaine dans nos jardins historiques.

L'année 2025 voit la mise en œuvre du grand chantier collectif de refonte des espaces d'accueil et du parcours de visite, lancé en 2024. Le Château a l'ambition d'offrir une expérience de visite renouvelée plus riche et cohérente. La résidence musicale de Thomas Hengelbrock et des Ensembles Balthazar Neumann, avec ses concerts et ses actions d'éducation artistique, constitue aussi un levier essentiel d'attractivité du château et de diversification de nos publics. Les initiatives pédagogiques accompagnent les programmes de transmission et favorisent la rencontre des publics avec les œuvres, affirmant une dimension sensible du patrimoine. Nos outils numériques progressent avec la première année pleine de la web-application, le renforcement de projets de médiation tel qu'un nouveau parcours jardins. Toutes ces initiatives s'inscrivent dans notre vision d'un château généreux, accessible, inclusif et vivant.

L'année 2025 a été importante pour les grands chantiers de préservation du patrimoine. L'inauguration du Centre Philibert Delorme et sa mise en service représentent une avancée majeure pour la conservation, l'étude et la gestion des collections nationales dont le château a la garde.

Le schéma directeur de rénovation, lancé en 2015 par le ministère et l'EPCF, s'affirme comme un levier stratégique pour la préservation et donc l'avenir du château. Le 22 octobre 2025, la Commission ministérielle des projets immobiliers a validé le bilan de la phase 2 et surtout approuvé le programme de la phase 3 et l'esquisse de la phase 4. Ces investissements de moyen et long terme s'inscrivent dans une politique raisonnée et responsable de préservation, de restauration et d'enrichissement de ce grand domaine national classé au patrimoine mondial de l'Unesco depuis 1981.

Pour répondre à ses exigences scientifiques, patrimoniales et culturelles, l'établissement public évolue aussi dans ses modes d'action au quotidien. L'ambition d'inscrire durablement le château dans une logique de performance publique, d'innovation et de résilience se pilote via les objectifs du contrat d'objectifs et de performance de l'EPCF.

En 2025, des résultats notables ont été obtenus visant à renforcer les dispositifs de sûreté, moderniser les outils de pilotage notamment numériques, diversifier les ressources propres et approfondir la démarche de responsabilité sociétale et environnementale. La gestion des ressources humaines a également franchi une étape importante avec l'approbation, par le CSA, du plan d'action de prévention des risques psychosociaux (RPS) élaboré dans une logique de co-construction en interne.

Ces avancées reposent sur l'engagement remarquable des équipes du Château de Fontainebleau. Tous les métiers, tous les personnels administratifs, scientifiques et culturels – conservateurs, jardiniers et techniciens d'art, agents d'accueil et de surveillance, guides, responsables administratifs – contribuent chaque jour, par leur expertise et leur sens du service public, à faire vivre ce lieu unique

Ce rapport d'activité 2025 témoigne de la vitalité d'un établissement investi dans ses missions patrimoniales, culturelles, sociales et environnementales. Il révèle la cohérence d'un projet collectif : celui d'un château à la fois héritier d'une histoire exceptionnelle et acteur pleinement inscrit dans les enjeux contemporains.



© Didier Plowy

En 2026, le Château continuera à développer sa dynamique de grand acteur culturel national et international. Alliant rigueur patrimoniale et créativité contemporaine, « la maison des siècles » se veut un espace vivant de découvertes et d'inspiration pour ses visiteurs.

« *L'avenir est une porte, le passé en est la clé* », écrivait Victor Hugo.

Dans un monde en mutation, Fontainebleau déploie avec une profonde singularité, le récit de l'histoire de France où mémoire et modernité se rencontrent. La beauté fragile et précieuse de Fontainebleau est un héritage émouvant qu'il nous faut préserver, faire mieux connaître et transmettre aux générations futures.

Marie-Christine LABOURDETTE
Présidente de l'établissement public
du Château de Fontainebleau



© Lucie Page

2025 EN CHIFFRES

FRÉQUENTATION

595 350
visites dans le château

1 467 501
visites dans les jardins

16 %
de visiteurs étrangers

39 000
visites pour le Festival d'histoire de l'art

600 000
visiteurs dans les jardins
lors de Grandeur Nature II

RAYONNEMENT

337 000
abonnés sur les réseaux

40 000
utilisations de la web-application

2 000 000
de téléspectateurs
pour les documentaires Arte

COLLECTIONS

56 %
des collections récolées

35 000 m³
de réserves créées
au centre Philibert Delorme

RESTAURATION CHÂTEAU

1,5 ha
hectares de toitures restaurées
depuis 2015

8
chantiers achevés pour la phase 2
du schéma directeur de rénovation

10,78 M€
de travaux engagés pour la conservation
des bâtiments et des jardins

GESTION

0,8 M€
de mécénats récoltés

17,8 M€
de recettes

25 %
de taux de ressources propres

160
agents et apprentis au 31 décembre

UNE ANNÉE D'AFFIRMATION ET DE RAYONNEMENT

UNE IDENTITÉ RENOUVELÉE POUR LE CHÂTEAU **P. 12**

- Un nouveau logo exprimant la profondeur historique du monument p. 12
- Un réseau européen dynamique : l'engagement du Château de Fontainebleau au sein des Résidences Royales Européennes p. 13

UNE FRÉQUENTATION PORTÉE PAR DES ÉVÉNEMENTS FÉDÉRATEURS **P. 15**

- Un niveau record de fréquentation p. 15
- Le succès des grandes manifestations nationales p. 18
- La réussite des rendez-vous spécifiques au château p. 20

UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION AMPLIFIÉE **P. 22**

- Des campagnes d'affichages nationales à forte visibilité p. 22
- Des relations presse et une présence médiatique renforcées p. 23
- Le déploiement de stratégies digitales et de contenus vidéo p. 23

Visite dans la galerie François Ier, © Lucie Page

UNE IDENTITÉ RENOUVELÉE POUR LE CHÂTEAU

En 2025, le Château de Fontainebleau a adopté un nouveau logo, marquant une étape importante dans l'évolution de son identité visuelle. Cette refonte vise à rendre l'établissement plus identifiable, en mettant en valeur ce qui fait son caractère unique : neuf siècles de présence souveraine. Ce renouvellement d'image, associé à l'engagement renforcé de l'EPCF au sein du réseau des Résidences royales européennes, contribue à construire une marque culturelle destinée à renforcer le rayonnement du domaine national de Fontainebleau, en France comme à l'international.

Château de Fontainebleau

UN NOUVEAU LOGO EXPRIMANT LA PROFONDEUR HISTORIQUE DU MONUMENT

Symbole de continuité historique et de pérennité, le Château de Fontainebleau a engagé une réflexion pour renforcer son identité visuelle. Dans un contexte où l'image joue un rôle essentiel, l'établissement a constaté la nécessité d'améliorer sa reconnaissance immédiate, en France comme à l'international. Jusqu'alors, l'identité reposait principalement sur une signature typographique élégante, mais dépourvue de symbole distinctif.

Sous l'impulsion de la direction, ce projet a poursuivi un double objectif : affirmer la visibilité du château dans un environnement concurrentiel entre grands sites patrimoniaux et poser les fondements d'une véritable stratégie de marque. L'accompagnement de l'agence Lonsdale, dans le cadre d'un mécénat de compétence, a permis de structurer cette démarche et d'inscrire la réflexion dans une approche professionnelle et ambitieuse.

Les travaux ont conduit à dépasser les symboles existants, tels que l'escalier en fer-à-cheval, jugés insuffisamment différenciants. L'enjeu a été d'identifier ce qui fait l'unicité de Fontainebleau. La réponse s'est imposée : le château est le seul à avoir accueilli des souverains de manière continue pendant neuf siècles.

Le nouveau logo traduit cette singularité à travers la représentation de 36 couronnes, symbolisant les souverains qui s'y sont succédé. Ce signe graphique synthétise une histoire riche et complexe dans une forme lisible et contemporaine. Il peut être interprété comme un sceau, une fleur ou encore une évocation du patrimoine paysager, offrant ainsi plusieurs niveaux de lecture.

La nouvelle identité visuelle permet au Château de consolider son positionnement en tant que marque culturelle forte, moderne et cohérente, tout en valorisant son héritage historique et en accompagnant son rayonnement futur.

UN RÉSEAU EUROPÉEN DYNAMIQUE : L'ENGAGEMENT DU CHÂTEAU DE FONTAINEBLEAU AU SEIN DES RÉSIDENCES ROYALES EUROPÉENNES

L'année 2025 confirme et amplifie cet engagement : le château de Fontainebleau s'affirme désormais comme un acteur incontournable et pleinement intégré au sein du réseau des Résidences Royales Européennes (ARRE), une communauté d'une quarantaine de sites patrimoniaux qui constitue une plateforme d'échanges sans équivalent à l'échelle du continent.

L'année a débuté au château de Fontainebleau les 23, 24 et 25 janvier 2025 avec un « technical meeting » organisé en partenariat avec la résidence de Postdam et dont les riches échanges et les discussions animées ont confirmé le potentiel de réflexion collective du réseau. Les participants ont exploré des thématiques communes à l'ensemble des résidences telles que : Comment gérer la légende des grandes figures historiques sans occulter la complexité de leur héritage ? Faut-il démythifier les récits du passé ? Comment concilier la nostalgie, si prégnante chez les visiteurs, avec un discours historique qui ne gomme pas les ambivalences ? La réunion a également permis de partager et de comparer des données d'enquêtes sur les profils de visiteurs à l'échelle européenne, ouvrant la voie à des échanges réguliers au sein du réseau. Des groupes de travail ont enfin offert à chaque établissement la possibilité de soumettre ses projets en cours à la réflexion collective, recueillant conseils, retours d'expérience et regards croisés avant toute mise en œuvre — une méthode collaborative dont Fontainebleau a pleinement bénéficié.



Présentations de projets entre résidences royales lors du Technical meeting autour de l'expérience visiteur, © ARRE

La 24e Assemblée générale s'est tenue les 10 et 11 avril au Palais Royal de Madrid, accueillie par Ana de Cuevo, présidente du Patrimonio Nacional, membre fondateur de l'ARRE. Les participants ont bénéficié d'un programme exceptionnel articulé autour du concept des « voyages royaux », avec la découverte du Palais Royal de Madrid, de la Quinta del Pardo et du Palais Royal et des jardins de La Granja — autant de sites dont la mise en regard avec le château de Fontainebleau nourrit une réflexion partagée sur la conservation et la valorisation du patrimoine royal européen.

L'établissement a par ailleurs accueilli, pour la première fois, dans le cadre du programme de bourses « Mobility Grant », deux collègues du réseau. Kalina Cukrowska, conservatrice à la résidence royale de Łazienki en Pologne, est venue mener des recherches sur les chasses royales et la vénerie ; Małgorzata Zieminska, du département pédagogique du Palais de Wilanów, a, quant à elle, souhaité étudier les pratiques d'histoire vivante et de reconstitutions historiques développées à Fontainebleau. Ces séjours, ponctués de nombreux échanges sur le fonctionnement de ces institutions respectives, témoignent de la reconnaissance dont bénéficie désormais l'établissement au sein du réseau, et de la richesse des coopérations qu'il est en mesure d'offrir comme de recevoir.

Au fil de ces rendez-vous, le Château de Fontainebleau a su faire entendre sa voix, partager son expertise et s'enrichir de celle de ses partenaires européens. Cette dynamique, loin de se ralentir, s'inscrit dans une trajectoire durable qui place l'établissement au cœur d'un dialogue patrimonial vivant, exigeant et profondément européen.



Marie-Christine Labourdette et Anne Mény-Horn à l'Assemblée Générale des Résidences Royales Européennes à Madrid, © ARRE

UNE FRÉQUENTATION PORTÉE PAR DES ÉVÉNEMENTS FÉDÉRATEURS

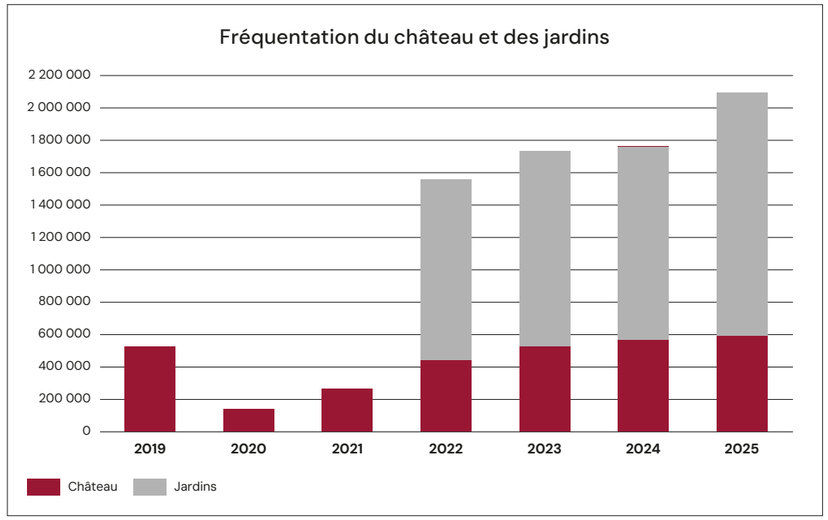
En 2025, la fréquentation du château confirme sa dynamique avec 595 350 visites, soit une hausse de 2 % par rapport à 2024, précédente année record. Cette progression s'explique notamment par une programmation riche, ouverte à de nouveaux publics, à l'image du DJ set organisé en septembre, ainsi que par les campagnes et actions de communication déployées pour les valoriser.

CHIFFRES CLÉS

- **2 062 850 visites du château et des jardins**
- **595 350 visites du château dont 16% d'étrangers**
- **237 528 visiteurs payants**
- **214 824 visiteurs gratuits**
- **1 467 501 visites des jardins**
- **34 986 scolaires**
- **75 129 visites lors de manifestations culturelles**

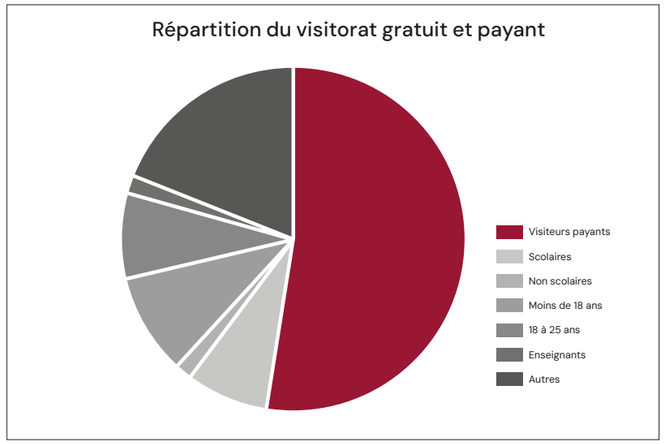
UN NIVEAU RECORD DE FRÉQUENTATION

Le domaine national de Fontainebleau a accueilli 2 062 850 visites en 2025 (+11 % par rapport à 2024). Avec 595 350 visites dans le château (+2 % par rapport à 2024), la « vraie demeure des rois » consolide et augmente sa fréquentation. Le château séduit un public toujours plus nombreux et cette croissance est portée en partie par une augmentation du nombre de visiteurs étrangers.

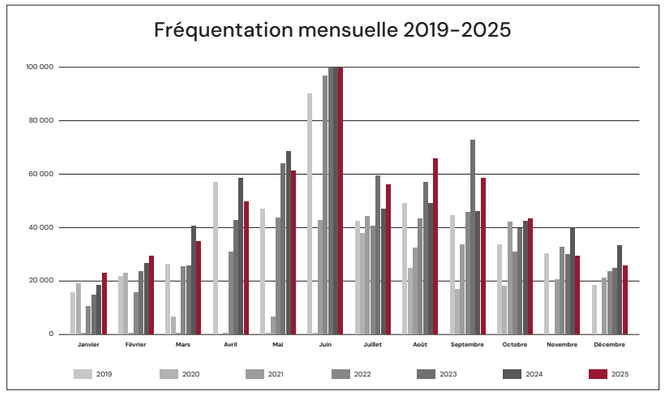


Cette hausse concerne à la fois les visiteurs payants (+2 % par rapport à 2024) et les visiteurs bénéficiant de la gratuité (+11 %). Elle s'accompagne notamment d'une nette progression des publics non scolaires, dont la fréquentation a plus que doublé en 2025 par rapport à 2024.

Enfin, l'engouement du public pour les jardins historiques du château est, chaque année, plus évident avec 1,46 million de visites (+15 %) au sein des trois jardins et du parc ouverts gratuitement à la promenade. Cette croissance a été portée en 2025 par le succès de la deuxième édition de la Biennale d'art contemporain dans les jardins *Grandeur Nature. L'esprit de la Forêt*.

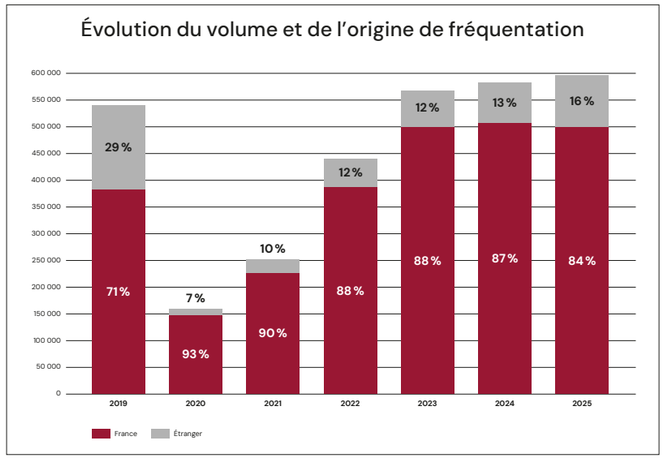


La hausse observée du nombre de visiteurs s'explique par la notoriété croissante de ce monument, inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, qui conquiert les publics français et étrangers. Après l'année 2024 dysmorphique, marquée par les Jeux Olympiques, la fréquentation est, en 2025, plus soutenue entre avril et septembre, confirmant l'importance des périodes du printemps et de l'été.



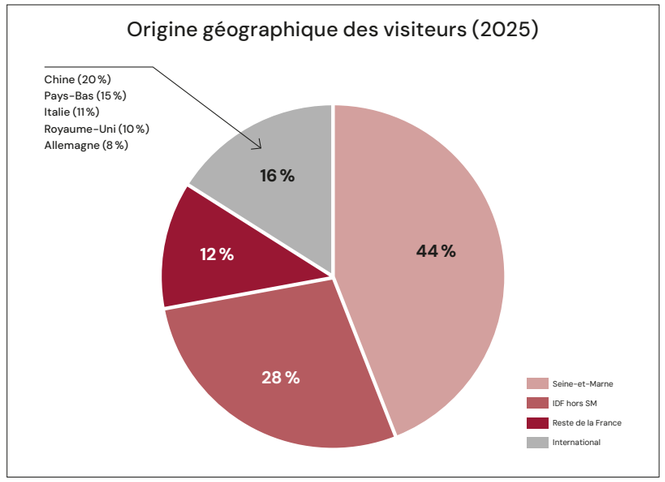
En termes de provenance, les visiteurs français restent majoritaires (84 %).

Le public étranger est en hausse par rapport à 2024 et compte désormais pour 16 % de la fréquentation totale (+3 points). Parmi les nationalités les plus représentées, on note toujours les Chinois qui confirment leur attachement à Fontainebleau (20 %) ; suivis par les Néerlandais (15 %) ; les Italiens (11 %) ; les Britanniques (10 %) et les Allemands (8 %) ; puis les Belges, les Canadiens et les Espagnols.





Visiteurs dans la cour d'Honneur, © Didier Plowy



LE SUCCÈS DES GRANDES MANIFESTATIONS NATIONALES

La programmation culturelle du Château de Fontainebleau s'inscrit dans le calendrier des grandes manifestations nationales du ministère de la Culture, destinées à favoriser la culture sous toutes ses formes et à rendre accessible le patrimoine au plus grand nombre. Ces événements sont gratuits afin que le droit d'entrée ne soit pas un obstacle à la venue d'un large public.

La 9e édition des Journées européennes des métiers d'art en avril a permis au public de découvrir certains savoir-faire toujours pratiqués au château. Visite de l'atelier de tapisserie, découverte de l'atelier d'ébénisterie et présentation du métier de relieur d'art étaient ainsi proposées aux visiteurs. Sur le Grand Parterre, un jardinier d'art assurait une démonstration de taille de topiaires au gabarit ; dans la cour d'Honneur, un autre enseignait l'art de la découpe des bordures des parterres.

La Nuit des musées, organisée en mai, a été l'occasion de parcourir le château à la nuit tombée, dans des conditions d'éclairage qui renouvellent l'expérience du visiteur et l'incitent à porter ses yeux sur des détails imperceptibles durant la journée. Cette année encore, la manifestation a connu un grand succès, renforcé par la présence des jeunes « Ambassadeurs du patrimoine » positionnés tout au long du parcours pour offrir des médiations libres sur divers éléments de décor.

La programmation culturelle et de médiation de la 42e édition des Journées européennes du patrimoine en septembre 2025 a été particulièrement riche. Des visites guidées ont permis aux visiteurs d'accéder à des espaces habituellement fermés au public ; une exposition de voitures anciennes a été organisée en partenariat avec le club Fontainebleau Véhicules Collection. Les visiteurs ont aussi pu assister à la conférence de l'architecte Antonio Frausto sur l'histoire des Écoles d'Art américaines de Fontainebleau, installées au château depuis 1921. Enfin, l'établissement en lien avec l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing (ANVL) a proposé des activités inédites : concert faisant dialoguer chant des oiseaux et piano autour d'une œuvre artistique, visite à la découverte des « petites bêtes » du parc du château ; exposition de photographies réalisées par des groupes d'enfants à l'occasion de l'exposition *Grandeur nature*.



Présentation du Centre de ressources scientifiques, © Château de Fontainebleau

LA RÉUSSITE DES RENDEZ-VOUS SPÉCIFIQUES AU CHÂTEAU

D'année en année, le Château de Fontainebleau réaffirme son positionnement de cadre musical de premier plan où la rencontre entre les arts et le public prend de nouvelles formes et où l'art se vit, se crée et se partage en temps réel. C'est une véritable saison musicale au château qui est proposée de septembre à juillet.

Que ce soit à l'occasion des résidences musicales du chœur et de l'ensemble Balthasar Neumann dirigés par le chef d'orchestre Thomas Hengelbrock, en résidence trois fois par an, ou à l'occasion du plus que centenaire festival « Musique et architecture » des Écoles d'art américaines tout au long du mois de juillet, de nombreuses répétitions et *masterclasses* sont ouvertes au public et aux visiteurs. La déambulation au sein du château, rythmée par les sonorités des instruments, recrée une atmosphère favorable à l'expression artistique en général, et à la musique classique en particulier.



Concert de la Résidence Thomas Hengelbrock, © Emilie Brouchon

Il faut désormais s'y prendre bien en amont pour espérer assister aux concerts. Ce succès n'entame en rien l'engagement des musiciens en faveur de l'éducation artistique, comme en témoigne le travail mené avec les élèves du lycée François Ier de Fontainebleau, depuis les répétitions partagées jusqu'aux concerts donnés au château. Par ailleurs, à chaque résidence, les musiciens de l'ensemble Balthasar Neumann se rendent dans un centre de santé afin d'offrir un intermède musical à des publics empêchés.

Cette programmation musicale vise également à accompagner de jeunes talents dans leur parcours professionnel. L'Académie Balthasar Neumann propose un cadre de formation dédié aux musiciens européens spécialisés en musique baroque. C'est aussi la vocation du festival des Écoles d'art américaines, qui accueille chaque été, au château, la nouvelle génération de musiciens et d'architectes venus du monde entier.

Grâce au repositionnement tarifaire mis en place mi-2024, les recettes de billetterie des concerts sont consolidées. Des tarifs différenciés en fonction de la prestation proposée ont été créés, avec un tarif classique et un tarif Prémium.

Par ailleurs, l'accueil dans le parc du château du très populaire Festival Django-Reinhardt, porté par les collectivités territoriales partenaires, a confirmé le rôle du château comme lieu de rassemblement et de rayonnement culturel à l'échelle du territoire. Cet ancrage territorial s'est également traduit par l'organisation, à l'initiative de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, d'un concert exceptionnel de la 9e Symphonie de Beethoven dans la cour de la Fontaine, proposé à l'occasion du 80e anniversaire de la Victoire de l'Europe. Enfin, la Ville de Fontainebleau a organisé en août le premier pique-nique de la Saint-Louis dans le parc, associant animations musicales et jeux sur l'eau.

La programmation culturelle 2025 a également intégré des événements inédits destinés à des publics diversifiés. Ainsi, le dernier samedi de septembre, 2 000 jeunes et moins jeunes ont pu assister à une soirée de musique électro animée par le duo italien Mathame dans la cour de la Fontaine.

Enfin, le dernier week-end d'octobre, le château a accueilli le spectacle de cirque contemporain « Axis Mundi », premier lauréat de l'appel à projets lancé par le Pôle national du cirque du Mans : équipés d'un casque pour écouter la voix du narrateur, les visiteurs ont pu suivre, le temps d'un week-end, quatre artistes-acrobates au cœur des espaces du château, renouvelant ainsi leur expérience de visite.



Visite immersive par le cirque contemporain « Axis Mundi », © Emilie Brouchon

UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION AMPLIFIÉE

Campagne institutionnelle dans les transports, visites avec des influenceurs pour la promotion du château auprès de cibles nouvelles, tournages de documentaires, l'année 2025 a été déterminante dans l'amplification de la stratégie de communication. Une approche dont la dynamique a permis de renforcer le rayonnement du château avec plus d'articles, plus de journalistes présents et davantage de contenus vidéo sur les réseaux sociaux.

CHIFFRES CLÉS

- **120 demandes presse traitées**
- **811 retombées presse**
- **30 tournages**
- **42 influenceurs accueillis**
- **10 semaines d'affichages dans le métro**
- **337 000 abonnés sur les réseaux**

DES CAMPAGNES D'AFFICHAGES NATIONALES À FORTE VISIBILITÉ

Après plusieurs années sans campagnes institutionnelles dans le métro parisien visant à promouvoir le château comme destination, une démarche a été engagée auprès de la régie Média transport afin d'étudier les modalités d'une présence de l'EPCF. Par le biais de tarifs négociés et d'opportunités « last minute », le château a été présent dans le métro durant dix semaines dans les couloirs et quais. Cette campagne baptisée « Vous aussi… » a également été déployée dans les gares du Nord et de Saint-Pancras desservies par l'Eurostar tout au long du mois de juillet.

Cette forte présence dans les espaces parisiens fréquentés chaque jour par des millions de voyageurs a permis à l'EPCF d'amplifier significativement sa visibilité.



Campagne d'affichage dans le métro parisien, © Château de Fontainebleau

DES RELATIONS PRESSE ET UNE PRÉSENCE MÉDIATIQUE RENFORCÉES

En 2025, 60 journalistes ont été accueillis au château de Fontainebleau afin de mettre en lumière les actualités culturelles, scientifiques et institutionnelles de l'établissement, et près de 120 demandes presse ont été traitées sur l'ensemble de l'année.

Parmi les temps forts ayant particulièrement suscité l'intérêt des médias et donné lieu à des voyages de presse figurent le parcours d'art contemporain *Grandeur Nature II. L'esprit de la forêt*, le lancement du Conseil des Jeunes par la ministre de la Culture Rachida Dati, l'acquisition du tableau de Ruggiero de Ruggieri, ainsi que le Festival de l'histoire de l'art. Au total, 811 retombées presse ont été recensées en 2025, dans la presse écrite comme audiovisuelle.

L'année a également été marquée par plus de 30 tournages, dont plusieurs de grande ampleur : deux épisodes de *Secrets d'histoire*, un épisode de *Top Chef* entièrement réalisé au château, plusieurs reportages de journaux télévisés (TF1, France 2, France 3 Île-de-France), un plateau sur Europe 1 et de nombreuses séquences sur *Ici Paris*. Le tournage, au mois de mai, de deux documentaires de 90 minutes pour Arte consacrés au château de Fontainebleau et la musique a constitué un moment marquant : pour la première fois, une captation a été réalisée dans le théâtre impérial.

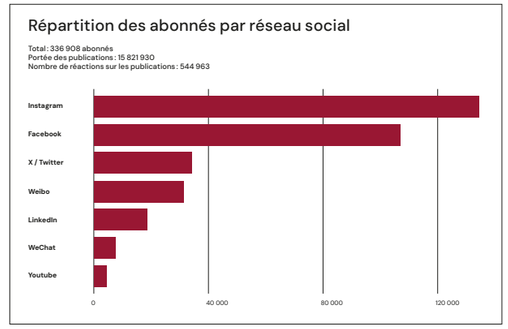
Parallèlement, de nombreuses insertions dans des médias nationaux et internationaux ont renforcé la visibilité de l'établissement, notamment dans *Paris vous aime*, diffusé dans les aéroports de Paris, *Hello New Place*, distribué dans Eurostar, Thalys et Air France, *France Today*, *Greater Paris* et divers plans touristiques diffusés en Île-de-France, ainsi que dans *Connaissance des arts* ou *Le Figaro* pour accompagner les grands événements de l'année.

LE DÉPLOIEMENT DE STRATÉGIES DIGITALES ET DE CONTENUS VIDÉOS

En 2025, un travail important a été mené afin de dynamiser la ligne éditoriale de l'établissement. L'année a notamment été marquée par l'organisation du tout premier instameet du Château de Fontainebleau, en octobre. À cette occasion, plus de 20 influenceurs ont découvert la « vraie demeure des rois ». Cette opération a généré de très nombreux contenus (vidéos, cross-posts, stories, etc.), diffusés auprès d'une communauté cumulant 7 millions d'abonnés. 42 influenceurs ont bénéficié d'un accueil personnalisé en 2025 et sont devenus des ambassadeurs du château, grâce à un travail de fidélisation actif.

Parallèlement, plusieurs partenariats ont renforcé la visibilité de l'établissement sur les réseaux sociaux, notamment avec Les Pépites de France et Epicurieux, dont les vidéos ont suscité un engagement significatif.

Enfin, la production vidéo a été davantage internalisée afin de mieux valoriser l'actualité du château sur les réseaux sociaux. Les coulisses du montage des œuvres de *Grandeur Nature II*, notamment la résidence de Wang Keping et la création de l'œuvre d'Astrid de la Forest dans son atelier, mais aussi les mouvements d'œuvres ou encore les restaurations d'éléments architecturaux, ont été particulièrement appréciés. Ces contenus ont également bénéficié de relais par d'autres institutions et partenaires, tels que le CNAP, le Louvre ou les artistes eux-mêmes.



LE PUBLIC AU CŒUR DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

UNE PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE ET CULTURELLE OUVERTE À TOUS **P. 26**

- *Grandeur Nature II. L'esprit de la forêt :* la pérennisation d'un parcours d'art contemporain dans le parc et les jardins p. 26
- Le Festival de l'histoire de l'art : une manifestation scientifique et grand public d'envergure internationale p. 27
- La célébration du mariage de Louis XV et Marie Leszczynska p. 31

LA DIFFUSION DE LA CONNAISSANCE AU PLUS GRAND NOMBRE **P. 32**

- La publication d'un ouvrage de référence grand public : *Fontainebleau, le château à travers les siècles* p. 32
- Le déploiement de la plate-forme FOLIA p. 33
- La diffusion télévisée de concerts et de visites patrimoniales p. 34

UNE EXPÉRIENCE DE VISITE REPENSÉE **P. 35**

- La refonte des espaces d'accueil et l'amélioration du parcours de visite p. 35
- Les premiers succès de la web-application p. 36
- Le renforcement de la politique en faveur des publics scolaires et du champ social p. 37

Canon à Parole de Philippe Ramette, *Grandeur Nature II*, © Thibaut Chapotot

UNE PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE ET CULTURELLE OUVERTE À TOUS

Doté depuis 2022 d'un projet scientifique et culturel (PSC) et depuis 2024 d'un conseil scientifique renouvelé, l'EPCF a pu consolider sa programmation scientifique et culturelle. Celle-ci vise à maintenir les travaux scientifiques à un haut niveau d'exigence. Elle ambitionne de continuer à présenter les collections permanentes et à veiller à leur bonne appréhension par tous les publics. L'établissement est maintenant doté d'une programmation d'expositions temporaires jusqu'à 2029 en lien avec les grands axes du PSC et d'une politique éditoriale articulées à un discours de médiation accessible à tous.

CHIFFRES CLÉS

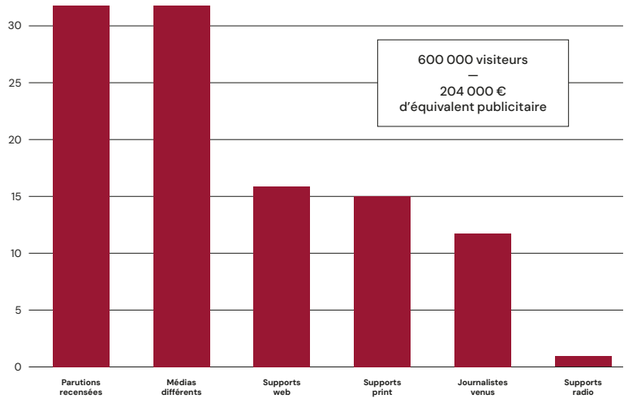
- **41 œuvres présentées lors de *Grandeur Nature II***
- **600 000 visiteurs dans les jardins lors de *Grandeur Nature II***
- **300 événements proposés durant le Festival d'histoire de l'art**
- **39 000 visites pour le Festival d'histoire de l'art**
- **175 éditeurs pour le Salon du livre du Festival d'histoire de l'art**

GRANDEUR NATURE II. L'ESPRIT DE LA FORÊT : LA PÉRENNISATION D'UN PARCOURS D'ART CONTEMPORAIN DANS LE PARC ET LES JARDINS

Pour sa deuxième édition, du 25 mai au 21 septembre 2025, le parcours d'art contemporain a été étendu à l'intégralité du domaine en plaçant des œuvres dans tous les jardins jusqu'au bord du Grand Canal. La gratuité d'accès a été adoptée pour rendre cette biennale accessible au plus large public.

Le sous-titre « L'Esprit de la forêt » donnée à cette édition rappelait que le château de Fontainebleau, ses jardins et son parc sont indissociables de la forêt qui les entoure. Au fil des siècles, nature et culture se sont entremêlées aboutissant au XXIe siècle à un massif d'une surprenante variété, à des aménagements paysagers audacieux et à un château tentaculaire. L'emplacement des œuvres a été choisi afin de souligner ce dialogue constant entre le domaine national du château de Fontainebleau et son écosystème. Grâce au partenariat avec les collectivités locales et l'ONF, une œuvre de Duy Ahn Nhan Duc a été placée en forêt, sur le petit mont Chauvet, au sud du château, et une autre de Wang Keping en ville, sur la place Napoléon. *Grandeur Nature II* entrait ainsi en résonance avec la candidature de l'extension du classement UNSCO du château et de ses jardins, à la forêt de Fontainebleau.

Bilan de la couverture médiatique de l'exposition *Grandeur Nature II*



Les 25 artistes conviés à présenter 41 œuvres, ont été choisis soit parce que le sujet de leurs créations rend hommage à la nature, soit parce qu'ils travaillent des matériaux organiques ou upcyclés, soit en raison de leur engagement pour la défense de l'environnement. 4 œuvres étaient prêtées par le CNAP et valorisaient ainsi les collections d'art contemporain nationales. Comme en 2023, la biennale a associé des artistes de renommée internationale comme Miguel Chevalier, Wang Keping, Françoise Petrovitch, Pablo Reinoso, à des artistes émergents comme Max Coulon, Sara Favriau, Marina Le Gall, Florian Mermin ou Sarah Valente. L'exposition était accompagnée d'un catalogue édité chez Silvana Editoriale de 100 pages.

Un accompagnement pédagogique dédié a été mis en place grâce à l'élaboration d'un dossier pédagogique et à l'organisation de visites par le service pédagogique.

La biennale a reçu le soutien de la Fondation François Sommer, de la galerie Ariane C-Y, de la galerie Nathalie Obadia et du ministère autrichien des arts, de la culture, des médias et du sport.

Cette édition a connu une belle fréquentation, permettant aux jardins et au parc d'accueillir 600 000 visiteurs, démontrant l'intérêt du public pour l'événement et générant des retombées presse, radio et réseaux sociaux globalement positives et nombreuses, contribuant à la visibilité au projet.



Révolution végétale de Pablo Reinoso et Frénésie des Géants de Wang Keping, *Grandeur Nature II*, © Thibaut Chapotot

LE FESTIVAL DE L'HISTOIRE DE L'ART : UNE MANIFESTATION SCIENTIFIQUE ET GRAND PUBLIC D'ENVERGURE INTERNATIONALE

Le Festival de l'histoire de l'art, manifestation nationale du ministère de la Culture, constitue un rendez-vous incontournable rassemblant historiens de l'art, conservateurs, professionnels de la culture, artistes, enseignants, élèves et étudiants ainsi qu'un large public autour d'une passion commune pour les arts.

Pour sa 14e édition, organisée du 6 au 8 juin 2025, le Festival célébrait l'Autriche, pays invité, et avait pour thématique « le vrai, le faux ». Les 300 événements proposés pendant ces 3 jours, en accès libre et gratuit, ont suscité 39 000 visites, s'approchant ainsi de la fréquentation record établie en 2023 avec plus de 40 000 visites.

La programmation scientifique, conçue par l'Institut national d'histoire de l'art (INHA), avec près d'une centaine de conférences et tables rondes mais aussi une soixantaine de projections de films, était portée par des invités de renom comme les artistes Markus Schinwald et Susanna Fritscher, la cinéaste Ruth Beckermann venue présenter en avant-première le documentaire *Favoriten* (2024) ainsi que de nombreux chercheurs parmi lesquels Jacques Le Rider, Claudine Cohen, Raphael Rosenberg, Björn Blauensteiner, Markus Ritter, Lilli Hollein et Pierre Rosenberg.



Équipe du château et de l'INHA, © Didier Plowy

Grâce à une programmation culturelle riche et diverse, le Château de Fontainebleau s'est adressé à tous les publics, générant 16 000 visites.

Les festivaliers ont ainsi profité de la centaine de visites proposées par les guides, conservateurs, jardiniers, architectes, le Centre de ressources scientifique, les Amis du Château de Fontainebleau, les Amis de Rosa Bonheur et les élèves de l'École du Louvre. Les nombreux ateliers d'éducation artistique et culturelle d'initiation à l'illusion en écho au thème de l'édition, ou à la valse viennoise, au dessin et aux arts plastiques ont connu un franc succès auprès du jeune public.

Encadrés par le service pédagogique de l'EPCF, près d'un millier d'élèves sont venus s'ajouter aux festivaliers tout en proposant, pour certains d'entre eux, des restitutions de projets d'éducation artistique et culturelle à l'instar des concerts et spectacles portés par l'association Orchestre à l'École. Comme chaque année, les élèves du Conservatoire national supérieur de danse et de musique de Paris ont fait preuve d'une grande virtuosité à l'occasion de plusieurs récitals.

Mêlant tradition et innovation, l'ensemble viennois Morphing Chamber Orchestra a célébré en musique le 200e anniversaire de la naissance de Johann Strauss II, tandis que la compagnie Liquid Loft, entre danse, théâtre et vidéo, a revisité le mythe de Médée — *In Medeas Res* — à travers une chorégraphie de Chris Haring. Le trio Alpha Trianguli incarnait quant à lui la scène jazz, très vivace à Vienne depuis l'après-guerre. Ces spectacles de haute volée ont permis au grand public de découvrir la scène contemporaine autrichienne.

En écho au festival, des œuvres des artistes autrichiens Franz West et Elmar Trenkwalder étaient présentées dans le cadre du parcours d'art contemporain Grandeur Nature II, tandis qu'Yvonne Oswald proposait à la gare de Fontainebleau-Avon une exposition de photographies, *Topographies de l'Ephémère*.

Grâce aux Rencontres internationales étudiantes, aux Rencontres professionnelles organisées sous l'égide du ministère de la Culture sur la recherche de provenance, et à l'Université de printemps d'histoire des arts, programme de formation proposé par le ministère de l'Éducation nationale dans le cadre du Festival, cette 14e édition s'est à nouveau affirmée comme un temps fort pour la communauté des historiens de l'art et l'ensemble des professionnels de la culture et du patrimoine.



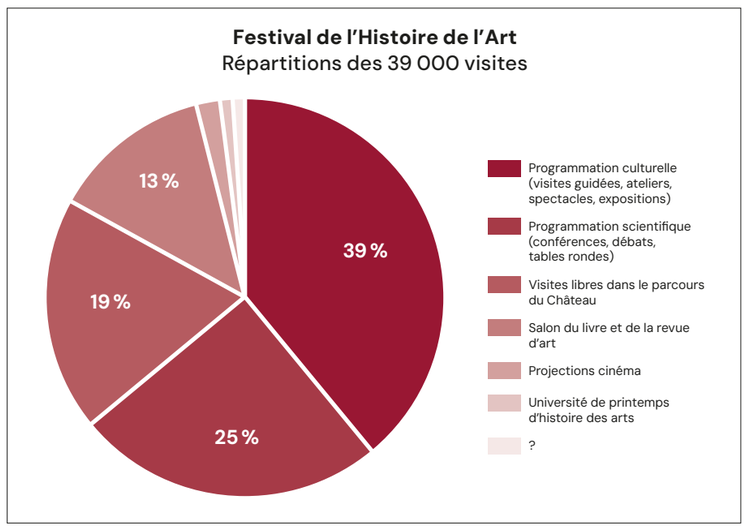
Conférence dans la chapelle basse Saint-Saturnin, © Didier Plowy

Le Salon du livre et de la revue d'art, dont le commissariat est assuré par le Grand Palais Rmn, a rassemblé 175 éditeurs dont 52 disposaient d'un stand. Grâce à une quarantaine de conférences, présentations d'ouvrages et dédicaces proposées par les 57 auteurs présents, le salon a suscité 5 000 visites et joué un rôle fédérateur pour toute la diversité des acteurs de la chaîne du livre.

Événement de portée internationale, le Festival est ancré dans son territoire : de nombreux partenaires locaux ont ainsi participé à la manifestation par l'organisation de conférences, spectacles et expositions. Cette édition a également été marquée par la restitution en présence des élus locaux des travaux menés pour la publication du premier livret-guide des élèves de l'École du Louvre dédié au patrimoine religieux du Pays de Fontainebleau. Reconduite pour les années à venir, cette initiative partagée avec toutes les communes du Pays de Fontainebleau contribue à renforcer la circulation des publics dans le territoire grâce à la valorisation du patrimoine de proximité.



Rencontre de la ministre avec des jeunes ambassadeurs, © Didier Plowy



LA CÉLÉBRATION DU MARIAGE DE LOUIS XV ET MARIE LESZCZYNSKA

Du 5 septembre au 29 novembre 2025, le Château de Fontainebleau a célébré trois siècles d'histoire royale à travers une programmation riche et immersive. Le 5 septembre 1725, Louis XV et Marie Leszczynska se sont mariés dans la chapelle de la Trinité du château. Pour faire revivre cet événement, un tableau représentant l'événement a été spécialement exposé dans la galerie des Fastes, des visites guidées ont été proposées, suivant le parcours du jeune roi à travers les espaces emblématiques du château, en lien direct avec la cérémonie de 1725.

Une visite en famille, conçue comme une immersion dans la vie de cour, a permis aux participants de découvrir de manière ludique les codes de l'étiquette et les usages du XVIII[e] siècle. Par ailleurs, deux conférences organisées dans la chapelle ont apporté un éclairage historique approfondi sur le mariage royal, mais aussi sur des épisodes moins connus de l'automne 1725 à la cour de France. Elles ont notamment mis en lumière les relations diplomatiques et la visite de chefs amérindiens à Fontainebleau le 25 novembre 1725, enrichissant ainsi la compréhension de l'événement dans son contexte international (en partenariat avec le musée du Quai Branly et le château de Versailles).

En complément, une journée spéciale, le samedi 29 novembre, a réuni visites, concerts et conférences, proposant un parcours culturel continu.

L'ensemble de la programmation a rencontré un large succès auprès du public, en combinant transmission historique, expérience sensible et découverte du patrimoine. La célébration de ce tricentenaire a ainsi permis de faire revivre un moment fondateur de l'histoire de France et de renforcer le lien entre mémoire, culture et territoire.



Montage photo du mariage de Louis XV dans la chapelle de la Trinité, © Château de Fontainebleau

LA DIFFUSION DE LA CONNAISSANCE AU PLUS GRAND NOMBRE

Le Château de Fontainebleau est engagé dans une démarche de démocratisation culturelle sincère et active. En lien avec les grands axes du PSC, la diffusion auprès de tous les publics se fait par les outils traditionnels et numériques. Ceux-ci visent à faire connaître et à mieux faire comprendre plusieurs dimensions essentielles du site : son inscription dans le temps long, la place de l'invention et de la création artistique collective, ainsi que son fonctionnement comme un ensemble vivant, en relation étroite avec la nature.

CHIFFRES CLÉS

- **8 000 exemplaires de l'ouvrage *Fontainebleau, le château à travers les siècles***
- **6 519 notices publiées sur FOLIA**
- **87 482 pages consultées sur FOLIA**
- **2 000 000 de téléspectateurs pour les documentaires Arte**

LA PUBLICATION D'UN OUVRAGE DE RÉFÉRENCE GRAND PUBLIC : *FONTAINEBLEAU, LE CHÂTEAU À TRAVERS LES SIÈCLES*

En 2010, l'EPCF et la société Aristeas avaient conclu une convention de partenariat concernant la modélisation 3D du château de Fontainebleau. Afin d'exploiter l'ensemble de ces modélisations 3D, l'EPCF et Aristeas ont décidé de co-éditer un ouvrage, ayant pour titre : *Fontainebleau. Le château à travers les siècles*. Il est paru le 17 octobre 2025 dans la collection des Albums initiée par les Éditions Honoré Clair, département édition d'Aristeas (premier opus : *Le Louvre. Le palais à travers les siècles*, par Guillaume Fonkenell).



Présentation de l'ouvrage *Fontainebleau, le château à travers les siècles*, © Château de Fontainebleau

Cet ouvrage collectif d'un format de 24,5 × 34 cm compte 72 pages et 130 illustrations. Sous la direction de Muriel Barbier, il a rassemblé six auteurs dont cinq agents de l'EPCF et permet de montrer de façon très didactique et visuelle, l'évolution architecturale du château et de ses jardins du Moyen-Âge à nos jours.

Le premier tirage a été effectué à 8 000 exemplaires (5 000 en français et 3 000 en anglais). La répartition des bénéfices des ventes est effectuée à part égale entre Aristeas et l'EPCF. Les premiers mois d'exploitation se révèlent très positifs (617 exemplaires vendus au 31 décembre 2025 dont 516 en Français et 101 en Anglais) et prouvent l'intérêt du public français et anglophone pour cet ouvrage qui vient combler un manque dans l'offre éditoriale de l'établissement.

LE DÉPLOIEMENT DE LA PLATE-FORME FOLIA

Ce projet global d'informatisation des collections et des ressources documentaires a pour objectif de décrire, documenter et gérer plus efficacement l'ensemble des collections dont le château a la garde. Cette entreprise, démarrée il y a 7 ans, a connu en 2025, une intensification de la production et une amélioration de la couverture de mise en ligne après le lancement du portail en 2024.

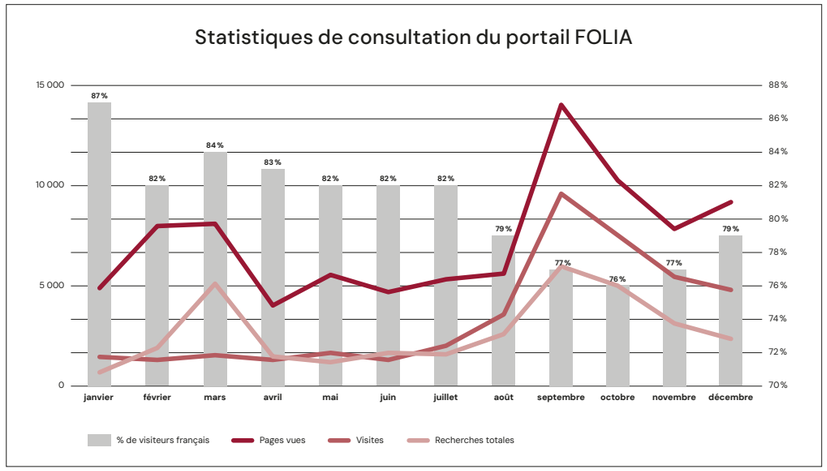
L'enrichissement des bases œuvres, images, archives et architecture s'est poursuivi, tandis que la mise en place d'une passerelle technique a permis l'intégration des notices d'ouvrages de la bibliothèque de recherche acquis en 2024 et 2025 et le catalogage désormais régulier des nouveautés.

22 021 notices ont été créées, tous environnements confondus : 3 917 notices d'œuvres, 174 notices bibliographiques, 398 notices d'archives, 3 notices d'architecture, ainsi que 16 832 images, 337 documents et 360 notices d'autorités (personnes et collectivités), soit une progression de 47 % par rapport au volume de notices en production en 2024.

6 519 notices ont été publiées sur le portail FOLIA portant le nombre de notices en ligne à 42 675, soit une progression de 18% depuis le lancement du portail.

4 publications ont été réalisées dans la rubrique d'actualités : Grandeur Nature II. L'Esprit de la forêt ; Tricentenaire de l'anniversaire du mariage de Louis XV à Fontainebleau (12 septembre 2025) ; Le décor du Salon riche installé sur la scène du théâtre impérial ; Une table du Premier Empire dressée dans la salle des Gardes, du 3 décembre 2025 au 2 février 2026.

La fréquentation du portail FOLIA a fortement augmenté en 2025 avec 41 423 visites, 87 482 pages vues et 32 663 recherches totales en ligne.



LA DIFFUSION TÉLÉVISÉE DE CONCERTS ET DE VISITES PATRIMONIALES

L'année 2025 a été marquée par l'organisation et la diffusion de deux coproductions avec ARTE consacrées à la musique au Château de Fontainebleau.

Le documentaire « *Le voyage de Fontainebleau. La musique des femmes à la cour de France* » (60 minutes), diffusé en décembre, retraçait les musiques jouées et créées à Fontainebleau sous l'influence des femmes au fil des siècles – reines, favorites ou artistes. Mêlant interviews, opéra, musique de chambre et grands orchestres, il a mis en valeur des espaces emblématiques (salle de Bal, Galerie François Ier, théâtre Impérial, salle du Conseil…) avec la participation exceptionnelle de Thomas Hengelbrock et Christophe Rousset. En parallèle, une captation exceptionnelle, « Les musiques de Fontainebleau au théâtre Impérial » (60 minutes), diffusée en mai, a également permis de faire résonner à nouveau ce lieu fragile, rarement accessible, lors d'un concert dirigé par Christophe Rousset avec l'Orchestre des Talents Lyriques et la soprano Marie Lys. Ces deux programmes ont réuni près de 2 000 000 de téléspectateurs.



Tournage d'un concert dirigé par Christophe Rousset avec l'Orchestre des Talents Lyriques pour Arte,
© Château de Fontainebleau

UNE EXPÉRIENCE DE VISITE REPENSÉE

Toutes les équipes de l'EPCF s'attachent à faire du château de Fontainebleau un lieu généreux, ouvert et accueillant, tourné vers l'avenir. Le souci d'accueillir le plus grand nombre et d'améliorer l'expérience de visite ont guidé les actions menées en 2025. Plusieurs projets structurants ont été mis en œuvre dans cet esprit : l'amélioration des espaces d'accueil et du parcours de visite, le développement d'une application de visite et le renforcement de la politique en faveur des publics scolaires et du champ social.

CHIFFRES CLÉS

- **150 textes de panneaux de médiation réécrits**
- **40 000 utilisations de la web-application**
- **1 859 jeunes accueillis venant des quartiers prioritaires**
- **43 456 scolaires accueillis de l'académie de Créteil**

LA REFONTE DES ESPACES D'ACCUEIL ET L'AMÉLIORATION DU PARCOURS DE VISITE

L'année 2025 a été marquée par le lancement d'un vaste programme de modernisation des espaces d'accueil et du parcours de visite.

L'agence Projectiles a été désignée maître d'œuvre pour conduire le réaménagement des espaces d'accueil, après avoir déjà assuré la rénovation des espaces entre 2016 et 2019. Tout en conservant le principe de spécialisation des salles de l'enfilade et l'identité esthétique des aménagements existants, l'avant-projet remis en septembre 2025 vise à améliorer la fluidité des circulations, à créer deux salles d'introduction à la visite et à renforcer les conditions de travail des agents.

Grâce à l'ouverture d'une seconde entrée dans la galerie, pour les périodes de forte affluence, les groupes et visiteurs déjà munis de billets verront leur temps d'attente se réduire. Le parcours de vente sera simplifié grâce au déplacement de la billeterie en amont des distributeurs automatiques de billets, mais aussi à la relocalisation de la caisse des audioguides. En fin de galerie, de nouveaux portiques faciliteront le contrôle des billets. L'amélioration de la signalétique directionnelle et promotionnelle, la modernisation des mobiliers, l'isolation thermique et acoustique et l'augmentation du nombre de consignes contribueront également au confort des agents et visiteurs. Afin d'accompagner ces transformations, un ergonome et un acousticien ont été associés au projet.



Esquisse de la salle d'introduction avec la frise, © Projectiles

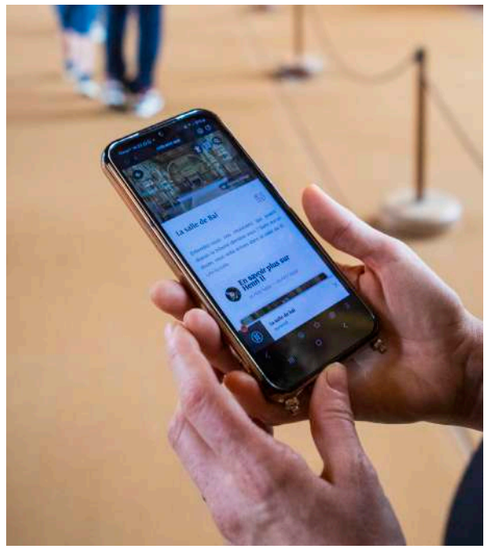
2025 a également été consacrée à la conception des futurs dispositifs de médiation qui prendront place dans les deux salles d'introduction. Ceux-ci comprendront notamment : une vidéo sur les origines légendaires du château ainsi que ses liens avec l'eau et la forêt ; une grande maquette du domaine ; une frise chronologique mise en regard avec 7 maquettes représentant des états architecturaux significatifs pour l'histoire du château ; une vidéo relatant de façon dynamique cette évolution architecturale.

De même que la signalétique, l'ensemble de ces outils ont été pensés en français, anglais et mandarin et sont accessibles aux publics en situation de handicap (dont le public malvoyant grâce au braille implanté sur les maquettes). Les travaux au sein des espaces d'accueil de l'aile Louis XV et ces salles d'introduction seront livrés au premier semestre 2026.

Dans la perspective d'importants travaux portant sur l'amélioration de la muséographie tout au long du parcours de visite, une consultation pour le recrutement d'un maître d'œuvre a été publié en octobre 2025. Le projet permettra de repenser la présentation des décors et des collections afin d'améliorer leur conservation préventive grâce à de nouvelles mises à distance, tout en développant de nouveaux supports de médiation et en optimisant le confort de visite, en jouant notamment sur l'éclairement, artificiel ou naturel.
En amont de cette opération, les équipes du château ont entrepris une importante révision des contenus de la médiation avec la rédaction de 150 nouveaux textes de présentation, pour chacune des pièces mais aussi pour certains décors. Ces panneaux sont organisés en différentes rubriques expliquant le toponyme, la fonction de la pièce, présentant les décors et une œuvre phare sans oublier d'évoquer les figures et événements historiques associés. Le support de ces panneaux reste à définir dans le cadre du marché de muséographie.

LES PREMIERS SUCCÈS DE LA WEB-APPLICATION

Créée par le service pédagogique de l'EPCF et lancée le 16 décembre 2024, la nouvelle web-application de visite constitue un outil de médiation alternatif au traditionnel audioguide. Accessible gratuitement, elle est consultable via une interface web avant, pendant et après la visite.



Présentation de la web-app, © Lucie Page

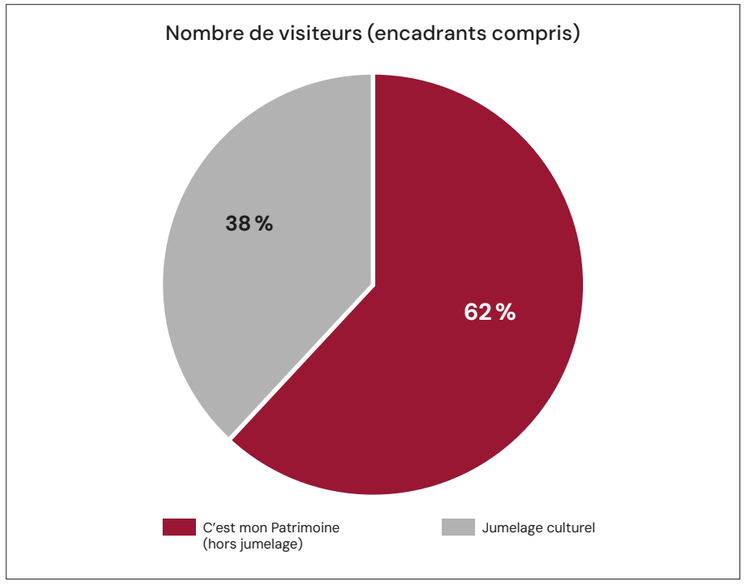
Au terme de sa première année d'existence, l'application affiche un bilan très positif : avec un taux de prise de 10 %, ce sont près de 40 000 visiteurs qui l'ont utilisée en 2025. Les deux premiers parcours interactifs ont confirmé leur succès : d'une part un parcours dédié aux familles, « Les clés du château », qui accompagne les visiteurs dans leur visite du circuit palatial ; d'autre part un parcours adulte dédié au musée Napoléon Ier.

Un troisième parcours consacré au jardin Anglais et dédié aux familles a été mis en ligne en 2025. Intitulé « À la recherche de Thétis », ce parcours sous forme de jeu de piste est destiné à un jeune public, à partir de 7 ans. Avec cette offre, le château propose pour la première fois un contenu numérique dévolu aux extérieurs, valorisant ainsi le patrimoine naturel et paysager auprès du jeune public.

Des petites vidéos et des jeux sont proposés tout au long des étapes de ces trois parcours.

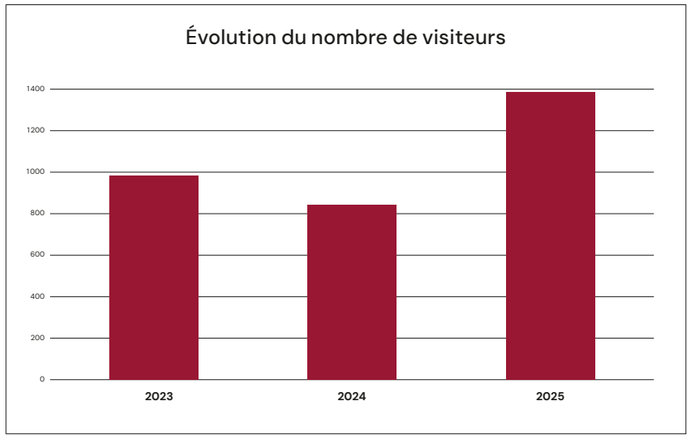
LE RENFORCEMENT DE LA POLITIQUE EN FAVEUR DES PUBLICS SCOLAIRES ET DU CHAMP SOCIAL

La politique d'éducation artistique et de démocratisation culturelle du Château de Fontainebleau repose sur l'activité conjointe du service pédagogique et du service culturel. Conformément à la charte pour l'éducation artistique et culturelle (EAC), l'objectif de l'établissement est de permettre « l'acquisition d'une culture partagée, riche et diversifiée dans ses formes », mais aussi « le développement de la sensibilité, de la créativité et de l'esprit critique » de la personne et du citoyen. Pour cela, plusieurs dispositifs sont mis à contribution.



L'EPCF a poursuivi le jumelage culturel qui le lie aux villes de Melun et d'Avon, sous l'égide de la préfecture de région d'Île-de-France. Le jumelage cible expressément les publics situés dans les quartiers prioritaires politique de la ville (QPV) des villes partenaires. En 2025, les activités conçues dans le cadre de ce jumelage ont mis à l'honneur le patrimoine paysager du château, avec un axe dédié à la sensibilisation à la nature. Deux autres axes, plus traditionnels, ont été proposés : l'un permettant la découverte et la pratique des sports anciens, comme le jeu de paume ; et une offre culturelle et de médiation, en lien avec le dispositif des « Ambassadeurs du patrimoine » permettant aux jeunes de se former et s'initier à la médiation lors de la Nuit des musées. En 2025, 2 311 visiteurs dont 1 859 jeunes et 452 encadrants ont ainsi été accueillis, soit un doublement des effectifs par rapport à 2024.

Comme chaque année, le Château de Fontainebleau a participé en juillet 2025 à l'opération « C'est mon patrimoine », soutenue par la préfecture de la région. Ce dispositif, qui associe activités culturelles, artistiques et sportives, s'adresse aux jeunes de 6 à 18 ans issus des QPV ainsi qu'à leurs familles, en leur proposant une journée d'été sur mesure au château. En 2025, 1 379 visiteurs ont été accueillis, dont 1 205 jeunes et 174 encadrants, soit une hausse de 60 % par rapport à 2024. 98 % des groupes étaient franciliens, dont 36 % originaires de Seine-et-Marne.



En 2025, le service pédagogique a reçu 43 456 scolaires issus de l'enseignement secondaire de l'académie de Créteil. Certains d'entre eux ont été étroitement associés à diverses manifestations organisées au sein du château. Ainsi, les élèves de l'école de Perthes-en-Gâtinais et du collège Lucien-Cézard de Fontainebleau ont préparé et présenté un projet lors du Festival d'histoire de l'art. À l'occasion de l'exposition *Grandeur Nature II*, un dossier pédagogique dédié a été remis aux enseignants des classes en visite ; de mêmes les jeunes « Ambassadeurs du patrimoine » ont été spécifiquement formés à la présentation du parcours d'art contemporain. Ce sont également 120 enseignants qui ont été formés en 2025, dont 60 professeurs-relais.



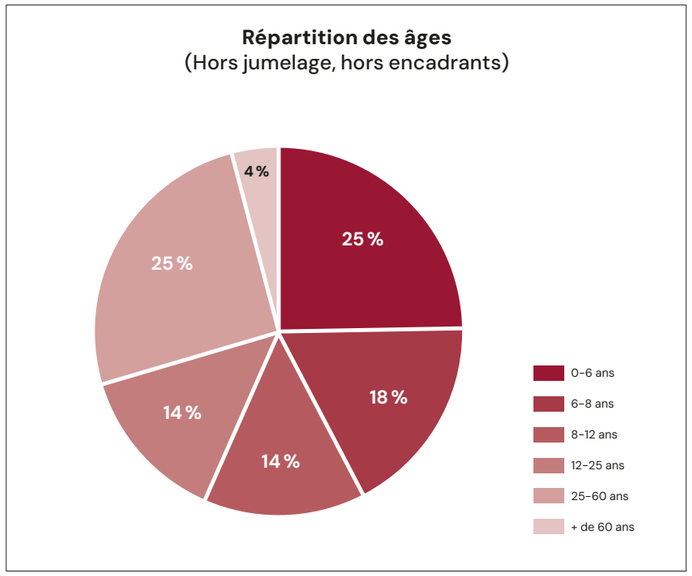
Activité autour de la biodiversité, © Château de Fontainebleau



Concert de l'Orchestre Symphonique en Résonnance lors du 8 mai, © Château de Fontainebleau

La musique n'a pas été en reste, avec en particulier deux concerts organisés par l'association « Orchestre à l'École » dans la salle de Bal le 29 novembre. Ces spectacles retraçaient la visite rendue à Louis XV à Fontainebleau par une délégation d'autochtones d'Amérique en novembre 1725, qui inspira à Jean-Philippe Rameau les Indes Galantes.

Enfin, l'EPCF a accueilli plus de 30 stagiaires de 3ème ainsi que, en juin 2025, 14 élèves de 2nde auxquels l'ensemble des métiers de l'établissement ont été présentés.



PRÉSERVER ET TRANSMETTRE : UN ENGAGEMENT AU SERVICE DU MONUMENT

LE SCHÉMA DIRECTEUR DE RÉNOVATION : DES AVANCÉES STRUCTURANTES **P. 42**

- Huit chantiers de la phase 2 livrés en 2025 p. 42
- L'engagement des dernières opérations de la phase 2 p. 44
- La validation par la commission ministérielle des projets immobiliers du bilan de la phase 2 et du programme de la phase 3 p. 45

LE CENTRE PHILIBERT DELORME : UNE INFRASTRUCTURE STRATÉGIQUE POUR LES COLLECTIONS **P. 46**

- La réception du bâtiment p. 46
- Le démarrage du chantier des collections p. 47
- Une avancée considérable pour la conservation des collections p. 48

L'ÉTUDE, LA RESTAURATION ET L'ENRICHISSEMENT DES COLLECTIONS **P. 49**

- La poursuite de restaurations d'envergure p. 49
- Le récolement et décroisement des collections p. 50
- Les acquisitions et enrichissements p. 51

DES ACTIONS SOUTENUES EN FAVEUR DE LA CONSERVATION DU DOMAINE **P. 52**

- La mise en valeur des décors p. 52
- L'amélioration des conditions d'accueil des visiteurs et de logement des agents p. 53
- Des rénovations techniques indispensables p. 54
- Une approche durable pour la valorisation des jardins et des ouvrages hydrauliques p. 54

Photo du château depuis l'étang aux Carpes, © Studygraphik

LE SCHÉMA DIRECTEUR DE RÉNOVATION : DES AVANCÉES STRUCTURANTES

Mis en place en 2015, le schéma directeur du château de Fontainebleau est un programme pluriannuel au service de la préservation et du rayonnement de ce site majeur. Déployé sur quatre phases de six ans, il mobilise en moyenne 10 M€ d'investissements par an pour la conservation du château et des jardins, la modernisation des infrastructures techniques et l'amélioration de l'accueil du public. L'année 2025 a constitué une étape clé avec la validation, par la Commission ministérielle du patrimoine immobilier (CMPI), du bilan de la phase 2, de la programmation de la phase 3 et de l'esquisse de la phase 4.

CHIFFRES CLÉS

- **8 chantiers achevés en 2025 pour la phase 2 du Schéma directeur**
- **63 100 000 € engagés au titre de la phase 2**
- **1,5 hectares de couvertures restaurées à l'issue de la phase 2**
- **18 opérations programmées pour la phase 3 du Schéma directeur**
- **67 500 000 € programmés au titre de la phase 3**

HUIT CHANTIERS DE LA PHASE 2 LIVRÉS EN 2025

La phase 2 du schéma directeur portant sur la période 2020-2025, de très nombreux chantiers ont été livrés cette dernière année, réalisés soit sous la maîtrise d'ouvrage directe de l'EPCF, soit sous la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'OPPIC.

L'opération la plus ambitieuse est l'aménagement du nouveau centre de conservation des collections du château, le Centre Philibert Delorme, qui fait l'objet d'un développement spécifique dans le point 2 de cette partie.

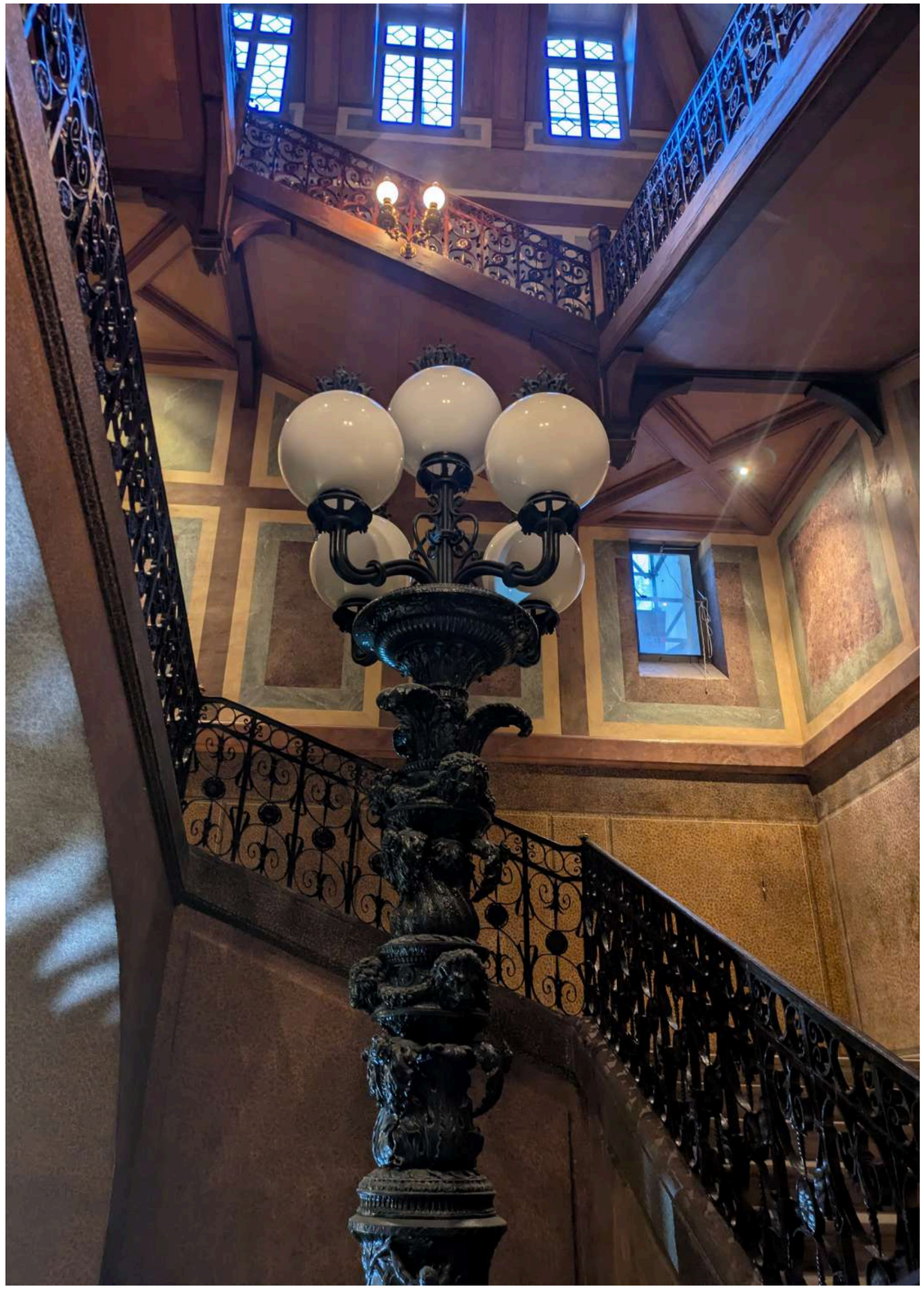
Parmi les autres opérations majeures, figure la restauration de la couverture de l'aile nord du Quartier des Princes, achevée en avril après 18 mois de travaux. Cette opération fait partie du vaste programme de restauration des 2,5 hectares de couvertures du château entrepris depuis 2015, permettant une remise en état progressive de l'ensemble du couvert du monument.

La restauration de l'aqueduc François Ier, ouvrage essentiel à l'alimentation en eau des bassins et fontaines des jardins, a également été finalisée au printemps 2025. Le chantier s'inscrit dans le cadre de la vaste campagne de restauration des ouvrages hydrauliques débutée en 2023 avec la réfection de l'étanchéité de la digue Est du Grand Canal et de son exutoire.

En décembre 2025, la sécurisation de l'escalier Louis XIV a marqué l'aboutissement de la mise aux normes des quatre escaliers desservant le circuit de visite, conformément au schéma directeur de sécurité incendie validé par le SDIS 77.

L'établissement a aussi poursuivi la modernisation de ses infrastructures techniques, avec notamment le déploiement d'un nouveau système de gestion de la sûreté ainsi que le remplacement du tableau général de basse tension (TGBT) de l'aile des Ministres. Les travaux de restauration et mise en sécurité du portail du Fleuriste, donnant sur le boulevard Magenta, ont été également réceptionnés. Cette opération s'inscrit dans la perspective de la mise en œuvre du plan de sûreté de l'établissement élaboré tout au cours de l'année 2025 et en constitue une des premières étapes opérationnelles.

Parallèlement, des travaux relevant du programme raisonné d'entretien des bâtiments et des jardins, ont été poursuivis portant à la fois les menuiseries du pavillon des Vitriers, améliorant ains les conditions de travail des agents et de conservation de l'édifice, et sur les réseaux hydrauliques et d'assainissements du domaine.



Escalier Louis XIV restauré, © Château de Fontainebleau

L'ENGAGEMENT DES DERNIÈRES OPÉRATIONS DE LA PHASE 2

Le lancement des appels d'offres pour les deux dernières opérations de la phase 2 du schéma directeur a été effectué au deuxième semestre 2025 : ils concernent la restauration des couvertures de l'aile Est des Ministres et le réaménagement du secteur Serlio.

La consultation relative à la couverture de l'aile des Ministres, conduite sous la maîtrise d'ouvrage de l'EPCF, a été finalisée en septembre et s'est révélée très fructueuse. La tranche ferme, engagée fin 2025, est réalisée sous la maîtrise d'œuvre de l'ACMH Patrick Ponsot avec un démarrage des travaux prévu en mars 2026 pour une durée de 22 mois. La tranche optionnelle sera, quant à elle, menée sous la maîtrise d'œuvre de son successeur, Michel Trubert.



Vue des couvertures aile des Ministres avant travaux, © Château de Fontainebleau

L'opération du secteur Serlio, sous maîtrise d'ouvrage de l'OPPIC, est divisée en deux tranches : la tranche ferme comprend la restauration des espaces patrimoniaux et l'amélioration de l'accessibilité (ascenseur et sanitaires) au cœur du circuit de visite, tandis que la tranche optionnelle prévoit la création de locaux techniques et l'installation de centrales de traitement d'air. Les offres de la consultation pour la tranche ferme ont été rendues en novembre, le chantier devant démarrer en mai 2026. Pour la tranche optionnelle, des contraintes géotechniques et environnementales ont été identifiées, nécessitant la réalisation d'études complémentaires.

À l'issue de la phase 2, les avancées sont majeures : 60 % des couvertures auront été restaurées et plus de 72 M€ consacrés aux installations techniques, à l'amélioration des conditions de travail ainsi qu'à la sûreté et à la sécurité, témoignant de la priorité donnée à la protection du monument et des collections.

LA VALIDATION PAR LA COMMISSION MINISTÉRIELLE DES PROJETS IMMOBILIERS (CMPI) DU BILAN DE LA PHASE 2 ET DU PROGRAMME DE LA PHASE 3

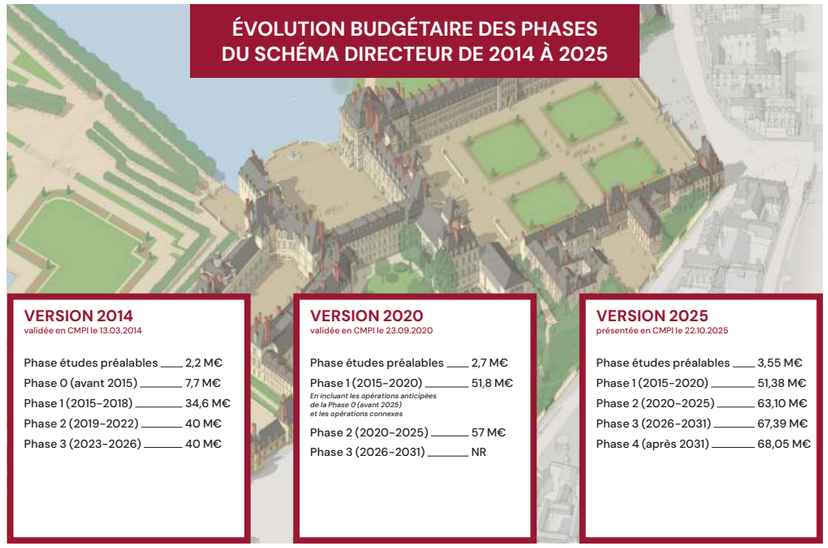
La séance de la CMPI consacrée au suivi du schéma directeur du château de Fontainebleau s'est tenue le 22 octobre 2025. Lancé en 2015 à l'initiative de la ministre de la Culture Fleur Pellerin, ce programme, d'abord prévu sur trois phases, a ensuite été réorganisé en quatre phases de six ans. Les trois premières phases, menées jusqu'en 2031, représentent un investissement de près de 185 M€. Fontainebleau étant le seul établissement public à disposer, dans ses statuts, d'un comité de programmation des travaux, le pilotage du schéma directeur repose sur une coordination particulièrement étroite entre le ministère de la Culture, le Château et l'OPPIC, qui assure la maîtrise d'ouvrage déléguée d'une partie de ces opérations.

La CMPI a salué la qualité du pilotage du schéma directeur, le bilan exemplaire des deux premières phases et la solidité du dossier de phase 3, tout en validant le principe d'une quatrième et dernière phase. Elle a rendu un avis favorable au lancement de la phase 3, dont l'enveloppe prévisionnelle atteint 67,5 M€, avec 2,5 M€ de financements externes, sous réserve de l'obtention des crédits en lois de finance.

Cette troisième phase regroupe 18 opérations structurantes destinées à poursuivre la transformation et la valorisation du domaine. Elle prévoit notamment la réouverture de la galerie de Diane, le redéploiement du musée Napoléon Ier, la mise en accessibilité des cours, la création de nouveaux espaces pédagogiques, ainsi que la restauration des couvertures du Gros Pavillon et des Grands Appartements et de l'escalier Primatice.

Le programme comprend également plusieurs interventions sur les espaces extérieurs, portant sur les jardins, la digue de l'étang aux Carpes, le bassin du Bréau et le site horticole de la Pépinière. À ces opérations patrimoniales s'ajoutent d'importants travaux de mise aux normes techniques et d'amélioration des systèmes de traitement d'air. Le chantier des collections engagé lors de la phase 2 est par ailleurs poursuivi.

Si les crédits correspondants ne figurent pas au projet de loi de finances pour 2026, le lancement des études préalables pourra néanmoins intervenir dès le début de l'année grâce à une dotation anticipée de 3,5 M€ notifiée en 2025.



LE CENTRE PHILIBERT DELORME : UNE INFRASTRUCTURE STRATÉGIQUE POUR LES COLLECTIONS

La création du centre de conservation ainsi que le vaste chantier des collections qui l'accompagne constituent le projet phare de la phase 2 du schéma directeur. Pensés comme des outils stratégiques au service de la préservation, de l'étude et de la valorisation des collections, ces deux opérations renforcent durablement les capacités de conservation de l'établissement. La livraison du centre Philibert Delorme en octobre a permis le lancement du chantier des collections dès décembre 2025, opération de grande ampleur appelée à se poursuivre tout au long de la phase 3 du schéma directeur.

CHIFFRES CLÉS

- **35 000 m³ de réserves créées au centre Philibert Delorme**
- **150 m³ pour la bulle d'anoxie**
- **10 176 000 € engagés pour l'aménagement du centre de conservation**
- **2 945 items traités pour la première phase jusqu'en 2028**

LA RÉCEPTION DU BÂTIMENT

Le centre de conservation Philibert Delorme a été inauguré le 2 octobre 2025 en présence des membres du conseil d'administration. Cette réalisation marque une étape majeure du chantier des collections engagé par l'établissement.

Construit en 2006-2007, le bâtiment de 5 800 m² a fait l'objet d'une restructuration complète, sous la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'OPPIC, afin d'accueillir une partie des réserves du château ainsi qu'une plateforme de traitement des œuvres. Le projet comprend la transformation intégrale des espaces existants, la création d'une extension de 500 m² intégrant notamment de nouvelles circulations verticales, une salle dédiée aux grands formats et une salle de quarantaine, ainsi que l'installation d'un mobilier technique spécialement conçu pour la conservation des œuvres.



Inauguration du Centre Philibert Delorme par le conseil d'administration, © Emilie Brouchon

Cette opération présente des enjeux techniques importants, liés à la régulation climatique des espaces, à la sécurité incendie, à la sûreté des collections et à l'adaptation progressive des espaces aux différentes phases du chantier. À l'issue des travaux, le bâtiment réhabilité et son extension offrent désormais une capacité de stockage d'environ 35 000 m³ de réserves.

Initialement prévue pour décembre 2024, la réception des travaux a été décalée en raison de retards sur le gros œuvre du bâtiment de liaison, puis sur certaines finitions des dispositifs de sécurité, de sûreté et des centrales de traitement d'air. Les opérations se sont achevées au premier trimestre 2025, et ont été suivies d'une phase de tests de 6 mois, destinée à vérifier le bon fonctionnement de l'ensemble du site avant l'arrivée des premières œuvres.

Ces nouvelles réserves constituent un outil essentiel pour la préservation des collections dont l'établissement a la charge et, dans un premier temps, pour accompagner le chantier des collections. Elles permettent de libérer progressivement les espaces de stockage situés dans le château et d'améliorer durablement les conditions de conservation des œuvres.

LE DÉMARRAGE DU CHANTIER DES COLLECTIONS

Après dix années de réflexion stratégique et d'études préparatoires, le chantier des collections est entré dans sa phase opérationnelle en 2025. L'accord-cadre portant sur la mise en œuvre des différentes opérations du chantier a été publié en mai 2025. À l'issue de la procédure, trois prestataires ont été retenus en octobre : l'entreprise Hygiène Office, en charge des traitements de désinsectisation des collections par anoxie dynamique ; l'entreprise Artrans, responsable des opérations d'emballage, de manutention et de transport des collections entre le château de Fontainebleau et le CPHD ; et l'entreprise Grahal, chargée des interventions sur la chaîne de traitement des collections. Les agents de la direction du patrimoine et des collections sont mobilisés quotidiennement pour le suivi de ce chantier.

Les prestations prévues au sein de cet accord-cadre ont été réparties en cinq tranches opérationnelles correspondant aux zones du château : une tranche ferme (aile Ouest de la cour des Princes) et quatre tranches optionnelles (Pépinière et aile des Grands Appartements – rez-de-chaussée, réserve des tapis, aile Est et aile Nord de la cour des Princes). Programmées sur la période 2025 2028, ces tranches portent sur le traitement et le transfert vers les nouvelles réserves du CPHD de 2 945 items (mobilier, tapis, peintures, etc.).

À la suite de la livraison du centre Philibert Delorme, la tranche ferme a été lancée le 12 novembre 2025 et se poursuivra sur l'ensemble du premier semestre 2026. Elle concerne le traitement et le transfert de 1 472 items prévisionnels, répartis en cinq cycles correspondant à cinq bulles d'anoxie.



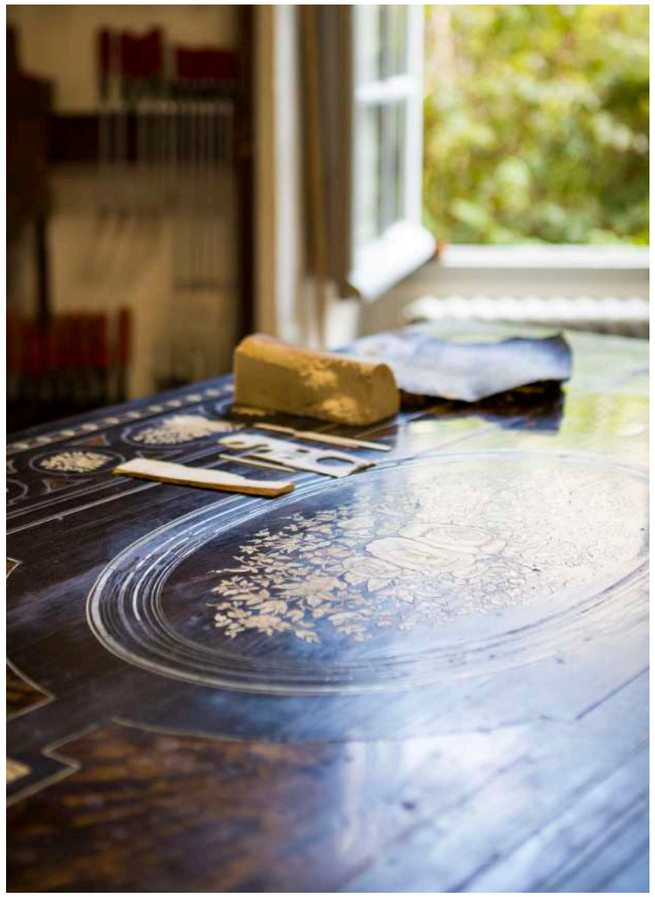
Centre Philibert Delorme, © Emilie Brouchon

UNE AVANCÉE CONSIDÉRABLE POUR LA CONSERVATION DES COLLECTIONS

Dès novembre 2025, l'entreprise Hygiène Office a procédé à l'installation d'une bulle d'anoxie d'une capacité de 150 m³ ainsi que de l'ensemble des équipements nécessaires à son fonctionnement. Les premiers transferts d'œuvres entre le château et le Centre ont permis le remplissage de la première bulle d'anoxie, mise en fonctionnement en décembre pour une durée de cinq semaines.

En amont de ces premiers transferts, l'équipe du service de la régie des œuvres a procédé à l'identification de l'ensemble des items et la mise à jour de la base de gestion des collections FOLIA. L'atelier d'ébénisterie est intervenu sur une part significative des objets tout au long du premier semestre 2025, réalisant des opérations de consolidation destinées à garantir les conditions de conservation des collections lors de leur transfert.

Les opérations sont ainsi réparties entre les conservateurs, les régisseurs des œuvres, les artisans d'art et Grahal pour une meilleure appréhension des collections, et pour une conservation préventive optimale dans des espaces dont le mobilier et l'adressage ont été entièrement adaptés à la spécificité des collections du château.



Présentation de l'atelier d'ébénisterie, © Lucie Page

L'ÉTUDE, LA RESTAURATION ET L'ENRICHISSEMENT DES COLLECTIONS

S'appuyant sur sa démarche de récolement ainsi que sur les études menées sur les œuvres et les bibliothèques patrimoniales, la direction du patrimoine et des collections conduit une politique pluriannuelle de préservation et de conservation des collections. Celle-ci vise à favoriser leur valorisation au sein du parcours muséographique permanent, lors des expositions temporaires ainsi que dans le cadre de prêts extérieur. En 2025, 216 œuvres ont été restaurées. Le détail est présenté en annexe.

CHIFFRES CLÉS

- **216 œuvres restaurées en 2025**
- **56 % des collections récolées**
- **126 œuvres acquises en 2025**

LA POURSUITE DE RESTAURATIONS D'ENVERGURE

Parmi les objets dont l'établissement a la charge, les cartons de la tenture des Chasses royales de Louis XV, dus à Jean-Baptiste Oudry, constituent l'un des projets de restauration les plus ambitieux parmi ceux menés ces dernières années. À l'issue de l'exposition *Jean-Baptiste Oudry, peintre de courre*, qui s'est achevée le 27 janvier 2025, les quatre cartons présentés au public à cette occasion, restaurés entre 2021 et 2024, ont regagné leur emplacement actuel au sein de l'appartement des Chasses, à la faveur d'une minutieuse opération qui a impliqué le roulage et le déroulage des toiles (nécessités par les dimensions des portes) ainsi que l'adaptation des systèmes d'accrochage des toiles, auparavant maintenues par des clous qui transperçaient les œuvres et leurs châssis. Parallèlement, deux autres peintures de l'appartement, *Le Forhu* et *Chien-barbet poursuivant des canards sauvages*, ont été transportées au C2RMF où leur restauration a pu être amorcée dans le courant de l'année.



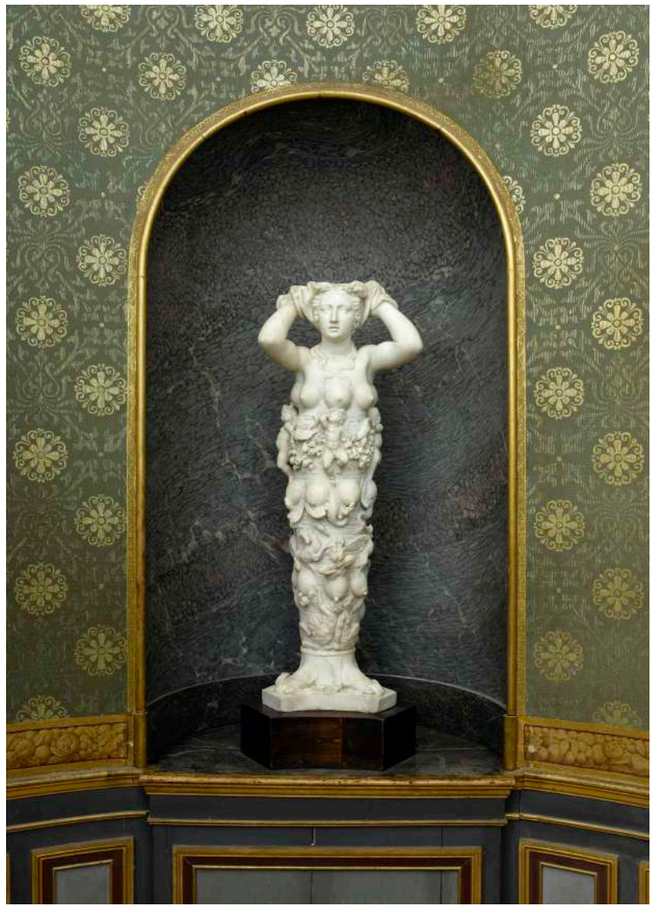
Chantier des cartons de Jean-Baptiste Oudry, © Château de Fontainebleau

Une étape importante a été franchie dans le projet de restauration de l'orgue de la chapelle de la Trinité. Lors de sa séance du 2 octobre 2025, la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture a validé le principe d'un simple relevage de cet exceptionnel orgue de Clicquot, classé au titre des monuments historiques, sans remplacement de la tuyauterie restaurée dans les années 1970 et reconnue pour sa grande qualité. La maîtrise d'œuvre des travaux devrait être engagée en 2026.

LE RÉCOLEMENT ET DÉCROISEMENT DES COLLECTIONS

En 2025, le récolement s'est poursuivi avec le maintien du recours à une prestation d'assistance à maitrise d'ouvrage. Conformément aux instructions du Service des musées de France, les opérations ont prioritairement porté sur les zones de réserves qui n'avaient pas été récolées jusqu'alors ainsi que sur les dépôts sortants. Le taux de récolement (5 %) traduit le fait que les efforts se sont surtout portés sur les opérations de post-récolement. L'année 2025 marque par ailleurs l'achèvement du deuxième récolement décennal pour l'EPCF, avec 20 657 items récolés sur un total de 36 782 soit 56 % des collections.

En parallèle, les conservateurs et chargés de récolement ont largement œuvré au décroisement des inventaires, qui constitue un objectif ministériel. Ces opérations sont désormais effectives avec le département des Sculptures du musée du Louvre, avec le transfert de 68 sculptures sur la base du récolement réalisé en 2021. L'arrêté de transfert de 27 œuvres du musée d'Orsay est sur le point d'être signé. Le décroisement avec le département des Peintures, réactivé en 2025, n'est pas encore finalisé et concerne 468 œuvres. Enfin, le décroisement avec le FNAC est en cours, en lien avec le récolement décennal.



Inscription aux inventaires du château La Nature par Niccolo Tribolo,
© Grand-Palais RMN (Fontainebleau) / Gérard Blot (cliché n° 08-522295)

LES ACQUISITIONS ET ENRICHISSEMENTS

La politique d'acquisition suit toujours les deux directions précisées dans le PSC : d'une part, l'acquisition de biens provenant des décors et des ameublements du château ou les documentant ; d'autre part, l'enrichissement du musée Napoléon Ier.

Au cours de l'année 2025, les collections publiques nationales dont l'EPCF est affectataire se sont enrichies de 126 œuvres, issues de dons, d'achats de gré à gré ou de préemptions (voir liste détaillée en annexe). Parmi les œuvres majeures entrées dans les collections, il convient de signaler en particulier les acquisitions, avec le soutien du Fonds du patrimoine, de 17 pièces du service commandé par le prince Camille Borghèse à la manufacture de Sèvres en 1808-1809, mettant ainsi un terme à la campagne « Des Sèvres pour Fontainebleau » ainsi que l'acquisition d'un projet de statue équestre de Napoléon Ier par Jean-Guillaume Moitte (1805) lors de la vente du comte Charles-André Colonna-Walewski. Ce dernier a ensuite offert au musée Napoléon Ier un buste de Louis-Napoléon Bonaparte et un buste du roi de Rome.

En outre, c'est en juin 2025 qu'a pris fin l'usufruit de la princesse Napoléon portant sur trois œuvres désormais intégrées aux collections du château : deux sculptures représentant la reine Catherine de Wurtemberg par François-Joseph Bosio et les trois enfants du roi Jérôme par Antonio Sola, ainsi qu'un portrait peint par François Gérard représentant la reine Hortense avec le prince Napoléon-Charles. Ces œuvres rejoindront les salles du musée, après restauration, en 2026.



Acquisition du projet de statue équestre de Napoléon Ier,
par Jean-Guillaume Moitte (1805)

DES ACTIONS SOUTENUES EN FAVEUR DE LA CONSERVATION DU DOMAINE

Le domaine national de Fontainebleau abrite un patrimoine bâti et paysager exceptionnel, aujourd'hui fragilisé par sa forte fréquentation et les effets du changement climatique. Parallèlement, l'établissement doit répondre à de nouveaux enjeux en matière de sécurité et de sûreté, de qualité d'accueil des publics et d'amélioration des conditions de travail des agents. Dans ce contexte, l'année 2025 marque une étape significative, avec l'aboutissement et l'engagement de plusieurs opérations majeures, menées par la direction des bâtiments et des jardins, destinées à préserver durablement le domaine et à accompagner son adaptation aux nouvelles pratiques de visite.

CHIFFRES CLÉS

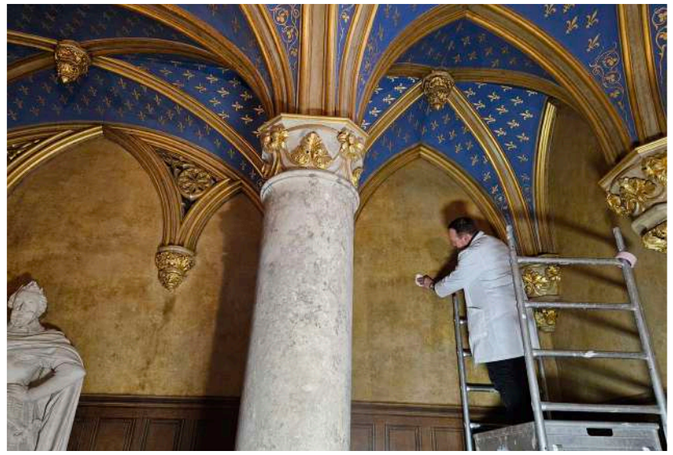
- **240 000 € pour la remise en état de l'appartement des Chasses**
- **215 000 € pour le remplacement de la centrale de traitement d'air du musée de l'Impératrice**
- **300 000 € pour la réfection des allées et la sécurisation des alignements**

LA MISE EN VALEUR DES DÉCORS

Afin d'enrichir l'offre de visite, plusieurs opérations de rénovation d'espaces patrimoniaux ont été engagées en 2025 en vue de leur intégration au parcours de visite libre.

La remise en état de l'appartement des Chasses a débuté en novembre. Mené parallèlement à la restauration des cartons d'Oudry, ce chantier vise à nettoyer les lambris qui les encadrent ainsi que les sols et les murs, et à réouvrir l'appartement au public avec l'ensemble de son mobilier. L'opération comprend également la restauration des menuiseries. La livraison est prévue en mai 2026.

Par ailleurs, dans le cadre du mécénat Yagi ayant permis l'acquisition du tableau de Ruggiero Ruggieri, *Ulysse et les sirènes*, il a été décidé de rafraichir l'appartement Mérimée, où sont présentées les trois œuvres du peintre. Les premiers travaux ont débuté en décembre, pour une livraison prévue en mars 2026.



Remise en état du vestibule de l'escalier Saint-Louis, © Château de Fontainebleau

Enfin le sol en mosaïque et la porte extérieure du vestibule de l'escalier Saint-Louis ont fait l'objet d'indispensables travaux de réparation.

L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS D'ACCUEIL DES VISITEURS ET DE LOGEMENT DES AGENTS

Dans le prolongement de la refonte du parcours de visite, un effort important a été engagé en 2025 pour améliorer l'accueil des visiteurs. Les toilettes publiques de l'aile Louis XV, utilisées à la fois par les visiteurs du château et les promeneurs se rendant dans les jardins, ont été entièrement rénovées en mai. Un espace dédié au change et à l'allaitement des enfants y a également été créé.

Par ailleurs, la restitution en juin de la porte historique de l'aile Louis XV a redonné davantage de solennité à l'entrée du parcours de visite, tout en renforçant sa visibilité et en mettant davantage en valeur la façade sur la cour d'Honneur.

Afin d'offrir aux agents de l'établissement la possibilité de loger sur place, pour des raisons de nécessité de service, deux logements ont été rénovés cette année. Un établissement aussi vaste que celui du château de Fontainebleau doit pouvoir accueillir en son sein des agents spécialisés, dont la présence, de jour comme de nuit, permet de répondre aux exigences techniques, paysagères, de sureté, de sécurité, ainsi qu'aux enjeux patrimoniaux et muséaux. L'un de ces appartements a notamment permis de loger, pour la première fois depuis plusieurs années, un jardinier du domaine.



Porte d'entrée historique de l'Aile Louis XV après travaux,
© Château de Fontainebleau

DES RÉNOVATIONS TECHNIQUES INDISPENSABLES

Plusieurs chantiers ont été effectués en interne par le service d'exploitation technique afin de moderniser ou mettre en place de nouveaux équipements techniques essentiels pour la conservation et la mise en valeur du monument.

La mise en lumière des décors de la Porte dorée a été réalisée au mois de juin afin d'éclairer et de rendre plus lisibles ces fresques de la Renaissance restaurées en 2024.

Par ailleurs, une consultation a été menée pour recruter un bureau d'études techniques chargé de réaliser les études pour le remplacement de la centrale de traitement d'air du musée de l'Impératrice. Celle-ci ne permet plus d'assurer les conditions climatiques et d'hygrométrie suffisantes pour la conservation des collections et des décors. La nouvelle CTA sera installée en 2026.

L'équipe a été particulièrement mobilisée par les actions de renforcement de la sûreté de château, notamment le déploiement d'un logiciel de supervision centralisée de la sûreté du domaine et la mise en place de 40 nouvelles caméras de surveillance au sein du circuit de visite dans le cadre du plan de sûreté en 10 actions élaboré en 2025 (point développé en partie IV-1).



Intérieur de la Porte Dorée restaurée, © Grand-Palais RMN Thierry Ollivier

UNE APPROCHE DURABLE POUR LA VALORISATION DES JARDINS ET DES OUVRAGES HYDRAULIQUES

Le constat de la dégradation rapide des ouvrages de canalisation et de drainage des eaux, provoquant une importante hydromorphie des sols, a conduit à la mise en œuvre d'un programme de travaux urgents. Celui-ci s'appuie sur les préconisations formulées par l'expert parcs et jardins de direction générale des patrimoines et de l'architecture ainsi que par le paysagiste-conseil de l'État, missionnés par la CRMH dans le cadre d'une expertise conduite en 2024.

Dans ce cadre, la direction des bâtiments et des jardins a mené un important chantier de remise en état des réseaux hydrauliques du parc. Les fossés drainants ont été curés, les systèmes de drainage restaurés et les petits canaux ainsi que les cascatelles ont fait l'objet d'un rejointoiement. Sur le Grand Parterre, le débouchage des avaloirs a permis un assainissement spectaculaire des allées, jusque-là régulièrement inondées. Ces interventions ont efficacement limité les phénomènes de stagnation des eaux de pluie.

Parallèlement, de nombreux services de l'EPCF ont participé tout au long de l'année au groupe de travail chargé de définir le programme du projet de modernisation et de mise en valeur du site de la Pépinière. Méconnu du grand public, ce lieu, qui abrite les trois aqueducs du domaine, s'inscrit depuis le XVI^{e} siècle dans une tradition de production vivrière puis horticole au service du château. Les installations horticoles, aujourd'hui vétustes et inadaptées, doivent être en partie démolies et reconstruites. Le projet vise à la fois à maintenir l'outil de production des jardiniers d'art et à mieux faire connaître ce patrimoine paysager et hydrauliques auprès des visiteurs. Sur la base de ces orientations, l'OPPIC, maître d'ouvrage de l'opération, a lancé en décembre 2025 une consultation pour recruter un programmiste.

Les alignements du parc ont également fait l'objet d'importantes campagnes d'élagage et de sécurisation, notamment dans les secteurs accueillant des œuvres du parcours d'art contemporain *Grandeur Nature II*. Un cèdre de l'Atlas a été planté dans le jardin Anglais, en hommage à Denecourt, l'inventeur des sentiers pédestres de la forêt de Fontainebleau, pour le 250^{e} anniversaire de sa disparition.

Enfin, le Grand Parterre a bénéficié en 2025 d'un fleurissement exceptionnel. Afin d'être prêt pour l'ouverture de *Grandeur Nature II*, le calendrier des plantations a été avancé d'un mois, permettant leur achèvement dès la mi-mai grâce à la mobilisation des équipes et à des conditions météorologiques favorables. Conçu et réalisé par le service des jardins du château, ce projet de fleurissement a été pensé pour évoluer au fil des saisons grâce à une palette végétale diversifiée.



Cascatelle du Parc restaurée, © Château de Fontainebleau



Fleurissement du Grand Parterre, © Château de Fontainebleau

DOMAINE NATIONAL DE FONTAINEBLEAU

OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT COURANT ET DU SCHÉMA DIRECTEUR

Chantiers pour l'année 2025

Château de Fontainebleau

ALLÉE DE MAINTENON

Remise en état de la grille et des treillages

GRAND PARTERRE

Fleurissement des bas-parterres

Assainissement du Grand Parterre

CENTRE PHILIBERT DELORME

Création du centre de conservation des collections

PARC

Curage des fossés drainants

Restauration des systèmes de drainage existants



QUARTIER DU FLEURISTE

Restauration et mise en sécurité du portail du Fleuriste

CHÂTEAU

Restauration des couvertures de l'aile nord du Quartier des Princes

Sécurisation de l'escalier Louis XIV

Déploiement d'un nouveau système de sûreté

Remplacement du TGBT de l'aile des Ministres

Rénovation des menuiseries du Pavillon des Vitriers

Rénovation des toilettes publiques de l'aile Louis XV

Restitution de la porte historique de l'aile Louis XV

Remise en état de l'appartement des Chasses

Mise en lumière du porche de la Porte Dorée

Réfection de deux logements de fonction

SITE DE LA PÉPINIÈRE

Restauration de l'aqueduc François 1er

TRANSFORMER L'ÉTABLISSEMENT : GOUVERNANCE, PERFORMANCE ET ENGAGEMENT

UN PLAN PLURIANNUEL POUR LA SÛRETÉ EN 10 ACTIONS **P. 60**

- Un important travail d'audit p. 60
- L'adoption du plan en fin d'année p. 61

LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES **P. 62**

- La mise en place d'un comité de tarification p. 62
- Le développement des mises à disposition d'espaces p. 63
- Mécénat et concessions en dynamique p. 64

LE RENFORCEMENT DES OUTILS DE PILOTAGE **P. 65**

- L'adoption d'un plan pluriannuel de prévention des risques psychosociaux p. 65
- Le déploiement d'un nouvel outil budgétaire p. 66
- L'intensification de la stratégie RSE p. 66
- Le renforcement des périmètres de protection liés au patrimoine mondial p. 67

DES ÉQUIPES ENGAGÉES AU SERVICE DU CHÂTEAU **P. 69**

- Le renouvellement des équipes p. 69
- Un outil au service des équipes : le lancement de l'intranet p. 70
- Le développement de moments de partage et de cohésion p. 71

La Pendule Empire aux trois Grâces par Jean-André Lepaute, © Skudygraphik

UN PLAN PLURIANNUEL POUR LA SÛRETÉ EN 10 ACTIONS

Depuis la mise en œuvre du schéma directeur de rénovation du château, le renforcement de la sûreté constitue un axe prioritaire de la politique de l'établissement. À la suite du cambriolage majeur survenu en 2015 dans le musée de l'Impératrice, l'EPCF avait engagé un renforcement progressif de ses dispositifs de sécurité. Malgré ces avancées, la tentative d'intrusion constatée au musée de l'Impératrice en mars 2025 a mis en évidence la persistance de vulnérabilités structurelles du site, liées à son étendue et à sa configuration ouverte sur des jardins. Dans ce contexte, un ambitieux plan d'action a été élaboré tout au long de l'année afin de consolider les dispositifs de protection et de sécurisation du site.

CHIFFRES CLÉS

- **4 500 000 € pour la mise en place du plan de sûreté**
- **40 caméras ajoutées dans le circuit de visite**

UN IMPORTANT TRAVAIL D'AUDIT

Les travaux menés depuis 2015 dans le cadre des deux premières phases du schéma directeur ont permis la réalisation d'importantes opérations de mise en sûreté : déploiement d'une vidéosurveillance périmétrique du château ; modernisation des postes de contrôle et mise en place d'un système d'alarmes performant.

Afin d'évaluer l'efficacité et l'adéquation des dispositifs existants, un audit de sûreté a été confié en février 2025 à la société Valorisk, dont les conclusions sont attendues en mars 2026. En parallèle, la Mission de sécurité, sûreté et accessibilité (MISSA) du ministère de la Culture s'est rendue à quatre reprises sur le site au cours de l'année dans le cadre de missions d'expertise et d'accompagnement.

Les premières observations de ces deux démarches d'audit convergent et mettent en évidence plusieurs fragilités, notamment dans les dispositifs mécaniques et de vidéoprotection, ainsi que des besoins d'évolution en matière d'organisation des équipes et de diffusion d'une culture partagée de la sûreté.

Les recommandations formulées s'articulent autour de trois priorités : le renforcement des dispositifs physiques, l'amélioration de la gouvernance des systèmes de sûreté et l'évolution des pratiques professionnelles.



Trousseau de clés, © Château de Fontainebleau

L'ADOPTION DU PLAN EN FIN D'ANNÉE

En novembre 2025, l'EPCF a finalisé son plan sûreté, structuré en 10 actions, destiné à améliorer rapidement et durablement la protection du château de Fontainebleau face aux différents risques identifiés. Ces actions sont complémentaires et couvrent l'ensemble de la chaîne de sûreté, depuis l'amélioration de la détection précoce des intrusions dans les jardins jusqu'au renforcement de la protection des œuvres présentées dans le parcours de visite.

Validé par la MISSA en novembre 2025, ce plan mobilise un investissement de 4,5 M€ dans le cadre d'une programmation pluriannuelle déployée entre 2025 et 2028. Les premières mesures ont été engagées dès le second semestre 2025, avec notamment le déploiement d'un logiciel de supervision centralisée de la sûreté du domaine, l'installation de 40 caméras supplémentaires dans le circuit de visite et le renforcement des grilles d'accès au château.

Afin d'assurer la pleine mise en œuvre de ce programme, un financement complémentaire de 2,3 M€ a été sollicité fin 2025 au titre du Fonds sûreté pour les musées. Cette demande a reçu un avis favorable du ministère de la Culture au premier trimestre 2026.



Grille Maintenon restaurée, © Château de Fontainebleau

LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES

L'année 2025 est marquée par une stratégie de développement et de structuration des ressources propres du Château de Fontainebleau. La création d'un comité de tarification, la diversification des activités et des publics, ainsi que le dynamisme du mécénat et des concessions ont permis de consolider son positionnement. Dans un contexte contrasté selon les secteurs, ces orientations se traduisent par des résultats financiers en progression et des perspectives de croissance durable.

CHIFFRES CLÉS

- **9 000 spectateurs au Festival Django Reinhart**
- **2 000 spectateurs lors du concert Mathame**
- **51 locations d'espace pour des événements sur le domaine**
- **500 000 € de recettes au titre de la mise à disposition d'espaces**
- **800 000 € de mécénat**

LA MISE EN PLACE D'UN COMITÉ DE TARIFICATION

Afin d'appréhender au mieux sa politique tarifaire, l'établissement a mis en place un comité de tarification transversal qui a permis d'engager une réflexion collective, appuyée par des travaux de veille et de benchmark. Cette démarche a conduit à une revalorisation du billet d'entrée, porté de 14 à 17 € (effectif au 1er janvier 2026), en cohérence avec les pratiques d'autres monuments comparables.

Par ailleurs, la grille tarifaire a été entièrement repensée afin de mieux structurer les offres culturelles complémentaires, d'assouplir les conditions d'accès et de renforcer la fidélisation des publics. Ces évolutions ont été validées en conseil d'administration.



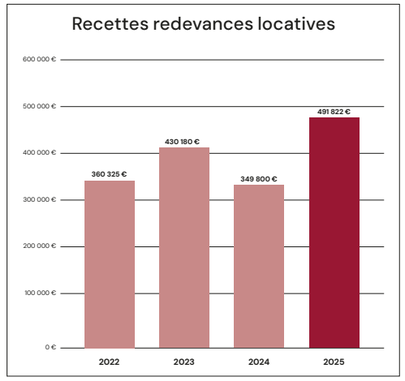
Concert électro Mathame, © Château de Fontainebleau

LE DÉVELOPPEMENT DES MISES À DISPOSITION D'ESPACES

Dans une logique de développement de ses ressources propres, l'EPCF a poursuivi en 2025 la valorisation de ses espaces à travers une offre diversifiée : visites privées, événements (dîners, séminaires), tournages audiovisuels et prises de vue.

L'année s'inscrit dans la continuité des partenariats historiques, avec le maintien d'événements structurants tels que les programmations d'INSEAD et le festival Django Reinhardt, qui a rassemblé près de 9 000 spectateurs. Le salon Impérial Chocolat a enregistré une fréquentation plus en retrait.

Parallèlement, le renforcement ponctuel de l'équipe a permis d'intensifier la prospection, notamment auprès des clientèles haut de gamme, favorisant l'émergence de nouveaux formats événementiels (expériences exclusives, demandes en mariage) et l'élargissement des publics, à l'échelle locale, nationale et internationale. Cette dynamique s'est traduite par le lancement de concerts de musique électronique ouverts au public, réunissant 2 000 participants, ainsi que par une forte progression des séances photo de mariages (+ 50 %).



Malgré un ralentissement des tournages dans un contexte de crise sectorielle, plusieurs productions d'envergure ont pu être accueillies dont deux productions cinématographiques (*Les Misérables* de Fred Cavaye et *Les Caprices de l'enfant roi* de Michel Leclerc), un tournage publicitaire, un clip vidéo pour une comédie musicale ainsi que des prises de vue pour la série policière « *Meurtre à* ». En parallèle, l'établissement a consolidé sa politique tarifaire domaniale et ses outils contractuels.

Les résultats financiers confirment l'efficacité de cette stratégie de repositionnement vers une offre plus haut de gamme et de diversification : les recettes s'élèvent à 494 822 € HT (+ 40 %) atteignant un niveau record sur 10 ans, pour un volume d'activité de 51 événements.



Tournage Top Chef, © M6 – Julien Thieul



Tournage *Les Misérables* de Fred Cavaye, © Château de Fontainebleau

MÉCÉNAT ET CONCESSIONS EN DYNAMIQUE

Les autres sources de recettes propres que sont le mécénat et les redevances issues des concessions, témoignent également d'une belle dynamique.

Le mécénat s'est poursuivi notamment autour d'une acquisition majeure pour le château avec le tableau de Ruggiero de Ruggieri, *Ulysse et les sirènes*. Entrée en 2024 dans les collections de l'établissement, cette œuvre a été présentée à un mécène japonais, M. Yuzo Yagi, qui a souhaité en financer sur deux ans l'acquisition à hauteur de 1,1 M€, via son entreprise Yagi Tsusho Limited.

En complément, les Amis du Château ont contribué, par le biais d'une souscription, au financement de la mise en place d'un caisson sécurisé destiné à permettre la présentation de l'œuvre au public dans des conditions optimales de conservation. Dans le cadre de la refonte des espaces d'accueil, les Amis du Château ont également apporté un soutien de 0,1 M€ à la création des salles d'introduction au parcours de visite.



Journée Presse pour le mécénat par Yagi Tsusho Limited,
© Châteaux & Patrimoine – Pierre Holley

Au total 0,8 M€ de mécénat ont été enregistrés en 2025 tant en investissement qu'en fonctionnement.

Enfin, portée par la bonne fréquentation du château et de ses jardins, l'activité des concessionnaires s'est traduite par une hausse de leur chiffre d'affaires, dépassant leurs objectifs. Cette progression est particulièrement notable pour le restaurant grâce à l'offre de vente à emporter et pour la boutique dont le chiffre d'affaires a franchi le seuil de 1 M€.

LE RENFORCEMENT DES OUTILS DE PILOTAGE

En 2025, l'établissement a poursuivi sa stratégie de modernisation autour de quatre priorités : l'amélioration de la qualité de vie au travail, avec la co-construction d'un plan de prévention des risques psycho-sociaux ; la professionnalisation des fonctions supports grâce à de nouveaux outils et méthodes de gestion ; le renforcement de sa démarche RSE et le renforcement des outils juridiques de protection du château et de ses jardins, classés au patrimoine mondial de l'UNESCO.

CHIFFRES CLÉS

- **25 % de taux de ressources propres**
- **70 marchés notifiés**
- **700 kg de déchets électriques et électroniques collectés**
- **17 463 hectares de zone tampon au titre de l'UNESCO mis en place pour le palais et parc**

L'ADOPTION D'UN PLAN PLURIANNUEL DE PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Conformément à l'engagement pris dès 2023, l'établissement a présenté, en décembre 2025, devant les instances, son plan d'action pluriannuel de prévention des risques psycho-sociaux (RPS). Élaboré en concertation étroite avec les équipes du château, avec l'appui de l'APAVE, ce plan est l'aboutissement d'une démarche de co-construction associant largement les agents à travers plusieurs ateliers et tables rondes. Cette réflexion collective a permis de faire émerger les valeurs structurantes de l'établissement : la cohésion, l'équité, la cohérence et l'innovation, qui structurent et irriguent l'ensemble du document.

Le plan se décline en cinq fiches-action regroupant une vingtaine de mesures destinées à prévenir et réduire les facteurs de risques affectant la santé mentale, le bien-être au travail et le climat social. Il vise notamment à agir sur l'organisation du travail, les pratiques managériales, la charge de travail, les situations de conflit ou encore le manque de reconnaissance, tout en renforçant la protection des agents et la qualité de vie au travail.



Groupe de travail sur le plan d'action pluriannuel de prévention des risques psycho-sociaux, © APAVE – Valérie Ricordel

Sa mise en œuvre s'appuie sur une gouvernance dédiée, articulée autour d'une comitologie spécifique, de points d'étape réguliers présentés aux instances sociales de l'EPCF et de pilotes identifiés pour chacun des cinq axes thématiques.

Parallèlement, la direction a maintenu tout au long de l'année un dialogue social soutenu avec les représentants du personnel. Réuni à trois reprises, le CSA a permis de suivre plusieurs projets structurants pour l'établissement, notamment le chantier des collections, la revalorisation du site de la Pépinière et le projet de règlement intérieur. Les cinq séances de CSA-FS et les six réunions de concertation ont assuré un suivi régulier des sujets RH, des travaux engagés pour les personnels et des questions liées aux conditions de travail et au fonctionnement courant de l'établissement.

LE DÉPLOIEMENT D'UN NOUVEL OUTIL BUDGÉTAIRE

2025 a été marquée par un excellent taux d'exécution des dépenses par rapport à la prévision (91 %) et par une bonne maîtrise des dépenses (- 4,4 M€). En termes d'achats publics, cette exécution s'est traduite par la notification de plus de 70 marchés. Le taux de ressources propres a quant à lui atteint 25 %, marquant une nette progression par rapport à 2024 (+ 6 points) ainsi qu'à la cible fixée par le COP pour 2025, dépassant ainsi le niveau d'avant crise sanitaire.

L'exercice budgétaire 2025 a également été l'occasion, pour tous les responsables de chaque direction, de découvrir le nouvel outil de construction et de suivi budgétaire *Ouria*. S'appuyant sur Excel et interfacé avec le progiciel financier, ce nouvel outil a fait l'objet d'un déploiement tout au long de l'année, incluant des formations dédiées pour les directeurs et chefs de service. Il permet, d'une part, de sécuriser la budgétisation en proposant un cadre normé et stabilisé, et, d'autre part, de fiabiliser et de faciliter le pilotage de l'exécution budgétaire.

Le déploiement de cet outil intervient dans un contexte de renforcement de la responsabilisation des gestionnaires publics. À cet égard, les directeurs et chefs de service ont suivi une formation dédiée aux enjeux de la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics (RGP). Cette sensibilisation était animée conjointement par la direction administrative et financière et l'agence comptable.

L'INTENSIFICATION DE LA STRATÉGIE RSE

La démarche RSE de l'établissement s'articule autour de deux volets complémentaires : l'inclusion sociale et la transition écologique.

Le partenariat avec Initiatives 77, organisme associé au Département de Seine-et-Marne, a bénéficié en septembre 2025 d'une visibilité inédite dans les médias nationaux. Cette couverture est venue souligner le succès d'un dispositif favorisant la réinsertion professionnelle de personnes éloignées de l'emploi. Au sein du château, ces salariés interviennent au sein des équipes des jardins, de l'accueil et de la logistique, contribuant pleinement au fonctionnement quotidien de l'établissement.

L'établissement a également renforcé ses actions en matière de gestion des déchets. À l'occasion du renouvellement du marché de nettoyage, le tri sélectif a été déployé dans les espaces intérieurs à partir de novembre, puis dans les espaces extérieurs en décembre. Dans le cadre de la Semaine européenne de réduction des déchets, une collecte de déchets électriques et électroniques a par ailleurs permis de recycler près de 700 kg de matériel via un éco-organisme spécialisé.

Face aux effets croissants du dérèglement climatique, l'EPCF poursuit également l'adaptation de ses pratiques et de son fonctionnement. En complément des investissements structurels engagés, l'établissement déploie des dispositifs destinés à anticiper et gérer des risques appelés à se multiplier, notamment les épisodes de fortes chaleurs et les inondations, dont un épisode particulièrement violent fin août a provoqué d'importants dommages matériels. Les modalités d'organisation du travail des agents etde protection des bâtiments et des collections font l'objet, en 2026, de protocoles dédiés.

Enfin, à l'occasion du parcours d'art contemporain *Grandeur Nature II*, l'EPCF a rejoint le programme VIF — « Vivante, inspirante, fertile » — porté par la COAL (coalition pour une écologie culturelle), afin d'accompagner la transformation des pratiques culturelles face aux enjeux de biodiversité et de transition écologique. Cette démarche traduit la volonté de faire du développement durable un axe structurant de l'action patrimoniale et managériale de l'établissement.

Cette ambition en faveur du développement durable se traduit également dans le fonctionnement quotidien de l'établissement et dans l'attention portée à celles et ceux qui le font vivre.



Inondation du jardin Anglais en août 2025, © Château de Fontainebleau

LE RENFORCEMENT DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION LIÉS AU PATRIMOINE MONDIAL

Le bien « Palais et parc de Fontainebleau » est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1981. Conformément aux exigences de la Convention du patrimoine mondial, la création d'une zone tampon était nécessaire afin de renforcer la protection du bien et de garantir la préservation de sa valeur universelle exceptionnelle.

La zone tampon, d'une superficie de 17 463 ha, a été approuvée par le Comité du patrimoine mondial en juillet 2025. Sa délimitation repose sur le lien historique, paysager et fonctionnel qui unit, depuis l'origine, le château, son parc et ses jardins à la forêt de Fontainebleau. Pour la partie forestière, le périmètre retenu couvre l'intégralité de l'ancien domaine de chasse royal. Pour la partie urbaine, associant les communes de Fontainebleau et d'Avon, il vise à préserver les perspectives et axes visuels qui structurent la relation entre le château et la forêt.

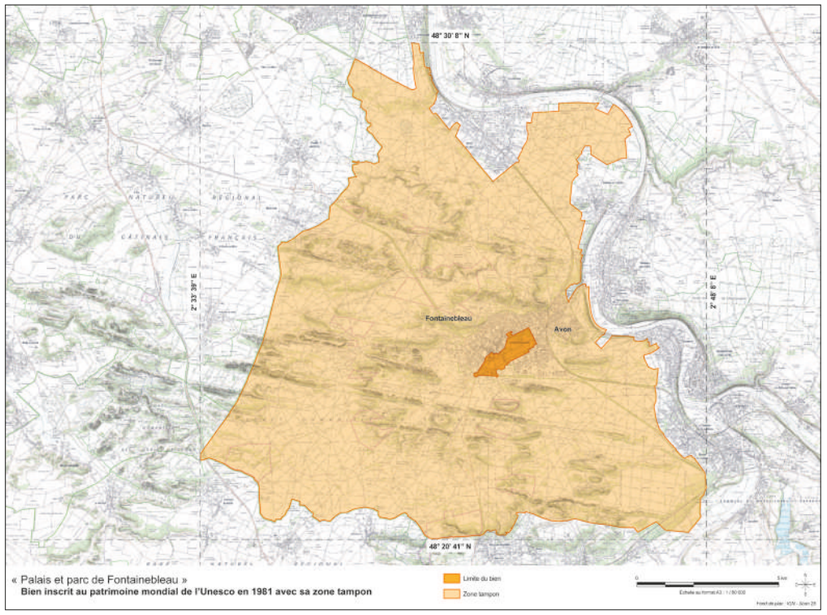
Ce périmètre permet de mobiliser un ensemble cohérent d'outils de protection parmi les plus exigeants du droit national en matière patrimoniale, paysagère et environnementale, garantissant ainsi une protection complète de la valeur universelle exceptionnelle du bien.

L'adoption de cette zone tampon constitue également une étape déterminante pour la poursuite du projet d'extension de la reconnaissance UNESCO à la forêt de Fontainebleau. Engagé depuis 2016 par la Ville de Fontainebleau, l'ONF et l'EPCF, ce projet a ainsi pu être relancé dans des conditions répondant pleinement aux attentes du Comité du patrimoine mondial. Au-delà du renforcement de la protection du site, cette démarche représente un enjeu majeur de rayonnement et d'attractivité pour le territoire. L'extension du label UNESCO permettrait de renforcer la visibilité de Fontainebleau et de son massif forestier auprès des publics internationaux, des institutions patrimoniales et des acteurs du tourisme durable.

Inscrit en 2020 sur la Liste indicative française du patrimoine mondial, préalable indispensable à toute candidature, le projet d'extension a fait l'objet d'une première évaluation par le Comité français du patrimoine mondial. À l'issue de cette étape, en octobre 2023, le Comité a demandé une reprise et un approfondissement du dossier afin de consolider la démonstration de sa valeur universelle exceptionnelle.

Depuis l'automne 2025, le pilotage du projet a été réactivé avec la relance du comité scientifique et la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes autour d'une méthode de travail partagée. Cette dynamique s'accompagne de la définition d'un calendrier ambitieux et de l'appui du cabinet spécialisé Grahal pour structurer et faire progresser la candidature.

Le dossier d'extension sera présenté en juillet 2026 dans le cadre de la première étape de la procédure d'évaluation, consacrée à l'examen de la valeur universelle exceptionnelle du bien.



Zone tampon du bien Palais et parc approuvée par le Comité du patrimoine mondial

DES ÉQUIPES ENGAGÉES AU SERVICE DU CHÂTEAU

Le Château de Fontainebleau conduit une politique attentive à l'engagement de ses équipes, en plaçant la transmission et la pérennisation des savoir-faire au cœur de son action. La mise en ligne de l'intranet en décembre 2025 participe à cette dynamique en renforçant la circulation d'une information partagée et accessible à tous les agents. Soucieux de fédérer durablement ses équipes, l'établissement développe également des initiatives en faveur de la qualité de vie au travail, notamment à travers des temps de cohésion et de partage destinés à renforcer le sentiment d'appartenance collectif.

CHIFFRES CLÉS

- **10 agents recrutés en 2025**
- **160 agents et apprentis au 31 décembre**

LE RENOUVELLEMENT DES ÉQUIPES

Axe fort du COP 2022-2026, la structuration de la gestion des ressources humaines s'était traduite dès 2022 par la mise en œuvre d'un ambitieux plan d'action centré sur la gestion des recrutements et des départs à la retraite.

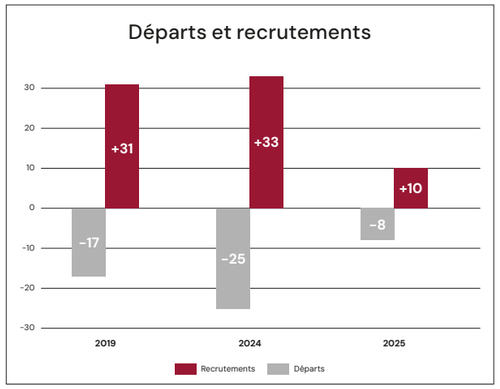
En 2025, l'établissement a accueilli dix nouveaux arrivants et accompagné le départ de huit agents, dont deux partant à la retraite. Parmi eux figure Marie-Laure Mazureck a été élevée au rang de chevalier dans l'ordre national du mérite, saluant ainsi son engagement de plus de 20 ans à la tête du service des bâtiments, eaux et fontaines du Château.

Le comité de direction a par ailleurs évolué, avec le départ en novembre 2025 de Damien Heurtebise, directeur de l'accueil et des publics, nommé directeur des affaires culturelles de Guadeloupe.

Les agents partant à la retraite ont fait l'objet d'un accompagnement personnalisé, grâce à la venue sur le site, en juin 2025, d'une équipe du bureau des pensions du ministère de la culture. Celle-ci comprenait une réunion d'information collective suivie d'entretiens individuels personnalisés, permettant aux agents concernés de préparer sereinement leur départ à la retraite.


Remise de la médaille de chevalier dans l'ordre national du Mérite à Marie-Laure Mazureck, © Château de Fontainebleau

L'établissement a poursuivi le développement de l'apprentissage, désormais intégré à l'identité de l'EPCF, qui assume affirme ainsi son rôle de formation auprès des nouvelles générations. En 2025, le nombre d'apprentis est passé de quatre à cinq, avec notamment le recrutement d'un alternant au sein du service financier.

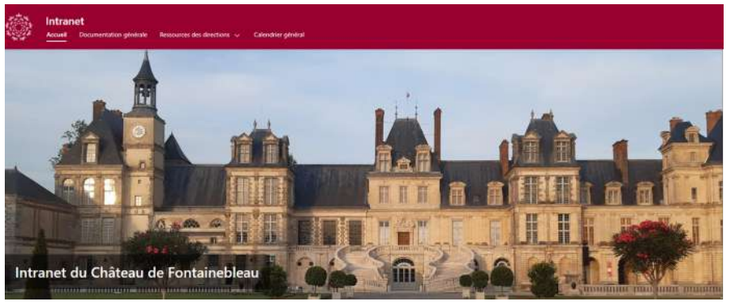


UN OUTIL AU SERVICE DES ÉQUIPES : LE LANCEMENT DE L'INTRANET

Dans cette dynamique d'amélioration des conditions de travail et de renforcement du lien entre les équipes, l'établissement poursuit également le développement d'outils favorisant la circulation de l'information et le partage des ressources internes. Le nouvel intranet de l'EPCF a ainsi été dévoilé mi-décembre, à l'issue de deux années de développement, menées en interne.

Ce projet représente l'une des premières actions du plan d'action de prévention des risques psychosociaux. Très attendu par les agents, cet outil de communication interne a vocation à faciliter l'accès aux informations essentielles relatives à la vie du Château et au fonctionnement de l'établissement. Accessible également depuis les téléphones portables via l'application *Sharepoint*, il permet de renforcer la diffusion de l'information et de favoriser une meilleure connexion entre les équipes, quel que soit leur lieu de travail.

L'intranet propose des contenus d'actualité, des documents de référence ainsi que le calendrier de l'établissement. Chaque direction y dispose d'un espace dédié, administré par un « référent » désigné, travaillant en lien étroit avec la chargée de la coordination générale et de la communication interne. Afin de garantir une appropriation optimale de cet outil par l'ensemble des agents, notamment les équipes les plus éloignées des usages numériques, des actions de formation à son utilisation seront déployées au cours de l'année 2026.



Intranet du Château de Fontainebleau

LE DÉVELOPPEMENT DE MOMENTS DE PARTAGE ET DE COHÉSION

La direction de l'établissement s'attache à organiser, tout au long de l'année, des moments de convivialité et fédérateurs, destinés à renforcer la cohésion entre les équipes et à favoriser les échanges dans un cadre informel.

Le 2 juillet, un pique-nique organisé dans le jardin de Diane a réuni les agents à l'approche de la période estivale. Le 18 décembre, le traditionnel goûter de Noël s'est tenu dans la Galerie des Cerfs, réunissant les équipes autour d'un moment partagé.

La cohésion entre agents s'exprime également à travers des événements sportifs. Le 6 avril, une équipe du Château a participé à la « Foulée impériale » de Fontainebleau. L'EPCF était par ailleurs représenté le 17 octobre 2025 lors de la traditionnelle « Course à pied de la Culture », organisée au jardin des Tuileries.

Photo de groupe lors du pique-nique des agents, © Emilie Brouchon

ANNEXES

- Décret statutaire p. 74
- Membres du conseil d'administration p. 80
- Membres du conseil scientifique p. 81
- Publications et conférences p. 82
- Acquisitions p. 85
- Restauration des collections p. 86
- Organigramme p. 88
- Grille tarifaire p. 90
- Autorisations budgétaires p. 94
- Compte de résultat p. 95
- Effectifs p. 97
- Remerciements p. 98

Vue de la table de Noël dans le style de l'époque Napoléon III, © Château de Fontainebleau

DÉCRET STATUTAIRE

DÉCRET N°2009-279 DU 11 MARS 2009 CRÉANT L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU CHÂTEAU DE FONTAINEBLEAU

Version en vigueur au 16 août 2022

Le Président de la République,
Sur le rapport du Premier ministre et de la ministre de la Culture et de la communication,
Vu la Constitution, notamment son article 13 ;
Vu le code civil, notamment son article 2045 ;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu le code du domaine de l'État ;
Vu le code du patrimoine ;
Vu le décret n°45-2075 du 31 août 1945 modifié portant application de l'ordonnance relative à l'organisation provisoire des musées des beaux-arts ;
Vu le décret n°53-1227 du 10 décembre 1953 modifié relatif à la réglementation comptable applicable aux établissements publics nationaux à caractère administratif ;
Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;
Vu le décret n°79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'État, des entreprises nationalisées et sociétés nationales et de certains organismes publics ;
Vu le décret n°81-169 du 20 février 1981 relatif à la fixation des tarifs dans les musées, monuments et collections appartenant à l'État ;
Vu le décret n° 81-240 du 3 mars 1981 modifié relatif aux prêts et aux dépôts d'œuvres des musées nationaux ;
Vu le décret n°86-1370 du 30 décembre 1986 modifié fixant les dispositions statutaires applicables à certains emplois de la direction des musées de France ;
Vu le décret n°90-1026 du 14 novembre 1990 modifié relatif à la Réunion des musées nationaux ;
Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;
Vu le décret n°95-462 du 26 avril 1995 modifié portant statut du Centre des monuments nationaux ;
Vu le décret n°99-575 du 8 juillet 1999 modifié relatif aux modalités d'approbation de certaines décisions financières des établissements publics de l'État ;
Vu le décret n°2002-628 du 25 avril 2002 modifié pris pour l'application de la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France ;
Vu le décret n°2003-1302 du 26 décembre 2003 relatif au conseil artistique des musées nationaux ;
Vu le décret n°2005-757 du 4 juillet 2005 relatif au contrôle financier au sein des établissements publics administratifs de l'État ;
Vu le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;
Vu le décret n°2008-1248 du 1er décembre 2008 relatif à l'utilisation des immeubles domaniaux par les services de l'État et ses établissements publics, et notamment son article 5 ;
Vu l'avis du comité technique paritaire du musée et du domaine de Fontainebleau en date du 6 octobre 2008 ;
Vu l'avis du comité technique paritaire de la direction des musées de France en date du 8 octobre 2008 ;
Vu l'avis du comité technique paritaire de la direction de l'architecture et du patrimoine en date du 8 octobre 2008 ;
Vu l'avis du comité technique paritaire ministériel en date du 6 novembre 2008 ;
Le Conseil d'État (section de l'intérieur) entendu ;
Le conseil des ministres entendu,

DÉCRÈTE :

TITRE Ier : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1

Il est créé un établissement public national à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministre chargé de la culture, dénommé Établissement public du château de Fontainebleau. L'établissement comprend le château, l'ensemble des parcs, jardins, bâtiments et dépendances ainsi que les collections réunies au sein du musée national.

Article 2

Dans le cadre de son projet scientifique et culturel, l'Établissement public du château de Fontainebleau a pour missions :
1° – De conserver, protéger, restaurer pour le compte de l'État et de gérer, mettre en valeur et présenter au public le domaine, le château et les biens culturels qui font partie des collections inscrites sur les inventaires du Musée national du château de Fontainebleau dont il a la garde ;
2° – De contribuer à l'enrichissement des collections nationales par l'acquisition de biens culturels, pour le compte de l'État, à titre onéreux ou gratuit ;
3° – D'assurer dans le château, musée et domaine dont il a la charge, et par tout moyen approprié, l'accueil du public le plus large, d'en développer la fréquentation, de favoriser leur connaissance et celle de leurs collections, de concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture ;
4° – D'assurer l'étude scientifique des collections, de l'architecture des bâtiments et des jardins dont il a la garde ;
5° – De concourir à l'éducation, la formation et la recherche dans le domaine de l'histoire, de l'histoire de l'art, de la muséographie, de la musique et des autres arts de la scène ;
6° – D'organiser des spectacles, notamment musicaux, de théâtre ou de danse dans le château, le musée et le domaine ;
7° – De conserver, protéger, restaurer, enrichir pour le compte de l'État les collections de la bibliothèque ainsi que la documentation de l'établissement du château de Fontainebleau dont il a la garde.
Pour l'accomplissement de ses missions, il coopère avec les collectivités publiques et les organismes de droit public ou de droit privé, français ou étrangers, poursuivant des objectifs répondant à sa vocation.

Article 3

La politique scientifique et culturelle de l'établissement, ses activités et ses investissements font l'objet d'un contrat pluriannuel conclu avec l'État. Ce contrat fixe des objectifs de performance à l'établissement au regard des missions assignées et des moyens dont il dispose.

Article 4

Modifié par Décret n°2022-1121 du 3 août 2022 - art. 23
L'établissement procède, sur ses ressources et pour le compte de l'État, aux acquisitions à titre onéreux ou gratuit de biens culturels destinés à enrichir les collections nationales dont il a la garde.
Pour les biens dont la valeur est inférieure aux seuils définis par un arrêté du ministre chargé de la culture, l'acquisition est décidée par le président de l'établissement après avis de la commission des acquisitions compétente pour l'établissement.
En cas d'avis défavorable de cette commission et lorsque le président maintient sa volonté d'acquérir, le chef du service des musées de France saisit pour avis le conseil artistique des musées nationaux.
Pour les biens dont la valeur est égale ou supérieure à ces seuils, l'acquisition est décidée après avis de la commission des acquisitions susmentionnée puis avis du conseil artistique des musées nationaux. En cas d'avis défavorable du conseil artistique des musées nationaux et lorsque le président de l'établissement maintient sa volonté d'acquérir, le ministre chargé de la culture se prononce.
Les dossiers soumis à la commission des acquisitions susmentionnée sont examinés préalablement par le conseil scientifique prévu à l'article 20.

Article 5

Le ministre chargé de la culture peut procéder à des changements d'affectation de tout ou partie des biens culturels et des collections dont l'établissement a la garde, y compris ceux acquis en application des dispositions de l'article 4 du présent décret, entre les musées nationaux mentionnés à l'article 1er du décret du 31 août 1945 susvisé.

Article 6

Modifié par Décret n°2011-52 du 13 janvier 2011 - art. 27 (M)
Dans la limite des missions définies à l'article 2, l'établissement peut concéder des activités et délivrer des autorisations d'occupation de son domaine à des personnes publiques ou privées.
Il peut s'associer avec les organismes qui contribuent à la réalisation de ses missions et au développement de ses ressources et de ses activités. Les conventions d'association fixent notamment les modalités selon lesquelles les activités de ces divers organismes sont coordonnées avec celles de l'établissement public et les modalités selon lesquelles ces organismes participent aux services communs et, le cas échéant, les modalités selon lesquelles l'établissement public leur attribue des subventions.
Il peut passer toutes conventions pour l'utilisation des espaces susceptibles d'accueillir des manifestations culturelles.
Il peut assurer des prestations de services à titre onéreux. Il peut prendre des participations financières et créer des filiales.
Il peut réaliser des opérations commerciales utiles à l'exécution de ses missions, notamment en exploitant les droits directs et dérivés des activités produites ou accueillies dans les espaces susceptibles d'accueillir des manifestations culturelles.
Il a la capacité d'accomplir tout acte juridique de droit privé utile à l'exécution de ses missions. Il peut acquérir et exploiter tout droit de propriété littéraire, artistique ou informatique, faire breveter toute invention ou déposer en son nom tout dessin, modèle, marque ou titre de propriété industrielle correspondant à ses productions, valoriser selon toute modalité appropriée tout apport intellectuel lié à ses activités. Il peut réaliser des productions audiovisuelles, musicales et théâtrales ou y participer.
Il peut apporter son concours scientifique et technique à des institutions culturelles, à des collectivités territoriales et à des établissements publics, notamment à l'Établissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Elysées et au Centre des monuments nationaux.

Article 7

Modifié par Décret n°2011-52 du 13 janvier 2011 - art. 27 (M)
L'Établissement public du château de Fontainebleau conclut avec l'Établissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Elysées les conventions mentionnées au dernier alinéa de l'article 2 du décret du 14 novembre 1990 susvisé.

Elles définissent notamment les conditions :
a) D'organisation d'expositions ;
b) De réalisation de différentes publications ;
c) De couverture photographique des collections et d'exploitation commerciale des fonds photographiques appartenant à l'État dont le musée est dépositaire ;
d) D'organisation de visites-conférences.

Article 8

Modifié par Décret n°2022-1121 du 3 août 2022 - art. 23
L'établissement assure la gestion des immeubles appartenant à l'État qui sont mis à sa disposition. Il est maître d'ouvrage des travaux afférents à ces immeubles et supporte les coûts correspondants.
Le conseil d'administration approuve chaque année, en référence à une programmation pluriannuelle, le programme des travaux d'aménagement, d'entretien, de réparations et de restauration des immeubles mentionnés à l'alinéa précédent qui lui est soumis par un comité composé notamment du président de l'établissement public, du chef du service des musées de France, du chef du service du patrimoine ainsi que du directeur du patrimoine et des collections et de l'administrateur général de l'établissement ou de leurs représentants.

TITRE II :
ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Article 9

Modifié par Décret n°2015-1331 du 22 octobre 2015 - art. 41
Le président de l'établissement est nommé par décret sur proposition du ministre chargé de la culture pour un mandat de trois ans renouvelable deux fois. Il préside le conseil d'administration et dirige l'établissement.

Article 10

Modifié par Décret n°2022-1121 du 3 août 2022 - art. 15
Le conseil d'administration comprend, outre le président de l'établissement, quatorze membres :
1° – Cinq représentants de l'État :
• le secrétaire général du ministère chargé de la culture ou son représentant ;
• le directeur général des patrimoines et de l'architecture ou son représentant ;
• le chef du service des musées de France ou son représentant ;
• le directeur du budget ou son représentant ;
• le préfet de Seine-et-Marne ou son représentant ;
2° – Trois personnalités choisies en raison de leur compétence ou de leurs fonctions, dont une en raison de sa connaissance des publics des musées nationaux, désignées par arrêté du ministre chargé de la culture ;
3° – Deux membres des corps des conservateurs généraux ou des conservateurs du patrimoine, désignés par arrêté du ministre chargé de la culture, l'un parmi les conservateurs du musée du château de Fontainebleau, l'autre parmi les conservateurs du patrimoine de la spécialité monuments historiques ;
4° – Deux représentants du personnel élus dans des conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la culture ;
5° – Le maire de Fontainebleau ou son représentant ;
6° – Le président du conseil départemental de Seine-et-Marne ou son représentant.

Article 11

Les représentants élus du personnel au conseil d'administration bénéficient chacun d'un crédit de quinze heures par mois pour l'exercice de leur mission.
Les autres membres du conseil d'administration, à l'exception du président, exercent leurs fonctions à titre gratuit. Toutefois, leurs frais de déplacement et de séjour peuvent être remboursés dans les conditions prévues par la réglementation applicable aux personnels civils de l'État.
Les membres du conseil d'administration ne peuvent prendre ou conserver aucun intérêt ni occuper aucune fonction dans les entreprises traitant avec l'établissement pour des marchés de travaux, de fournitures et de prestations de services, ni assurer des prestations pour ces entreprises. À l'exception du président, des conservateurs et des représentants du personnel, ils ne peuvent prêter leur concours à titre onéreux à l'établissement.

Article 12

Les membres du conseil d'administration autres que les représentants de l'État et les membres mentionnés aux 5° et 6° de l'article 10 sont nommés ou élus pour trois ans.
Toute vacance, pour quelque cause que ce soit, ou perte de la qualité au titre de laquelle les membres du conseil ont été désignés donne lieu à remplacement pour la durée du mandat restant à courir, sauf si la vacance intervient moins de six mois avant l'échéance du mandat.
Pour chacun des membres du conseil d'administration mentionnés aux 3° et 4° de l'article 10, un suppléant est nommé ou élu dans les mêmes conditions que le titulaire.

Article 13

Modifié par Décret n°2012-1247 du 7 novembre 2012 - art. 244
Le conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an à l'initiative du président. Il est également convoqué par son président à la demande du ministre chargé de la culture ou à celle de la majorité de ses membres, qui, dans ce cas, proposent l'ordre du jour de la séance.
En cas de vacance, d'absence ou d'empêchement du président, le conseil d'administration peut être convoqué par l'administrateur général. Le conseil d'administration est alors présidé par le secrétaire général du ministère chargé de la culture.
Le directeur du patrimoine et des collections, l'administrateur général de l'établissement, le contrôleur budgétaire ainsi que l'agent comptable assistent aux séances avec voix consultative.
Le directeur régional des affaires culturelles d'Ile-de-France assiste également aux séances avec voix consultative.
Le président peut appeler à participer aux séances toute personne dont il juge la présence utile.
Le conseil ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins des membres ou de leurs représentants ou suppléants sont présents.
Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.
Si le quorum n'est pas atteint, le conseil est à nouveau convoqué avec le même ordre du jour dans un délai de quinze jours. Il délibère alors sans condition de quorum.

Article 14

Modifié par Décret n°2011-52 du 13 janvier 2011 - art. 27 (M)
Le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires de l'établissement.
Il délibère notamment sur :
1° – La politique scientifique et culturelle de l'établissement, dans le cadre des orientations fixées par l'État ; il approuve notamment le projet scientifique et culturel de l'établissement proposé par le directeur du patrimoine et des collections, la politique d'acquisition des biens culturels destinés à faire partie des collections du musée, le programme des expositions temporaires ainsi que les orientations de la programmation des autres activités culturelles ;
2° – Le projet de contrat pluriannuel mentionné à l'article 3 et, chaque année, le rapport de performance ;
3° – Le rapport annuel d'activité ;
4° – La politique tarifaire de l'établissement, les tarifs des prestations annexes ainsi que, par dérogation aux articles L. 30 et R. 55 du code du domaine de l'État, les redevances dues à raison des autorisations temporaires d'occupation des immeubles mentionnés au premier alinéa de l'article 8 ;
5° – Le budget et ses modifications dans les conditions prévues à l'article 15 ci-après ;
6° – La programmation des travaux proposée par le comité mentionné à l'article 8 ;
7° – Le compte financier et l'affectation des résultats de l'exercice ;
8° – L'acceptation ou le refus des dons et legs autres que ceux consistant en œuvres destinées à prendre place dans les collections du musée ;
9° – Les concessions, les autorisations d'occupation et d'exploitation du domaine public, les délégations de service public et les conventions d'association passées en application du deuxième alinéa de l'article 6 ;
10° – La conclusion d'emprunts, les prises, extensions et cessions de participation et les créations de filiales ainsi que la participation à des groupements d'intérêt public, à des établissements publics de coopération culturelle ou à des associations ;
11° – Les catégories de contrats et conventions qui, en raison de leur nature ou du montant financier engagé, doivent lui être soumis pour approbation et celles dont il délègue la responsabilité au président ;
12° – Les projets d'achats d'immeubles, de prises de bail, de ventes et de baux d'immeubles ;
13° – Les conditions générales dans lesquelles les espaces du musée ou de son domaine sont occupés par des organismes extérieurs, après avis du conseil scientifique ;
14° – Le règlement intérieur et le règlement de visite de l'établissement ;
15° – Les actions en justice et les transactions ;
16° – Les conditions générales d'emploi et de rémunération des agents contractuels ;
17° – Les conventions passées par l'établissement avec l'Établissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Elysées en application de l'article 7.
Le conseil d'administration peut déléguer au président certaines de ses attributions, prévues aux 8°, 9° et 15°, dans les conditions qu'il détermine. Le président rend compte des décisions qu'il a prises en vertu de cette délégation dès la séance qui leur fait suite.
En cas d'urgence, les délibérations mentionnées au 12° en ce qui concerne les baux d'immeubles peuvent être prises après consultation écrite des membres du conseil d'administration. Ces décisions doivent être ratifiées par le conseil d'administration lors de sa plus prochaine séance.

Article 15

Modifié par Décret n°2012-1247 du 7 novembre 2012 - art. 244
Les délibérations du conseil d'administration autres que celles mentionnées aux alinéas suivants deviennent exécutoires de plein droit quinze jours après leur réception par le ministre chargé de la culture s'il n'a pas fait connaître d'observations dans ce délai. Il en est de même des décisions du président prises par délégation du conseil d'administration en application de l'article 14, sous réserve, pour les décisions relatives aux transactions, de l'accord préalable de l'autorité chargée du contrôle financier.
Les délibérations relatives aux 4° et 9° de l'article 14 deviennent exécutoires de plein droit quinze jours après leur réception par le ministre chargé de la culture et le ministre chargé du budget si aucun d'entre eux n'a fait connaître d'observations dans ce délai. Celles relatives au 16° du même article deviennent exécutoires sous les mêmes conditions, mais dans un délai d'un mois.
Pour devenir exécutoires, les délibérations relatives aux 1°, 10°, 12° et 17° de l'article 14 doivent faire l'objet d'une approbation expresse du ministre chargé de la culture ; celles relatives aux 10° et 12° du même article doivent faire en outre l'objet d'une approbation expresse du ministre chargé du budget.
Les délibérations portant sur le budget et le compte financier sont exécutoires dans les conditions prévues par le titre III du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article 16

Modifié par Décret n°2012-1247 du 7 novembre 2012 - art. 49
Le président de l'Établissement public du château de Fontainebleau dirige l'établissement public.
À ce titre :
1° – Il arrête l'ordre du jour des réunions du conseil d'administration, prépare ses délibérations et en assure l'exécution ;
2° – Il est ordonnateur des recettes et des dépenses ;
3° – Il peut créer des régies d'avances et des régies de recettes sur avis conforme de l'agent comptable ;
4° – Il peut, dans l'intervalle des séances du conseil d'administration, prendre, en accord avec le contrôleur budgétaire, des décisions modificatives du budget qui ne comportent ni accroissement du niveau des effectifs du personnel permanent ou du montant total des dépenses, ni réduction du montant total des recettes. Ces décisions doivent être ratifiées par le conseil d'administration lors de la première séance qui suit leur adoption ;
5° – Il représente l'établissement en justice et dans tous les actes de la vie civile ;
6° – Il a autorité sur l'ensemble des services et des personnels de l'établissement. Il gère le personnel, notamment il recrute les personnels contractuels. Il donne son avis sur l'affectation des personnels titulaires à l'établissement, sauf lorsque l'affectation est consécutive à un concours. Il affecte les personnels dans les différents services de l'établissement ;
7° – Il préside le comité technique et le comité d'hygiène et de sécurité ;
8° – Il accorde les concessions de logement après avoir recueilli les avis de la commission des logements de l'établissement et du représentant de l'État chargé des domaines et sans autre formalité ;
9° – Il signe les contrats et conventions engageant l'établissement ;
10° – Il conclut les transactions et passe les actes d'acquisition, d'échanges et de vente concernant les immeubles, autorisés dans les conditions prévues à l'article 14 ;
11° – Il décide, au nom du ministre chargé de la culture, des acquisitions réalisées dans les conditions prévues à l'article 4 ; sous réserve des dispositions des articles L. 1121-2 et L. 1121-3 du code général de la propriété des personnes publiques, il accepte les dons et legs faits pour les acquisitions ;
12° – Il fixe les droits d'entrée dans le cadre des orientations définies par le conseil d'administration. Il rend compte de sa gestion au conseil d'administration.

Article 17

Sauf en ce qui concerne les actes visés au 1° de l'article 16, le président peut déléguer sa signature à l'administrateur général et aux responsables des services de l'établissement et, en cas d'empêchement de ceux-ci, aux autres agents placés sous son autorité.
En cas de vacance ou d'empêchement du président, pour quelque cause que ce soit, les fonctions d'ordonnateur sont provisoirement exercées par l'administrateur général pour l'exécution courante des recettes et des dépenses de l'établissement.

Article 18

L'administrateur général est nommé par arrêté du ministre chargé de la culture sur proposition du président de l'établissement.
Il est chargé, sous l'autorité de ce dernier, de l'administration et de la gestion de l'établissement. Il prépare et met en œuvre les décisions du président et du conseil d'administration. Il prépare et exécute le budget et assure la gestion administrative et financière de l'établissement.
Il peut recevoir du président toute délégation pour assurer la direction des services de l'établissement.

Article 19

Modifié par Décret n°2022-1121 du 3 août 2022 - art. 23
Le directeur du patrimoine et des collections de l'établissement est nommé par arrêté du ministre chargé de la culture, sur proposition du directeur général des patrimoines et de l'architecture et du président de l'établissement, parmi les membres des corps des conservateurs généraux et des conservateurs du patrimoine. Son mandat est de trois ans.
Il est responsable de la conservation, de la protection, de la restauration, de la gestion, de la mise en valeur et de la présentation au public des collections inscrites sur les inventaires du Musée national du château de Fontainebleau, ainsi que de l'étude scientifique desdites collections et de l'architecture des bâtiments, des parcs et des jardins définis à l'article 1er. Il propose notamment le programme des expositions.

Article 20

Modifié par Décret n°2022-1121 du 3 août 2022 - art. 23
Il est créé un conseil scientifique de l'établissement, présidé par le directeur du patrimoine et des collections. Ce conseil est créé pour une durée indéterminée.

Il comprend, outre son président :
1° – Les conservateurs du musée et du domaine ;
2° – Le chef du service des musées de France ou son représentant ;
3° – Le chef de la délégation à l'inspection, à la recherche et à l'innovation ou son représentant ;
4° – Les responsables des services d'action culturelle et de documentation de l'établissement ;
5° – Trois personnalités qualifiées nommées pour une durée de trois ans renouvelable, par arrêté du ministre chargé de la culture sur proposition du directeur général des patrimoines et de l'architecture.
En cas de vacance d'un siège de personnalité qualifiée, pour quelque cause que ce soit, un autre membre est nommé dans les mêmes conditions pour la durée du mandat restant à courir, sauf si la vacance intervient moins de six mois avant l'échéance du mandat.
Le conseil scientifique est consulté sur les questions scientifiques et muséologiques, notamment celles relatives aux choix de l'établissement en matière de restauration et de conservation de son patrimoine historique, ainsi que sur les grandes orientations de la politique culturelle et patrimoniale de l'établissement avant qu'elles ne soient soumises au conseil d'administration. Il émet un avis sur la politique de valorisation du patrimoine immatériel et matériel confié à la garde de l'établissement, ou dont il a la propriété, et sur les conditions dans lesquelles les espaces du musée sont occupés par des organismes extérieurs pour des manifestations exceptionnelles ainsi que sur toute autre question qui lui est soumise par le conseil d'administration, le président de l'établissement ou le directeur du patrimoine et des collections.
Il est également consulté sur les projets d'acquisitions de biens culturels prévues à l'article 4, sur les changements d'affectation mentionnés à l'article 5, sur les prêts et dépôts des biens culturels et des collections dont l'établissement a la garde et sur les programmes relatifs aux expositions. Dans tous les cas prévus au présent alinéa, il siège dans une formation restreinte aux conservateurs du musée.
Le président du conseil scientifique peut inviter à assister aux séances toute personne dont il juge la présence utile.
Le conseil scientifique se réunit sur convocation de son président, qui en fixe l'ordre du jour.
Le président de l'établissement approuve les questions soumises au conseil scientifique. Il est tenu informé de la teneur de ses avis et peut assister à ses séances.

TITRE III :
RÉGIME FINANCIER

Article 21

Modifié par Décret n°2012-1247 du 7 novembre 2012 - art. 244
L'Établissement public du château de Fontainebleau est soumis aux dispositions des titres Ier et III du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article 22

Modifié par Décret n°2015-1331 du 22 octobre 2015 - art. 41
Les recettes de l'établissement comprennent notamment :
1° – Les subventions de l'État, des collectivités territoriales et de tout organisme public ou privé ;
2° – Le produit des droits d'entrée et des visites-conférences ;
3° – Le produit des droits de prise de vue et de tournage ;
4° – Les recettes provenant de manifestations artistiques ou culturelles ;
5° – Le produit des opérations commerciales de l'établissement et, de façon générale, toutes autres recettes provenant de l'exercice de ses activités ;
6° – Le produit des concessions et des occupations du domaine mis à sa disposition ;
7° – Les rémunérations des services rendus et des prestations fournies ;
8° – Les produits financiers résultant du placement de ses fonds ;
9° – Les revenus des biens meubles et immeubles ;
10° – Le produit des participations ;
11° – Le produit des aliénations ;
12° – Les dons et legs ;
13° – Les recettes de mécénat et de parrainage ;
14° – Les emprunts ;
15° – Toutes autres recettes autorisées par les lois et règlements.

Article 23

Les redevances dues à raison des autorisations d'occupation temporaire des immeubles mentionnés au premier alinéa de l'article 8 sont perçues par l'établissement.

Article 24

Les dépenses de l'établissement comprennent :
1° – Les frais de personnel ;
2° – Les frais de fonctionnement ;
3° – Les dépenses relatives à l'acquisition, la conservation, la restauration des biens culturels ;
4° – Les dépenses relatives à la présentation au public des biens culturels ;
5° – Les dépenses d'aménagement, d'entretien, de réparations, d'équipement et de restauration des autres biens meubles et des immeubles ;
6° – Les subventions éventuelles aux organismes associés ;
7° De façon générale, toutes dépenses nécessaires à l'activité de l'établissement.

TITRE IV :
DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

Article 26

Jusqu'à la première élection des représentants du personnel, qui doit avoir lieu dans un délai de six mois à compter de l'entrée en vigueur du présent décret, le conseil d'administration siège valablement avec les seuls membres de droit, les membres nommés et les membres désignés. Les membres mentionnés au 4° de l'article 10 y siègent dès leur élection ; leur mandat prend fin à la même date que celui des membres nommés.

Article 27

Jusqu'à la nomination du président de l'établissement, le directeur du service à compétence nationale du musée et du domaine de Fontainebleau en fonction à la date d'entrée en vigueur du présent décret exerce les attributions de celui-ci.

Article 28

À titre transitoire et par dérogation aux dispositions de l'article 14, le budget primitif de l'exercice 2009 est arrêté par décision conjointe du ministre chargé de la culture et du ministre chargé du budget.

Article 29

Les immeubles rattachés au musée et domaine de Fontainebleau et au quartier des Héronnières et affectés de façon permanente au ministère chargé de la culture sont mis à la disposition de l'établissement.

Article 30

Les biens mobiliers appartenant à l'État autres que les collections mentionnées à l'article 2 et ceux à caractère immobilier et mobilier appartenant à la Réunion des musées nationaux acquis pour le Musée national du château de Fontainebleau, à l'exception de ceux destinés aux services commerciaux, sont transférés à l'établissement public en toute propriété et à titre gratuit.
La même disposition s'applique aux biens immobiliers et mobiliers du Centre des monuments nationaux acquis pour le domaine de Fontainebleau.
Le transfert des biens est constaté par des conventions passées entre l'établissement public, l'État, la Réunion des musées nationaux ou le Centre des monuments nationaux, selon l'origine des biens.

Article 31

L'établissement est substitué à l'État, à la Réunion des musées nationaux et au Centre des monuments nationaux dans les droits et obligations résultant des contrats, autres que les contrats de travail, qu'ils ont passés pour la réalisation des missions prévues à l'article 2. Cette substitution ne s'opère pas pour les droits et obligations résultant des contrats passés par la Réunion des musées nationaux dans le cadre de ses activités éditoriales et commerciales.
Lorsque ces contrats sont relatifs à la gestion des immeubles et des biens mobiliers mentionnés aux articles 29 et 30, la substitution intervient à la date de leur mise à disposition pour les immeubles mentionnés à l'article 29, et dans les conditions fixées par des conventions pour les biens mentionnés à l'article 30.
L'État conserve jusqu'à leur achèvement la maîtrise d'ouvrage des opérations ou parties d'opération dont la liste est fixée par un arrêté du ministre chargé de la culture.
À titre transitoire, pendant les trois années suivant l'entrée en vigueur du présent décret, avant que l'établissement ne procède à la désignation d'un délégataire ou d'un concessionnaire, la gestion de la boutique demeure confiée à la Réunion des musées nationaux.

Article 32

Le présent décret entrera en vigueur le 1er juillet 2009.

Article 33

Modifié par Décret n°2010-1035 du 1er septembre 2010 - art. 9 (V)
Les dispositions du présent décret pourront être modifiées par un décret en Conseil d'État.

Article 34

Le Premier ministre, la ministre de la culture et de la communication et le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 11 mars 2009.

Par le Président de la République,
NICOLAS SARKOZY

Le Premier ministre,
FRANÇOIS FILLON

La ministre de la culture et de la communication,
CHRISTINE ALBANEL

Le ministre du budget, des comptes publics
et de la fonction publique,
ERIC WOERTH

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

— au 31 décembre 2025

PRÉSIDENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Marie-Christine Labourdette
Présidente de l'Établissement public du Château de Fontainebleau

REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT

Luc Allaire *(ou son représentant)*
Secrétaire général du ministère de la Culture
Delphine Christophe (ou son représentant)
Directrice générale des patrimoines et de l'architecture
Christelle Creff *(ou son représentant)*
Cheffe du service des musées de France
Mélanie Joder *(ou son représentant)*
Directrice du budget
Pierre Ory *(ou son représentant)*
Préfet de Seine-et-Marne

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

Jean-Charles Herrenschmidt
Président de la CCI de Seine et Marne
Guillaume de Seynes
Directeur général adjoint du groupe Hermès
Natacha Rafalski
Présidente Disneyland Paris

MEMBRES DES CORPS DES CONSERVATEURS GÉNÉRAUX OU DES CONSERVATEURS DU PATRIMOINE

Jean Vittet
Anaïs Dorey *(Suppléante)*
Représentants du corps des conservateurs
Cécile Ullmann
Hélène Lebedel-Carbonnel *(Suppléante)*
Inspectrices générales des patrimoines

REPRÉSENTANT DU PERSONNEL

Dominique Perrin
Aurélie Techer
Alexandre Bouclon *(Suppléant)*
Christel Leboeuf *(Suppléant)*
Représentants du personnel

MAIRIE DE FONTAINEBLEAU

Julien Gondard *(ou son représentant)*
Maire de Fontainebleau

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Véronique Veau *(ou son représentant)*
Vice-Présidente du Conseil départemental, en charge de la Culture

MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE

Anne Mény-Horn
Administratrice générale
Muriel Barbier
Directrice du patrimoine et des collections
Bernard Geoffroy
Contrôleur budgétaire et comptable ministériel
Isabelle Lempereur
Agente comptable de l'EPCF
Edward de Lumley
Directeur régional des affaires culturelles d'Ile-de-France

MEMBRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

— au 31 décembre 2025

DIRECTION DU PATRIMOINE ET DES COLLECTIONS

Muriel Barbier
Directrice du patrimoine et des collections, présidente du conseil scientifique

SERVICE DES MUSÉES DE FRANCE

Christelle Creff
Cheffe du service des musées de France, adjointe à la directrice générale des patrimoines et de l'architecture

CONSERVATION DU MUSÉE ET DU DOMAINE

Christophe Beyeler
Vincent Cochet
Jean Vittet
Conservateur général
Anaïs Dorey
Conservatrice en chef
Thomas Morel
Conservateur

DÉLÉGATION À L'INSPECTION, À LA RECHERCHE ET À L'INNOVATION

Pascal Mignerey
Chef de la délégation à l'inspection, à la recherche et à l'innovation

SERVICES DE L'ACTION CULTURELLE ET DE LA DOCUMENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Patricia Kalensky
Chargée d'études documentaires, chef de service du CRES, Fontainebleau
David Millerou
Chef de service pédagogique, direction de l'accueil et des publics, Fontainebleau
Claire Gotlibowicz
Cheffe du service culturel, direction de l'accueil et des publics, Fontainebleau

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

Luisa Capodieci
Professeur en histoire de l'art moderne, Université de Lorraine
Olivier Gabet
Conservateur général du patrimoine, directeur du département des Objet d'art du musée du Louvre
Stéphane Castelluccio
Directeur de recherches au CNRS au centre André Chastel UMR 8150



Anne Mény-Horn, Administratrice générale, Marie-Christine Labourdette, Présidente et Muriel Barbier, Directrice du patrimoine et des collections, © Thibaut Chapotot

PUBLICATIONS

Collectif, Muriel Barbier (dir.)
Fontainebleau. Le château à travers les siècles, Honoré Clair, 2025, p.26-35, 38-41, 46-49, 70-71.

Muriel Barbier
« Grandeur Nature II. L'Esprit de la forêt »,
Bulletin des Amis du château de Fontainebleau, n°47, mars 2025, p. 6-7.

Muriel Barbier (dir.)
Grandeur Nature II. L'Esprit de la forêt, cat. exp. Château de Fontainebleau, 25 mai-21 septembre 2025, Milan, Silvana Editoriale, 2025.

Muriel Barbier
« Une rencontre exceptionnelle à la cour de France », en co-écriture avec Jonas Musco et Paz Nunez-Régueiro, 1725 : *des alliés amérindiens à la cour de Louis XV*, cat. exp. château de Versailles, 25 novembre 2025-3 mai 2026, éditions Liénart, 2025.

Muriel Barbier
« Tissus d'or et dentelles magnifiques. Les étoffes du sacre », *Le Dernier sacre*, cat. exp., 11 avril-20 juillet 2025, Paris, Mobilier national, éditions Monelle Hayot, 2025, p. 183-194 et 5 notices.

Muriel Barbier
« L'Armoire à deux corps provenant du château de Thoisy-la-Berchère : un état des connaissances », *Autour de la figure de Hugues Sambin. Menuisier-architecte du XVIe siècle. Hommage à Catherine Chédeau-Arabeyre*, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2025, p. 149-160.

Nelly Bastien
Grandeur Nature II. L'Esprit de la forêt, « Bien plus qu'un jardin » cat. exp. Château de Fontainebleau, 25 mai-21 septembre 2025, Milan, Silvana Editoriale, 2025, p. 20-21.

Christophe Beyeler
« La Maison de l'Empereur. Entourer le souverain et magnifier le monarque », actes du colloque international « Tra Parigi e Milano. La corte napoleonica e le sue relazioni internazionali », tenu au Palais royal de Milan le 14 octobre 2021, revue *Annelli*, n°12, Centro documentazione Residenze Reali lombarde, Milan, Mimesis edizioni, 2024, p. 21-31.

Christophe Beyeler
« Un ouvrage aux armes du duc d'Abrantès ou une note européenne pour la partition napoléonienne », *Bulletin des Amis du château de Fontainebleau*, n°47, 2025, p. 8-9.

Christophe Beyeler
« Un chef-d'œuvre d'Isabey acquis pour le cabinet napoléonien des Arts graphiques de Fontainebleau », p. 10-14, *La Revue des musées de France. La Revue du Louvre*, Rubrique « Événements », n°3, 2025.

Christophe Beyeler
Notice de la *Pendule surmontée du buste d'Elisa, grande-duchesse de Toscane, cat. exp. Napoléon IV. Le prince corse oublié, 1856-1879* (7 juillet- 21 décembre 2025), musée de Bastia, 2025 n°229, p 266.

Christophe Beyeler
Présentation d'œuvres entrées dans les collections du musée Napoléon Ier du château de Fontainebleau, rubrique « Libéralités » n°67 (*ouvrage relié aux armes du duc d'Abrantès*), n°68 (tasses représentant la duchesse d'Angoulême) p.29 et n°69 (*buste de Bernadotte en roi de Suède*) p.30, et rubrique « Acquisitions », n°53 (tableau Libération des captifs de Tunis, commandé par le général Lacombe Saint-Michel) p.73, *La Revue des musées de France. La Revue du Louvre*, numéro spécial « Acquisitions 2024 », n°2, 2025.

Christophe Beyeler
« Denon, Brongniart et deux assiettes du service des vues diverses », in Brigitte Maurice-Chabard (dir.) : *Le cible et la fourmi. Vivant Denon et la Bourgogne*, cat. exp., Chalon-sur-Saône : musée Denon, et Paris, Liénart, 2025, p. 85-90.

Christophe Beyeler
notice de *La Regina Julie in esilio a Firenze* de Michel Ghislain Stapleaux (F-2005.32) in Regine. *Trame di cultura e diplomazia tra Napoli e l'Europa*, cat. exp. Reggia di Caserte, 20 décembre 2025-20 avril 2026, Sillabe opera labori, 2025, p. 373-374.

Vincent Cochet
Fontainebleau. Le château à travers les siècles, Honoré Clair, 2025, p.60-67.

Vincent Cochet
« Orfèvrerie et cristal. Éclats de la table de Louis-Philippe à Fontainebleau », *Bulletin de liaison du réseau Louis-Philippe*, n°3, 2025, p. 2-6.

Vincent Cochet
« Le mobilier du boudoir de la duchesse d'Orléans au château de Fontainebleau », *Bulletin de liaison du réseau Louis-Philippe*, n°2, 2025, p. 7-10.

Vincent Cochet
« Hommage à Alain Roger-Ravily (1947-2023) », *Revue des Musées de France*, 2025, n°3, p. 22-24.

Claire Berthommier et Vincent Cochet (dir.)
Transparences textiles, actes des journées d'étude de l'AFET, Nancy, musée des beaux-arts, 22-23 novembre 2024, Paris, AFET, 2025.

Quitterie Delègue
Fontainebleau. Le château à travers les siècles, Honoré Clair, 2025, p.24-25, 42-43, 58-59, 74-75.

Quitterie Delègue
Grandeur Nature II. L'Esprit de la forêt, « Bien plus qu'un jardin » cat. exp. Château de Fontainebleau, 25 mai-21 septembre 2025, Milan, Silvana Editoriale, 2025, p. 20-21.

Anaïs Dorey
Fontainebleau. Le château à travers les siècles, Honoré Clair, 2025, p.4-7, 68-69, 72-73.

Anaïs Dorey
Notice « Sept études de tête de chien courant et un chien courant vu de dos », in collectif, catalogue de la Villa du Temps retrouvé, Cabourg, volume 2 saison 2025.

Laetitia Haguenauer
Grandeur Nature II. L'Esprit de la forêt, notices cat. exp. Château de Fontainebleau, 25 mai-21 septembre 2025, Milan, Silvana Editoriale, 2025.

Thomas Morel
notices de deux tableaux de Louis Gauffier (inv. 4692 et 4694) in Regine. *Trame di cultura e diplomazia tra Napoli e l'Europa*, cat. exp. Reggia di Caserte, 20 décembre 2025-20 avril 2026, Sillabe opera labori, 2025, p. 402-403.

Thomas Morel
« À la recherche du peintre Charles Cuisin » (Paris, 1815 – Troyes, 1859), *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, t. 147, 2024, Troyes : Société académique de l'Aube, 2025, p. 77.

Thomas Morel
« Il y a 300 ans, le mariage de Louis XV et de Marie Leszczynska à Fontainebleau », *Bulletin des Amis du Château de Fontainebleau*, n°48, septembre 2025, p. 10-11.

Alexandre Quinzain
« La restauration de l'escalier Louis XIV du Château de Fontainebleau », *Bulletin des Amis du Château de Fontainebleau*, n°48, septembre 2025, p.6-9.

Jean Vittet
Fontainebleau. Le château à travers les siècles, Honoré Clair, 2025, p.50-57.

Jean Vittet
« L'Impératrice Eugénie et sa passion pour la reine Marie-Antoinette à Fontainebleau », *Bulletin des Amis du château de Fontainebleau*, n°47, mars 2025, p. 16-19, et n°48, septembre 2025, p. 12-15.

Jean Vittet
« La pendule de la chambre de Louis XV (1755) », *Bulletin des Amis du château de Fontainebleau*, n°47, mars 2025, p. 10-11.

Jean Vittet
« La cour de Napoléon III à Fontainebleau révélée par le fonds photographique de la Bibliothèque nationale de France », *Fontainebleau. La revue d'histoire de la ville de sa région*, n°27, mai 2025, p. 6-8

CONFÉRENCES

Muriel Barbier
"Fontainebleau – the « New Rome » of Francis Ir: dream of a king/reality of a curator", Londres, Courtauld institute, 12 mai 2025.

Christophe Beyeler
"The pope Pie VII, a host or a ghost in the palace of Fontainebleau? From the « appartement du Pape » to the « musée Napoléon Ier », 1804-2025", ARRE, Technical meeting, "Visitor Experience in Royal Palaces and their Gardens: History – Memories – Nostalgia? (PART II FONTAINEBLEAU)", 23 janvier 2025.

Christophe Beyeler
« Le système des arts sous Napoléon », cycle organisé par le Cercle François Ier, Fontainebleau, orangerie de l'Hôtel d'Albe, jeudi 6 février 2025.

Christophe Beyeler
« Le système des arts sous Napoléon : échos provinciaux », conférence pour l'association « Les Amis rochefortais du Grand Siècle », 20 mai 2022.

Christophe Beyeler
« Le Faste de la table impériale. Le banquet comme démonstration de majesté, du sacre de 1804 au mariage de 1810 », à Dammarie-lès-Lys, dans le cadre du cycle « La gastronomie et l'alimentation » organisé par les Archives départementales de Seine-et-Marne, le 17 juin 2025.

Christophe Beyeler
« Le système des arts au service de Napoléon : représenter la dynastie impériale », musée de Bastia, mercredi 22 octobre 2025.

Christophe Beyeler
« Le Pouvoir et le faste. Les arts décoratifs mobilisés au service de l'Empereur », conférence organisée par la Société des amis du musée des Tissus, Lyon et des Arts décoratifs, mairie du 6e arrondissement, jeudi 6 novembre 2025.

Christophe Beyeler
« Peinture de commande et caricature d'attaque : croisez les feux et les regards français et anglais », Courbevoie, musée Roybet Fould, 13 décembre 2025.

Christophe Beyeler
« Denon dans ses œuvres : choix des sujets et rapports avec les artistes », contribution au colloque « Vivant Denon, libre et serviteur de l'art, premier directeur du musée Napoléon », organisé par le Comité national Vivant Denon à l'occasion du 200e anniversaire de la mort de Dominique Vivant Denon, Chalon sur Saône, 13 octobre 2025.

Vincent Cochet
« Ci-git le séant. Sommiers et matelas ou le luxe du couchage », *De nuit… Textiles des heures obscures*, journées d'étude de l'AFET, Fontainebleau, musée national du château, 21-22 novembre 2025.

Vincent Cochet
Résidences royales européennes : Compiègne-Fontainebleau-Versailles, technical meeting « Behind the scenes of European royal theaters, French Court Theaters, from past to present », 29-30 septembre et 1er octobre 2025.

Anaïs Dorey
« Redécouverte et restauration de la grotte des Pins du château de Fontainebleau, 1980-2008, la dernière transformation de la première grotte française ? », 5e Séminaire sur les grottes de la Renaissance organisé par Sabine Frommel et Bruno Bentz, EHESS, Archives départementales des Yvelines, Saint-Quentin en Yvelines, 31.10.2025.

ENSEIGNEMENT ET JURY

Muriel Barbier

École du Louvre :
- Cours de synthèse Architecture, décor et ameublement des grandes demeures, *Architecture, décor et ameublement des demeures européennes au XVIIIe siècle.*
- Directrice du mémoire de Marie Thonier, *Les tireurs d'or et leur corporation (1686-1777)*, Master 2, soutenu le 16 septembre 2025.
- Personne ressource et membre du jury du mémoire de Clémenet Citron, *Reconstituer le patrimoine disparu. L'exposition Palais disparus de Napoléon au Mobilier national (2021-2022)*, Master 1, soutenu le 3 juin 2025.

Cergy Paris Université :
- Co-encadrante de la thèse de Federica Mancini, *L'habit du pouvoir. Le Costume civil officiel et le fonds des dessins de la maison Picot-Brocard, du Consulat à la Troisième République*, soutenue le 17 juin 2025.

Christophe Beyeler
Institut catholique d'études supérieures à La Roche-sur-Yon :
- Cours général en License 3 d'Histoire, parcours « Patrimoine » : « Ancrage de l'Histoire. Le musée Napoléon Ier, un lieu d'envergure européenne et de référence mondiale »
- Cours de spécialité en Master 1 « Histoire, civilisation patrimoine – Valorisation et gestion du patrimoine historique » : « Construire le passé : le musée Napoléon Ier, un projet au présent »

Grégoire Bruno
Enseignement à l'École du Louvre au premier semestre (septembre 25– janvier 26). Travaux dirigés devant les œuvres - Histoire de l'art et archéologie grecques, romaines et paléochrétiennes.

Maïlys Bru-Pern
Cours en Master of science « Master des activités culturelles et créatives » de Toulouse Business School (campus de Toulouse) « Le château de Fontainebleau à l'international », 6 juin 2025.

Vincent Cochet
École de Chaillot :
- Enseignement de l'histoire de l'éclairage et de l'emploi des textiles dans le décor intérieur, DSA architecture et patrimoine, module Grands Décors et journée au château (15 avril 2024)

École du Louvre :
- Directeur de recherche, Léanne Caupin, « La perception de l'authenticité des textiles d'ameublement du XVIIIe et du XIXe siècle dans les châteaux-musées. Regards franco-allemands au sein des châteaux de Fontainebleau, Compiègne, Sanssouci et Charlottenburg (*histoire des collections, histoire de la restauration, étude de publics*), Master 2, 2024-2025.

Patricia Kalensky
- « Gérer une bibliothèque ou un centre de documentation en musée », ENSSIB «gérer un centre de documentation ou une bibliothèque en musée», module 1.

Thomas Morel
- Accueil des élèves de l'École de Chaillot dans le cadre du module animé par Collette di Matteo.
- Accueil des élèves de l'École du Louvre Abu Dhabi.
- Accueil des élèves de la *Summer School* l'École du Louvre (universités de Saint-Andrews et Peking University).

Jean Vittet
- Membre du jury de la thèse de doctorat de Rémi Morel, « Le château de Fontainebleau, constructions et distributions 1676-1914. Dessins, études et relevés d'architectes » (8 février 2024)
- École Boulle
- École du Louvre, masters 2 (trois élèves)

SÉMINAIRE DE MUSÉOLOGIE DE L'ÉCOLE DU LOUVRE

Chaque année, l'EPCF organise un séminaire de muséologie en partenariat avec l'École du Louvre pour les élèves de master. En 2025, ce séminaire s'est tenu du 11 au 15 mars. Des conférences ont été données par Muriel Barbier, Nelly Bastien, Christophe Beyeler, Grégoire Bruno, Vincent Cochet, Sabine Coudret, Quitterie Delègue, Anaïs Dorey, Damien Heurtebise, Myriam Kriche, David Millerou, Jérôme Paillot, Céline Rebière-Plé, Guillaume Trouvé et Jean Vittet.

RÉSIDENCES ROYALES EUROPÉENNES

Membre du réseau des Résidences Royales Européennes (ARRE), l'EPCF participe à une communauté réunissant près de quarante résidences historiques et sites patrimoniaux d'exception en Europe. Ce réseau constitue un cadre privilégié pour le développement de coopérations, le partage de connaissances et la valorisation du patrimoine royal européen.

En 2025, des interventions ont été menées par Muriel Barbier, Nelly Bastien, Christophe Beyeler, Grégoire Bruno, Camille Cloet, Vincent Cochet, Sabine Coudret, Quitterie Delègue, Anaïs Dorey, Damien Heurtebise, Myriam Kriche, Anne Mény-Horn, David Millerou, Jérôme Paillot, Céline Rebière-Plé, Guillaume Trouvé et Jean Vittet.

COMITOLOGIE EN DEHORS DE L'EPCF

Muriel Barbier
- Membre du conseil scientifique du musée des Tissus et des Arts décoratifs de Lyon.
- Membre de la commission des acquisitions de l'Établissement public du château de Versailles.
- Membre de la commission des acquisitions de l'Établissement public du château de Chambord.
- Membre du comité scientifique du château de Lunéville.
- Experte pour le mobilier archéologique en tant qu'experte pour les textiles et meubles de l'époque moderne au titre de l'article R.541-18 du code du patrimoine.
- Membre du conseil d'administration de l'Association Française d'Étude des Textiles.

Christophe Beyeler
- Membre du conseil scientifique du musée de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie à Paris.
- Membre du conseil scientifique de la Fondation Primoli à Rome.
- Membre correspondant de la Société archéologique de Montpellier.

Vincent Cochet
- Président de l'Association Française d'Étude des Textiles.
- Membre du comité scientifique pour la restauration de l'hôtel de Beauharnais – ambassade d'Allemagne.
- Membre du comité d'acquisition du Centre des monuments nationaux.

Anaïs Dorey
- Membre de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture Ile-de-France, membre qualifié de la 1ère section (Protection des immeubles au titre des Monuments Historiques) ainsi que membre de sa délégation permanente.

Thomas Morel
- Participation au comité scientifique de recensement de la peinture du XVIe siècle en France auprès de l'INHA.

Jean Vittet
- Membre du Comité des travaux historiques et scientifiques.
- Membre du comité pour l'étude et la publication des tapis de la Grande Galerie du Louvre (sous la direction du Mobilier national).

ACQUISITIONS

F-2025.1
Saladier dit « calice » du service dit des bals de Napoléon III, Manufacture de Sèvres, 1852-1870, porcelaine dure, don.

F-2025.2
Jatte du service dit des bals de Napoléon III, France, manufacture Lerosey (Paris), 1852-1870, porcelaine dure, don.

F-2025.3.1.1
Assiette du service de Louis XV, dit camaïeu carmin, Manufacture royale de porcelaine de Sèvres, porcelaine tendre, Marques : 2 L entrelacés de Sèvres, lettre-date pour 1757 et marque du peintre Etienne Dubuisson, subvention État.

F-2025.3.1.2
Assiette du service de Louis XV, dit camaïeu carmin, Manufacture royale de porcelaine de Sèvres, porcelaine tendre, Marques : 2 L entrelacés de Sèvres, lettre-date R pour 1770 et marque du peintre, subvention État.

F-2025.3.1.3
Assiette du service de Louis XV, dit camaïeu carmin, Manufacture royale de porcelaine de Sèvres, porcelaine tendre, Marques : 2 L entrelacés de Sèvres, lettre-date R pour 1770 et marque de Denis Levé, subvention État.

F-2025.3.1.4
Assiette du service de Louis XV, dit camaïeu carmin, Manufacture royale de porcelaine de Sèvres, porcelaine tendre, Marques : 2 L entrelacés de Sèvres, lettre-date R pour 1770 et marque du peintre, subvention État.

F-2025.3.2.1
Compotier ovale du service de Louis XV, dit camaïeu carmin, Manufacture royale de porcelaine de Sèvres, porcelaine tendre, Marques : 2 L entrelacés, lettre-date T pour 1772 et marque du peintre Bertrand, subvention État.

F-2025.3.2.2
Compotier ovale du service de Louis XV, dit camaïeu carmin, Manufacture royale de porcelaine de Sèvres, porcelaine tendre, Marques : 2 L entrelacés, lettre-date U pour 1773 et marque du peintre Bertrand et de Jean-Simon Grison, dit Grison jeune (active 1772-3) et marque du doreur Jean-Baptiste-Emmanuel Vandé, subvention État.

F-2025.3.4.1
Seau à verre du service de Louis XV, dit camaïeu carmin, Manufacture royale de porcelaine de Sèvres, porcelaine tendre, Marque : 2 L entrelacés de Sèvres, lettre-date K pour 1763 : et marque du peintre Nicolas Catrice, subvention État.

F-2025.3.4.2
Seau à verre du service de Louis XV, dit camaïeu carmin, Manufacture royale de porcelaine de Sèvres, porcelaine tendre, Marque : 2 L entrelacés de Sèvres, lettre-date V pour 1773 ou 1774 : marque du peintre Vincent Taillandier (pour les fleurs) et de Jean-Charles Sioux (filets), et marque du doreur François Baudouin, subvention État.

F-2025.4.1
Le Premier consul Bonaparte mué en Napoléon Ier, empereur des Français, Fabrique du « sieur Wouters » à Andenne, modèle par Jacques Richardot (1743-1806), juillet 1804, Faïence, Signature : inscription tout autour de la base du piédestal, sur deux lignes : « Fait à Andenne dans la fabrique du sieur Wouters le 2 thermidor an premier de l'Empire français » / « Par Richardot père », don.

F-2025.4.2
Pot de chambre doté d'un buste du général Buonaparte avec légende « Pereat », Manufacture anglaise de faïence, vers 1803-1805, faïence polychrome, don.

F-2025.5.1
Caricature *Bonaparte leaving Egypte*, Miller à Londres et Blackwood à Edinbourg éditeur, 1825, papier, encre ; gravure et estampe, don.

F-2025.5.2
Caricature *L'Ex sénateur Manière de voir sous Bonaparte*, Caricaturiste français et éditeur parisien, 1814, eau-forte aquarellée, papier vergé, inscription en haut de l'image au milieu : « L'ex Sénateur », sous l'image au millieu « Manière de voir Bonaparte », don.

F-2025.5.3
Caricature *Le Don Quichotte du Midi*, Louis Lecœur, graveur et Aaron Martne, éditeur à Paris, 1812, eau-forte aquarellée, papier vergé, don.

F-2025.6
Saint Louis à Damiette s'élançant sur le rivage contre les Sarrasins et donnant ainsi l'exemple à ses troupes, Jean-Charles Tardieu dit Tardieu-Cochin (1765-1830), 1820-1822, huile sur toile, subvention État.

F-2025.7.1 et 2
2 couverts en vermeil de Louis-Philippe, duc d'Orléans : une pelle à glace, une cuiller à sel, France, Paris, orfèvre François-Dominique Naudin (1788-1840, reçu maître en 1800, 1809-1834, argent fondu, ciselé et doré, gré à gré, subvention État.

F-2025.8
Table de bouillotte, Anonyme, ébéniste parisien actif à la fin du XVIIIe siècle et au début du XIXe siècle, gré à gré, subvention État.

F-2025.9.1 à 75
Collection de caricatures européennes (7 caricatures anglaises, 3 caricatures russes, 48 caricatures allemandes, 2 caricatures hollandaises, 1 caricature italienne, et 14 caricatures françaises), Graveurs et éditeurs anglais, russes, allemands, hollandais, italien et français, 1803-1816, papier, encre ; gravure, impression, gré à gré, subvention État.

F-2025.10
François Ier pardonnant aux révoltés de la Rochelle le 1er janvier 1543, Georges Rouget (1783-1869), 1822, huile sur toile, achat en vente publique.

F-2025.11
Saint Louis rendant la justice sous un chêne de Vincennes (titre énoncé dans les documents contemporains de l'œuvre), Jean-Charles Tardieu dit Tardieu-Cochin (1765-1830), 1820-1822, huile sur toile, achat en vente publique.

F-2025.12 1 et 2
2 carafes à eau en cristal taillé du service de Louis-Philippe à Fontainebleau, France, probablement Baccarat (?), 1830-1848, verre plombifère taillé et gravé, gré à gré, subvention État.

F-2025.13
Projet de statue équestre de Napoléon Ier pour Bordeaux, Jean-Guillaume Moitte (Paris, 1746 - Paris, 1810), 1805, bronze à patine brune, sur une base en bois noirci, préemption, subvention État et Fonds du Patrimoine.

F-2025.14.1 à 17
Ensemble de 17 pièces provenant du service « fond vert de chrome frise d'or » du service prince Camille Borghèse, manufacture impériale de Sèvres, 1809, porcelaine dure, émaux et or. Vers 1808-1809, gré à gré.

F-2025.15
Assiette à potage, France, manufacture de Sèvres, porcelaine dure, don.

F-2025.16.1-3
3 cuillers à servir la compote en vermeil du service de Louis-Philippe, duc d'Orléans, François-Dominique NAUDIN, (Orfèvre), 1809 – 1818, argent fondu, ciselé et doré, gré à gré.

F-2025.17
Fontainebleau, cour d'honneur [titre erroné, porté dans l'ouvrage publiant cette aquarelle en 1829] Vue de la cour Ovale du château de Fontainebleau [titre forgé], Joseph NASH, avant 1829, plume et aquarelle. Encre, aquarelle, papier collé sur carton, gré à gré.

F-2025.19
Diane et Cérès, d'après Primatice, 2e moitié du XVII siècle - 1ère moitié du XVIIIe, sanguine sur papier, don.

F-2025.20.1
Buste de Louis-Napoléon, de la série des « Napoléonides », en uniforme de général de division, portant croix et plaque de la Légion d'honneur, Martin-Guillaume BIENNAIS, Vers 1810, Ciselé et doré, reposant sur un socle carré de même matière, don.

F-2025.20.2
Buste du Roi de Rome, Philippe-Jacob TREU, 1812, bronze à patine brune, reposant sur un socle en marbre vermiculé et une terrasse en marbre jaune de Sienne, don.

F-2025.18
Chaise provenant des cabinets de la reine Marie-Antoinette à Fontainebleau, George Jacob, 1780, noyer sculpté et doré, garniture et couverture textile modernes, achat en vente publique.

RESTAURATION DES COLLECTIONS

RESTAURATION DES PEINTURES ET ARTS GRAPHIQUES

Poursuite de la restauration des cartons des Chasses de Louis XV de Jean-Baptiste Oudry cf. développement.

Étude et restauration de sept tableaux provenant du château d'Eu (INV 4085-INV 8946-INV 3245-INV 8929).

Opération curative : remise sous tension de deux peintures en prévision du chantier des collections (SPN101-SNP102).

Restauration de Narcisse à plusieurs fleurs de Tassaert (dessin) (SNAGMI 22).

Restauration de 4 estampes de Redouté (MI 516G).

Restauration du cadre de La Marchande d'amours de Joseph-Marie Vien (INV 8424).

Restauration des cadres de tableaux d'Hubert Robert et de l'Albane (RF 2333).

Dépose et restauration d'une carte de la forêt de Fontainebleau (F 473C).

RESTAURATION MOBILIER ET OBJETS D'ART

Une part importante du mobilier et des objets d'art restaurés en 2025 l'ont été dans le cadre de l'exposition Marie-Antoinette et Louis XVI à Fontainebleau qui se tiendra en 2026.

Restauration d''une table servante (F1199-GME13851) en partenariat avec l'École Boulle.

Couverture textile de 2 chaises du comte d'Artois (F 841 C1 et 2).

Restauration du plafond du boudoir d'argent.

Étude préalable à la restauration des lambris du salon des jeux de la Reine.

Étude préalable à la restauration de la pendule d'Antide Janvier (F 3261 C).

Restauration d'une paire de vase (F 620 C.1 et C.2).

Restauration des torchères du salon du billard (F 580 C).

Restauration de deux chaises du comte d'Artois (F 841 C1 et 2).

Restauration du cadre de Vue prise dans la forêt de Fontainebleau par JF Hue (inv 5406).

Restauration d'une bergère (GMT 1529.2).

Restauration d'une paire de chenets (F 2022.13).

Restauration de flambeaux à girandoles (F 6722-F6697).

Chantier des collections sur le fonds d'habits et d'accessoires : 21 ensembles traités.

Restauration des sièges du salon François Ier : 2 fauteuils et 2 chaises (F 788C.1 et 2).

Suite et fin de la restauration du paravent en plumes de martin pêcheur (F1722C).

Restauration de deux socles du musée de l'Impératrice (F 1118C1 et 2).

Restauration de deux vases en porcelaine (FF 1085, 1830-1848).

Banquettes du théâtre impérial (F443C).

Électrification 2 vases girandoles du musée de l'Impératrice (F 1731C.1 et 2).

Restauration de la pagode en filigrane d'argent (F 1419 C).

Restauration de 8 chaises du salon jaune de l'Impératrice (FF 822).

Restauration d'une flûte en ivoire thaïlandaise (F 1529 C).

Restauration de la toile de fond du décor Palais mauresque du théâtre impérial (F 2009.29).

Restauration de 3 céramiques du musée de l'Impératrice (F 1660C.2).

Restauration d'une boîte en ivoire du musée de l'Impératrice (F 1608 C).

Restauration du mobilier de la duchesse d'Orléans : chaise chauffeuse et fauteuil Voltaire.

Restauration de 3 banquettes en acajou du théâtre impérial (F 443C1-3).

Restauration Objets Musée Napoléon Ier.

Dans le but de préparer le redéploiement des collections du musée Napoléon Ier, des œuvres répondant à plusieurs techniques ont été restaurées : des armes, des porcelaines, des peintures, ainsi que de nombreuses estampes dont des caricatures antinapoléoniennes.

Paire de couvre plat (MM 40-47.7206 et F 2005.2.3).

Huilier-vinaigrier (F 2005.2.6).

Médaillon et cadre (F 2023.21.2).

Restauration de 7 miniatures (F 2017.13.1, F 2017.13.2, F 2017.13.3, F 2017.13.4, F 2017.13.5, F 2022.7, N 119).

Restauration d'une pendule à l'effigie d'Elisa (GMLC244).

Restauration de 6 armes de la donation Lapeyronie (F 2022.23.2, F 2022.23.3, F 2022.24.1, F 2024.9, F 2022.25.5, F 2024.11).

RESTAURATION SCULPTURES

Étude pour dépose de la cheminée du pavillon de Sully.

Traitement de restauration-conservation du buste La République par Jean-Antoine (SN52).

Restauration de la statue de Pallas.
Restauration de la fracture de l'épée de Saint-Louis (LP 2770).

Bouchage des fissures de la sculpture de droite du pavillon Gabriel, dit chien Fo (SNS 47).

Restauration de deux fleurons (F 2022.20 et F 2023.0.56).

Étude pour la préfiguration du remontage de la frégate du prince impérial et rapport.

Restauration de deux balustres en pierre.

Restauration Nouvelles acquisitions.

Les restaurations réalisées sur les nouvelles acquisitions ont totalisé.

TRAVAUX DES ATELIERS D'ART

Associé à chacun des projets, les ateliers d'art du château assure la veille sanitaire, les consolidations d'urgence mais aussi de multiples interventions de conservation et de restauration sur les collections, ainsi que des confections.

ATELIER DE TAPISSERIE D'ART

Chantier des collections : confection de 120 housses en toile de coton décatie pour la protection des sièges confortables et lavage et conditionnement des housses anciennes.

Circuit de visite : essais de protections (tulle) sur les banquettes du corridor du musée Napoléon Ier.

Préparation de l'exposition Louis XVI, dont déploiement des rideaux en satin peint et en gros de Tours du salon des jeux de la reine.

Conservation préventive :

Confection de housses pour les assises des ployants F 439 C de la tribune de la chapelle de la Trinité.

Pose d'occultants sur les faces de la spina exposées à la lumière naturelle dans la galerie de Diane.
Suivi et renouvellement du piégeage dans les espaces de visite et les réserve.

Consolidation de la tente en toile imprimée de la salle 4 du musée Napoléon Ier.

Confections :
— Paires de rideaux du salon vert des petits appartements de l'empereur
— Préparation de la confection des rideaux de l'antichambre des petits appartements de l'impératrice
— Nappe en toile pour la table de Noël
— Voilages

ATELIER D'ÉBÉNISTERIE

Chantier des collections :
— Dépoussiérage, consolidations ponctuelles et interventions d'urgence sur un ensemble de 120 pièces de mobilier
— Dépoussiérage et restauration d'une série de somnos et de séchoirs
— Recollage et consolidation de divers socles en bois de fer du musée de l'impératrice

Circuit de visite : mise en place de protections de tapis à gainer de moquette et établissement de prototypes de contre-plinthes.

Préparation de l'exposition Louis XVI, dont restauration de multiples tables à jeu (F 625, F 812, F 5731.1 et .2, F 1009 et F 2747), de la console LPF 1239, de la bergère en acajou FF 2435.2, ainsi que nettoyage de divers objets en bronze, comme les girandoles F 581 C, les chenets F 3253 et F 659.

Restauration de mobilier :
— Reprise des finitions de 6 chaises Chiavari F 2093
— Restauration des 3 banquettes en acajou F 443 C
— Restauration de la commode en marqueterie Boulle F 1031 C
— Table en chêne F 1640
— Escabeau en chêne LPF 2175
— Chaise paillée F 591.1
— Table à écrire F 734 C
— Table à écrire F 1697
— Socle en acajou de la baignoire des petits appartements de l'impératrice

Nettoyage de bronzes :
— Chenets F 6551 et bras de lumière F 1151 et F 6644 du salon d'étude de l'impératrice
— Chenets F 3342 C et bras de lumière F 647 et F 2724 du cabinet topographique
— Flambeaux F 1147 C et F 3853 du salon des tapisseries
— Bras de lumière GML 111 de l'escalier Louis XIV
— Bras de lumière F 1094 C
— Pendule F 47 C
— Chenets F 2591
— Flambeaux F 1227 C
— Flambeaux F 1087
— Bras de lumière F 6646
— Bras de lumière F 484 C
— Flambeaux F 1219 C
— Diverses patères de rideaux en bronze doré

Divers :
— Fabrication d'un cadre en chêne mouluré pour l'Allégoerie de la Renaissance de Landelle
— Ajustement et renforts des tringles à rideaux dans le salon jaune
— Nettoyage et restitution d'ornements pour les tringles à rideaux de l'antichambre des Petits Appartements de l'impératrice
— Décrassage de la coque de la frégate du prince impérial
— Soclage des vestiges de la gondole de l'impératrice Eugénie

TRAITEMENT MATÉRIEL DES BIBLIOTHÈQUES PATRIMONIALES ET DES FONDS DOCUMENTAIRES

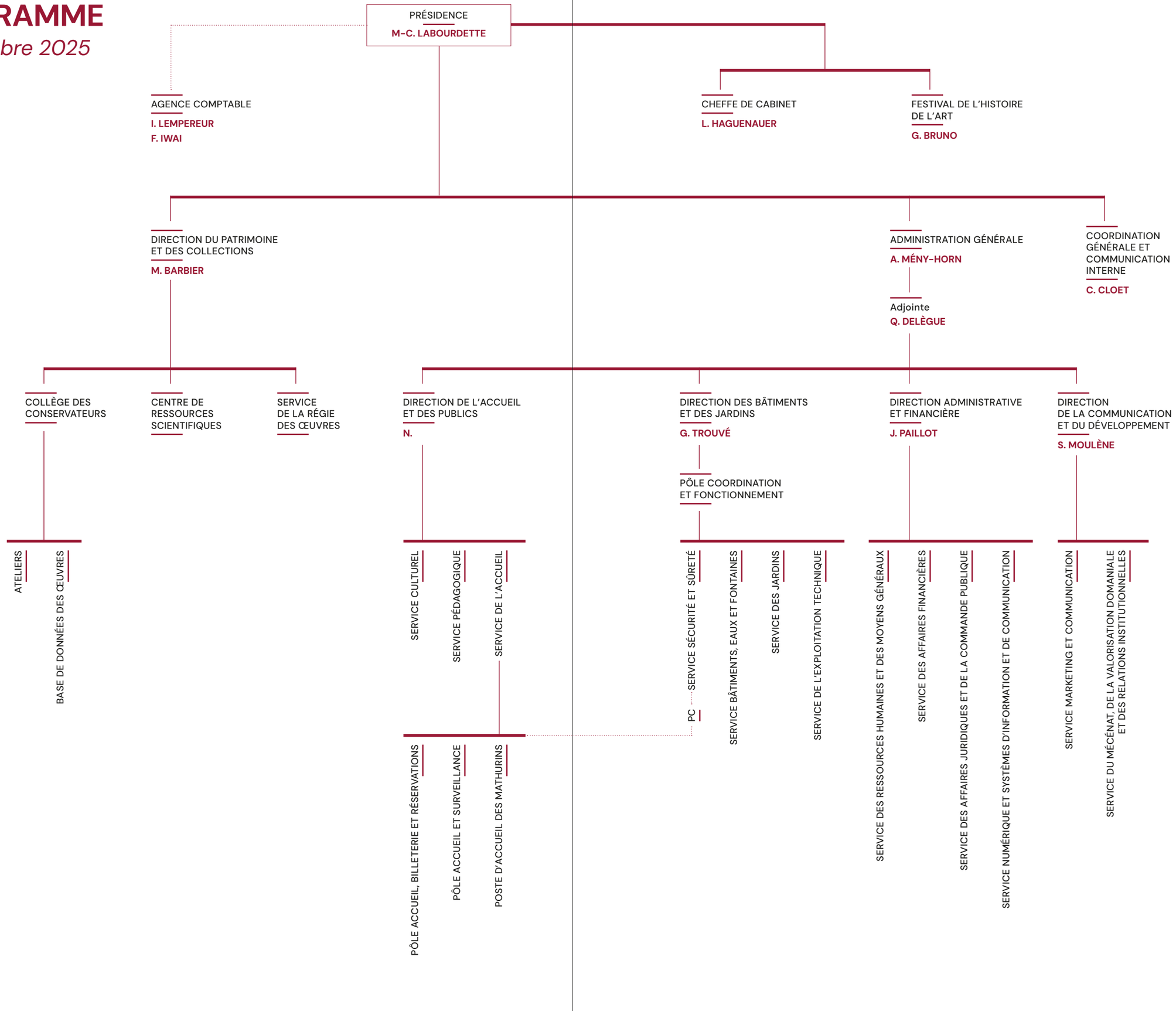
Dans le cadre de la préparation de l'exposition Fontainebleau et l'eau (2027), 5 ouvrages des bibliothèques patrimoniales, 15 documents d'archives et 2 ouvrages de la bibliothèque de recherche ont été sélectionnés.

Le chantier annuel de dépoussiérage s'est porté sur la bibliothèque de recherche et la documentation, permettant de traiter, sur 4 jours, 355 mètres linéaires de fonds et de collections.

5 ouvrages en planches de grands formats ont été reliés et 34 plans d'archives et 2 photographies ont été restaurés et numérisés.

ORGANIGRAMME

— au 31 décembre 2025



GRILLE TARIFAIRE

TARIFS INDIVIDUELS (à compter du 1er janvier 2026)	PLEIN TARIF	TARIF RÉDUIT
Entrée du Château		
Accès aux Grands Appartements et au musée Napoléon Ier	17 €	15 €
Circuit court	—	13 €
Accès à une exposition dans un jardin mis sous douane	4 €	—
Passe pour l'accès illimité à une exposition dans un jardin mis sous douane (pour la durée de l'exposition)	15 €	—

OUTILS DE MÉDIATION	TARIF UNITAIRE
Location d'une audioguide	4 €

VENTE EN NOMBRE DU DROIT D'ENTRÉE Comité sociaux et économiques, collectivités et professionnels du tourisme				
Nombre de billets achetés	20 à 99	100 à 499	500 à 999	Au-delà de 1000
Remise accordée sur le tarif plein du droit d'entrée	10 %	15 %	17 %	20 %

COMITÉS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES	
Remise accordée sur le tarif plein du droit d'entrée, acheté à titre individuel au nom d'un CSE via un code dédié	5 %

COMITÉ D'ENTREPRISES ET COLLECTIVITÉS MANIFESTATIONS TYPE « ARBRE DE NOËL »	TARIF UNITAIRE
Adulte	40 €
Enfant (moins de 26 ans)	30 €
Le tarif comprend le droit d'entrée, un goûter et un spectacle	

TARIFS OFFRE CULTURELLE	PLEIN TARIF	TARIF RÉDUIT
Forfaits Pour les personnes bénéficiant de la gratuité au château, seul le tarif de l'offre culturelle est dû. L'Établissement se réserve le droit, pour certaines offres, de commercialiser uniquement un forfait.		
Manifestations lors de la mise sous douane d'un jardin	4 €	—
Visite guidée (pour individuels)		
Visite guidée	7 €	5 €
Visite guidée à jauge réduite en français	10 €	10 €
Visite guidée à jauge réduite en langue étrangère	14 €	14 €
Visite-atelier	13 €	10 €
Spectacles		
Moins de 30 min	7 €	—
Plus de 30 min	9 €	—
Concerts exceptionnels dans le théâtre Impérial	65 €	50 €
Concerts Premium	27 €	20 €
Autres concerts	20 €	15 €
Autres activités	7 €	—
Visites nocturnes	27 €	19 €
Visites théâtralisées	15 €	13 €
Soirée dans l'un des jardins (pique-nique accompagné d'une animation) Gratuité pour les moins de 7 ans	20 €	20 €
Événement culturel immersif nécessitant la mise sous douane des cours et des jardins Gratuité pour les moins de 7 ans		
Accès aux cours et jardins lors de la mise sous douane temporaire du domaine pour une manifestation	10 €	5 €
Accès au spectacle immersif en extérieur	10 €	7 €
Saynète courte en intérieur en cas de fermeture du circuit de visite du château	4 €	4 €
Visite immersive	7 €	7 €
Initiation au bal	10 €	10 €
Stages thématiques		
En journée, pendant les heures d'ouvertures du château (Le stage comprend le droit d'entrée au château)	35 €	20 €
En soirée, après la fermeture du château	50 €	25 €

TARIFS GROUPES PENDANT LES HEURES D'OUVERTURE	PLEIN TARIF	TARIF RÉDUIT
Entrée du château par visiteur pour les groupes d'au moins 20 visiteurs payants sans audioguide	15 €	15 €
Droit de réservation (10 personnes)	30 €	30 €
Visite commentée en français Ce tarif s'applique en plus du droit d'entrée au château pour un groupe de 2 à 29 personnes maximum, dans le circuit de visite libre du château uniquement.		
Durée : 1h30	210 €	160 €
Durée : 2h	280 €	215 €
Visite commentée en langues étrangères Ce tarif s'applique en plus du droit d'entrée au château pour un groupe de 2 à 29 personnes maximum, dans le circuit de visite libre du château uniquement.		
Durée : 1h30	270 €	210 €
Durée : 2h	360 €	290 €
Visite commentée exclusive Ce tarif s'applique en plus du droit d'entrée au château pour un groupe de 2 à 20 personnes maximum, à partir d'un espace non inclus dans le circuit de visite libre château.		
Durée : 1h30	310 €	—
Durée : 2h	410 €	—
Visite commentée d'1h30 ou spectacles, public scolaire	90 €	—
Visite-atelier, visite de 2h, public scolaire ou spécifique	110 €	—
Une journée au château (journées d'intégration, public scolaire ou spécifique)	110 €	—
C'est mon patrimoine ! (journée)	50 €	—

CONDITIONS PARTICULIÈRES

EXONÉRATIONS ET TARIF RÉDUIT DE L'ENTRÉE DU CHÂTEAU

Le château de Fontainebleau est accessible gratuitement :
- chaque premier dimanche du mois, de septembre à mai ;
- lors de certaines opérations nationales : Nuit des musées, Festival de l'histoire de l'art, Journées européennes du patrimoine (liste non exhaustive, dépendant de la politique ministérielle).

Les catégories de personnes suivantes accèdent gratuitement au circuit principal sur justification de titres :
- moins de 18 ans ;
- jeunes de 18 ans à moins de 26 ans, résidents de plus de 6 mois dans les pays de l'Union européenne, quelle que soit leur nationalité ;
- public en situation de handicap, détenteurs de la carte mobilité inclusion (CMI) ou équivalent étranger et mutilés de guerre (et leur accompagnateur) ;
- demandeur d'emploi, bénéficiaire du RSA, de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), de l'allocation de soutien familial (ASF), de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) ;
- demandeurs d'asile et réfugiés ;
- détenteurs du Pass Education ;
- étudiants des universités et écoles d'art, École du Louvre, Institut National du Patrimoine, École nationale des Chartes ;
- personnels du ministère de la Culture (et leur accompagnateur) ;
- enseignants en histoire de l'art, arts plastiques, architecture et archéologie ;
- journalistes titulaires de la carte de presse ;
- conférenciers et guides-interprètes ;
- membres de l'ICOM et l'ICOMOS ;
- membres de la Société des Amis du château de Fontainebleau (ACF) ;
- personnels des Offices de tourisme et syndicats d'initiative, des Comités départementaux du tourisme, des Comités régionaux du tourisme et d'Atout France.

Le tarif réduit d'accès au circuit principal est applicable aux catégories de personnes suivantes sur justification de titres :
- familles nombreuses ;
- non-résidents de longue durée dans les pays de l'Union européenne et non ressortissants européens de 18 à 25 ans ;
- visiteurs acquittant le droit d'entrée avec des chèques vacances, individuels ou en groupe ;

wdétenteurs de la carte Balad'Pass 77 émise par Seine-et-Marne Attractivité (SMA), accompagnés d'un adulte payant le plein tarif.

EXONÉRATION ET TARIF RÉDUIT DE L'OFFRE CULTURELLE DU CHÂTEAU

Les catégories de personnes suivantes accèdent gratuitement à l'offre culturelle pour individuels sur justification de titre :
- Enfants de moins de 4 ans.

Les catégories de personnes suivantes accèdent gratuitement à aux événements culturels immersifs nécessitant la mise sous douane des cours et des jardins sur justification de titre :
- Enfants de moins de 6 ans.

Les catégories de personnes suivantes bénéficient du tarif réduit de l'offre culturelle sur justification de titres :
- moins de 18 ans ;
- jeunes de 18 ans à moins de 26 ans, résidents de longue durée dans les pays de l'Union européenne, quelle que soit leur nationalité ;
- public en situation de handicap détenteurs de la carte CMI ou équivalent étranger et mutilés de guerre (et leur accompagnateur) ;
- demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), de l'allocation de soutien familial (ASF), de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) ;
- demandeurs d'asile et réfugiés ;
- personnels du ministère de la culture (et leur accompagnateur) ;
- conférenciers et guides-interprètes ;
- membres de la Société des amis du château de Fontainebleau (ACF).

EXONÉRATIONS ET TARIF RÉDUIT SPÉCIFIQUES AUX GROUPES

Les catégories de personnes suivantes sont exonérées du droit de réservation sur justification de titres :
- enseignants avec leur groupe ;
- encadrants des groupes du champ social ;
- encadrants des groupes des personnes en situation de handicap.

Les catégories de personnes suivantes accèdent gratuitement au circuit principal sur justification de titres :
- accompagnateurs des groupes touristiques, détenant une carte professionnelle (agence de voyages, tour-operators, autocaristes) à raison d'un responsable par groupe de 30 personnes ;
- accompagnateurs des groupes de public spécifique (champ social et handicap), selon la réglementation d'encadrement en vigueur ;
- accompagnateurs des groupes issus de centres de loisirs selon la réglementation d'encadrement en vigueur ;
- accompagnateurs des groupes scolaires, selon la réglementation d'encadrement en vigueur ;
- chauffeurs de car accompagnant les groupes.

Les catégories de personnes suivantes bénéficient du tarif réduit des visites commentées pour les groupes sur justification de titres :
- étudiants ;
- enseignants en activité.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

DÉPENSES	CF 2025	
	MONTANTS AE	MONTANTS CP
Personnel *dont contributions employeur au CAS Pension*	**707 058 €**	**707 058 €**
Intervention		
Fonctionnement	**8 260 157 €**	**8 652 640 €**
Investissement	**9 910 813 €**	**10 423 248 €**
TOTAL DES DÉPENSES AE ET CP	**18 878 028 €**	**19 423 248 €**

RECETTES	CF 2025
Recettes globalisées	**10 763 544 €**
Subvention pour charges de service public	3 268 490 €
Subvention pour charges d'investissement	1 908 948 €
Autres financements de l'État	15 071 €
Fiscalité affectée	—
Autres financements publics	—
Recettes propres	5 571 035
Recettes fléchées	**7 058 388 €**
Subvention pour charges d'investissement fléchée	5 994 947 €
Financement de l'État fléchés	54 500 €
Autres financements publics fléchés	185 630 €
Recettes propres fléchées	823 311 €
TOTAL DES RECETTES	**17 821 932 €**

SOLDE BUDGÉTAIRE	CF 2025
EXCÉDENT	**— €**
DÉFICIT	**1 601 316 €**

COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES	CF 2025
Personnel *dont charges de pensions civiles**	707 058 €
Fonctionnement autre que les charges de personnel	10 764 988 €
Intervention (le cas échéant)	
TOTAL DES CHARGES (1)	**11 472 046 €**
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2)-(1)	**0 €**
TOTAL ÉQUILIBRE *du compte de résultat prévionnel (1)+(3) = (2)+(4)*	**11 472 046 €**

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

PRODUITS	CF 2025
Subventions de l'État	3 322 990 €
Fiscalité affectée	0 €
Autres subventions	185 121 €
Autres produits	7 612 412 €
TOTAL DES PRODUITS (2)	**11 120 523 €**
Résultat prévisionnel : perte (4) = (1)-(2)	**351 523 €**
TOTAL ÉQUILIBRE *du compte de résultat prévionnel (1)+(3) = (2)+(4)*	**11 472 046 €**

CALCUL DE LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

	CF 2025
+ Donations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 013 889 €
- Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	—
+ Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	—
- Produits de cession d'éléments d'actifs	—
- Quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	1 882 687 €
= Capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	**- 220 321 €**

ÉTAT PRÉVISIONNEL DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE EN DROITS CONSTATÉS

EMPLOIS	CF 2025
Insuffisance d'autofinancement	220 321 €
Investissements	9 950 386 €
Remboursement des dettes financières	–
TOTAL DES EMPLOIS (5)	**10 170 707 €**
Apport au fonds de roulement (7) = (6)-(5)	**0 €**

RESSOURCES	CF 2025
Capacité d'autofinancement	–
Financement de l'actif par l'État	7 018 895 €
Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	15 580 €
Autres ressources	554 898 €
Augmentation des dettes financières	–
TOTAL DES RESSOURCES (6)	**7 589 373 €**
Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (5)-(6)	**2 581 334 €**

VARIATION ET NIVEAU DU FONDS DE ROULEMENT, DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT ET DE LA TRÉSORERIE

	CF 2025
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	- 2 581 334 €
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT – TRÉSORERIE)	- 1 077 983 €
Variation de la TRÉSORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	- 1 503 351 €
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	13 605 583 €
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 724 875 €
Niveau final de la TRÉSORERIE	14 330 457 €

EFFECTIFS

	Agents physiques (dont apprentis) *au 31 décembre 2025*	ETPT (dont apprentis) *en moyenne annualisée en 2025*
PRÉSIDENCE	**4**	**4**
Présidente	1	1
Chef de cabinet	1	1
Festival de l'Histoire de l'Art	1	1
Agence comptable	1	1
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	**3**	**3**
Administrice générale	1	1
Administratrice générale adjointe	1	1
Chargée de coordination générale et de communication interne	1	1
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DES COLLECTIONS	**23**	**23**
Directrice	1	1
Assistante	1	1
Collège des conservateurs	5	5
Centre de ressources scientifiques	6	6
Service de la régie des œuvres	5	5
Ateliers	4	4
Base de données des œuvres	1	1
DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE	**15**	**15**
Directeur	1	1
Service des ressources humaines et des moyens généraux	6	7
Service des affaires financières	4	3
Service des affaires juridiques et la commande publique	2	2
Service du numérique et des systèmes d'information et de communication	2	2
DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA COMMUNICATION	**8**	**8**
Directeur	1	1
Service de marketing et de la communication	4	4
Service du mécénat et des partenariats	3	3
DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DES PUBLICS	**56**	**54**
Directeur	0	0
Assistante	1	1
Service de l'accueil	3	3
Pôle accueil et surveillance	28	26
Pôle accueil, billeterie et réservations	12	11
Service pédagogique	4	4
Service culturel	8	8
DIRECTION DES BÂTIMENTS ET DES JARDINS	**54**	**50**
Directeur	1	1
Pôle coordination et fonctionnement	3	3
Service des bâtiments, eaux et fontaines	4	4
Service de l'exploitation technique	3	2
Service des jardins	13	12
Service de sécurité-sûreté	30	28
TOTAL	**163**	**156**

REMERCIEMENTS

L'EPCF remercie l'ensemble des mécènes qui se sont mobilisés à ses côtés en 2025, dont les noms figurent ci-après, ainsi que les donateurs ayant souhaité conserver l'anonymat.

Amis du Château de Fontainebleau
Ambassade d'Autriche
Ambassade Royale de Thaïlande
Monsieur Jean BARBIER
Monsieur Philippe BENABEN
BODELLIA
Madame Violette CAILLON
Monsieur Jocelyn CARA
Madame Florence CHASSAT
Monsieur Jean-Pierre COJEAN
Monsieur Daniel CLUCKERS
Monsieur Guillaume DE SEYNES
Monsieur Philippe DELLOYE
Entreprise Frot Charpente
FIDELIANCE
Fondation Culture et Diversité
Fondation François Sommer
Madame Fanny HACINI
Madame Noëlle JURE
Le Rotary Club de Fontainebleau
LONSDALE
Ministère Fédéral Autrichien
Monsieur et Madame Maurice GUERIN
Madame Nathalie MERLE
OXAND
Madame Corinne PERRIN
Madame Françoise PLAIS
Madame Christine POPINEAU
Monsieur Claude REGIMBALD
Madame Valérie RENAULT CERBOURG
Madame Nelly RIMBAUD
Madame Mélanie SCHERRIER
Madame Virginie TROUILLE
Monsieur Yannick VACHER
Madame Audrey VANEGUE
Madame Michèle VARENNES
Monsieur Francisco VELOSO
Madame Aliette VICKERY
Monsieur Jean-Pierre VLEMINCK
Monsieur Emmanuel WRONA
YAGI TSUSHO LIMITED

La Redite de Sara Favriau, Grandeur Nature II, © Thibaut Chapotot



© Châteaux & Histoire - Pierre Holley

CHÂTEAU DE FONTAINEBLEAU

RENSEIGNEMENTS

01 60 71 50 60
www.chateaudefontainebleau.fr

Le château de Fontainebleau et son domaine sont inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. L'inscription sur cette liste consacre la valeur universelle et exceptionnelle d'un bien culturel ou naturel afin qu'il soit protégé au bénéfice de l'humanité.

MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité